



PLU

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Diagnostic et état initial de l'environnement

22/04/2021

Département de Haute-Garonne
Commune de Lavalette

PAYSAGES
études & aménagements urbains

artifex

A. LE CONTEXTE	4		
I. Préambule	5		
1. Qu'est-ce qu'un PLU ?	5		
2. Le cadre législatif	6		
3. La démarche de révision du PLU	8		
II. Intégration territoriale	9		
1. Positionnement régional	9		
2. L'inscription dans un territoire large	12		
3. Articulation du PLU avec les autres plans et programmes	16		
Le SCOT Nord-Toulousain est composé de 4 communes :	17		
4. Ce que l'on retient	18		
B. DIAGNOSTIC ET DYNAMIQUES EN COURS	19		
I. Les éléments humains	20		
1. Le renouveau démographique	20		
2. L'attractivité communale : vecteur de la dynamique démographique	22		
3. Une population vieillissante	23		
4. Les ménages	25		
5. La population active	27		
6. Ce que l'on retient	29		
II. Les déplacements et mobilités	30		
1. L'impératif de mobilité des actifs	30		
		2. Le réseau routier	31
		3. Les transports en commun	33
		4. Les modes actifs	34
		5. L'offre de stationnement	35
		6. Ce que l'on retient	36
		III. La structure économique	37
		1. Une offre d'emploi limitée	37
		2. Caractéristiques de l'emploi du territoire	38
		3. Les entreprises du territoire	39
		4. Les espaces dédiés aux activités	41
		5. L'agriculture	42
		6. Ce que l'on retient	51
		IV. L'organisation et le fonctionnement urbain	52
		1. Les fondements de la cité	52
		2. Evolution urbaine	53
		3. Quelques typologies de formes urbaines	58
		4. Le parc de logements	66
		5. Bilan du document d'urbanisme en vigueur	70
		6. Ce que l'on retient	75
		V. Les équipements du territoire	76
		1. Commerces et services à la population	76
		2. Les hébergements touristiques et la vie associative	78
		3. Le patrimoine communal	80
		4. Les réseaux	81
		5. La couverture internet	85
		6. Ce que l'on retient	86

C. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	87	D. SYNTHESE DES ENJEUX	152
I. Le milieu physique et les ressources naturelles	88		
1. Géologie	88		
2. Topographie	88		
3. Hydrographie	89		
4. Climat	94		
5. Energie : ressources et exploitations	97		
6. Ce que l'on retient	99		
II. Les risques et nuisances	100		
1. Risques naturels et technologiques	100		
2. Nuisances et pollutions	103		
3. Ce que l'on retient	106		
III. Les milieux naturels et la biodiversité	107		
1. Zonages de protection et d'inventaire	107		
2. Milieux naturels	110		
3. Trame verte et bleue (TVB)	123		
4. Ce que l'on retient	131		
IV. Le paysage et le patrimoine	133		
1. L'unité paysagère du Lauragais	133		
2. Les composantes paysagères	134		
1. 3. Les éléments remarquables et identitaires de Lavalette	135		
	145		
2. Les entrées de ville et axes de communication	145		
3. Ce que l'on retient	150		

A. LE CONTEXTE

I. Préambule

1. Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification stratégique ayant pour finalité d'élaborer un projet de territoire et par là même il fixe les règles d'occupation des sols.

Le PLU constitue la transcription d'un projet politique communal ou intercommunal en conformité avec les lois relevant des grandes politiques élaborées au niveau national (environnement, logement, développement économique...). C'est un document à dimension prospective, se devant d'anticiper et d'accompagner des mutations territoriales majeures dans l'objectif d'un développement urbain durable et maîtrisé.

Le contenu des Plans Locaux d'Urbanisme est régi par le Code de l'Urbanisme, il est constitué des pièces suivantes :

- Le rapport de présentation qui contient un diagnostic exhaustif du territoire et qui explique l'intégralité des choix effectués lors de la révision du PLU,
- Le Projets d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), il s'agit de la pièce centrale du PLU exprimant un projet politique répondant aux enjeux du territoire à long terme,
- Les documents règlementaires : ils se composent d'un ou plusieurs zonages assortis de règles écrites directement opposables aux autorisations d'urbanisme. Ils sont la traduction règlementaire du PADD,

- Les annexes ont un caractère informatif et permettent de prendre connaissance de l'ensemble des contraintes administratives applicables sur le territoire,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettent à la collectivité de préciser les conditions d'aménagement des secteurs présentant un caractère stratégique pour son devenir.



Figure 1 : Processus d'élaboration d'un PLU

Le PLU révisé deviendra le document opposable à toutes les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager et déclaration préalable). Il s'agit d'un document vivant que la commune pourra faire évoluer au regard de ses besoins, différentes procédures sont prévues par le code de l'urbanisme (révision allégée, modification, modification simplifiée, mise en compatibilité, ...). Jusqu'à l'approbation du PLU, le PLU approuvé en 2008 et ses évolutions restent les documents applicables sur le territoire.

2. Le cadre législatif

Le Plan Local d'Urbanisme a été instauré par la loi SRU en 2000, et a évolué suite aux différentes lois ayant eu une traduction dans le code de l'urbanisme (UH en 2003, ENE en 2010, ALUR en 2014, ELAN en 2019, ...).

Aujourd'hui les objectifs de ce document sont traduits dans l'article L101-2 du code de l'Urbanisme :

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;

b) **Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;**

c) **Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;**

d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;

e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La **diversité des fonctions urbaines et rurales** et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La **sécurité et la salubrité publiques** ;

5° La **prévention des risques** naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La **protection des milieux** naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La **lutte contre le changement climatique** et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;



*8° La **promotion du principe de conception universelle** pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales. »*

3. La démarche de révision du PLU

La commune de Lavalette dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 février 2008.

Par délibération en date du 28 octobre 2020, le conseil municipal a prescrit la révision de son PLU. Dans ce cadre plusieurs objectifs ont été définis :

- Faire évoluer le projet communal, notamment en redéfinissant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), afin de prendre en compte les différentes évolutions et exigences apportées par les lois récentes et en particulier celles :
 - o Portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, dite Loi « Grenelle 2 »,
 - o Pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014, dit Loi « ALUR »,
 - o Portant évolution du logement, de l'Aménagement et du numérique du 23 novembre 2018, dite loi « ELAN » ;
- Poursuivre, dans la continuité du projet communal, un accueil maîtrisé de nouveaux habitants sur la base d'une utilisation économe, équilibrée et diversifiée de l'espace, en cohérence avec les prescriptions du SCOT Nord Toulousain en cours de révision ;
- Analyser l'opportunité de l'ouverture de nouvelles zones urbaines et constructibles en fonction de la capacité des réseaux et de leur localisation par rapport à la centralité du cœur de bourg ;
- Réinterroger, de manière globale, la localisation des zones urbaines et constructibles en fonction de la capacité des réseaux et de leur localisation par rapport à la centralité du cœur de bourg ;
- Tendre vers un urbanisme de projet et simplifier le règlement écrit pour en faciliter la compréhension et l'application et pour l'adapter à l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 et au décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 réformant le livre 1^{er} du code de l'urbanisme ;
- Assurer la pérennité et le développement des équipements publics, notamment de l'école, en réponse aux besoins de la population locale, le cas échéant, prévoir les capacités foncières pour ce faire ;
- Préserver l'activité agricole, en appliquant les nouvelles exigences législatives en matière d'usage des sols et de constructions en zone agricole : possibilité d'extensions et annexes mesurées des habitations isolées existantes non liées à l'agriculture, suppression du pastillage, ... ;
- Corriger des erreurs matérielles commises lors d'une précédente modification, approuvée le 6 avril 2017, au cours de laquelle des contours de zone urbaine (U) ont été modifiés par mégarde ;
- Réinterroger les projets et contours de zones d'activités au regard de l'évolution des besoins et des stratégies économiques de la communauté de communes des Coteaux du Girou.

II. Intégration territoriale

1. Positionnement régional

a) L'accessibilité territoriale

La commune de Lavalette est située dans le département de la Haute-Garonne, au nord-est de Toulouse.

Située sur la route du Tarn, en direction de Lavaur et accessible via la D112, ancienne route nationale, le territoire se situe à 25 minutes du pôle toulousain, mais aussi à une vingtaine de minutes de Lavaur.

La desserte de l'A68 facilite l'accès de la commune vers Albi en moins d'une heure.

Lavalette bénéficie donc d'un positionnement régional stratégique, à mi-chemin entre la métropole toulousaine et le pôle secondaire Vauréen, facilité par la présence des infrastructures de transports.

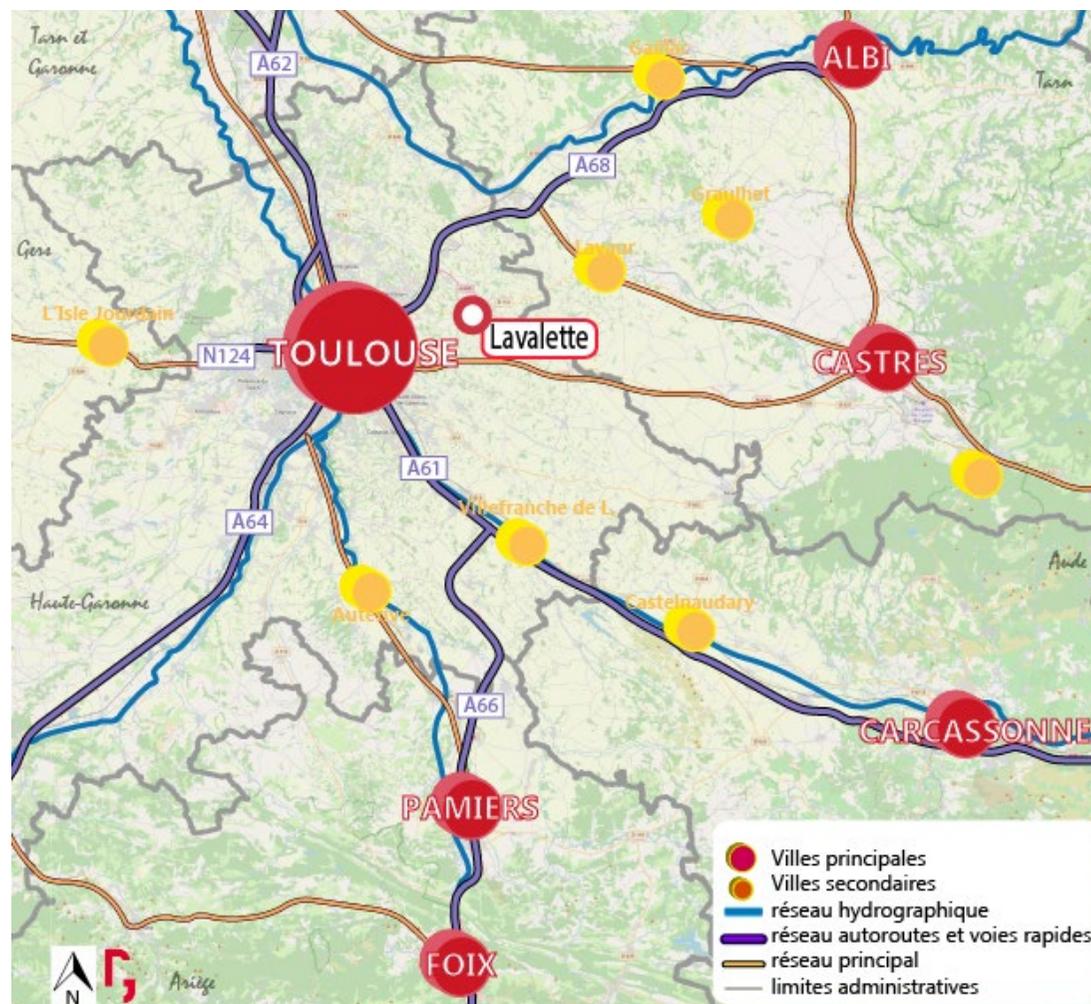


Figure 2 : Positionnement de Lavalette à l'échelle régionale, réalisation Paysages

b) L'intégration au sein du pôle toulousain

La commune de Lavalette est catégorisée, selon l'INSEE, comme une commune faisant partie de la couronne du pôle.

Cette catégorisation témoigne du lien fort qu'elle entretient avec le pôle toulousain.

En effet, selon l'INSEE, cela signifie qu'au moins 40 % des actifs de la commune travaillent dans le pôle toulousain ou dans les communes de sa couronne.

Ainsi, des échanges permanents ont lieu entre Lavalette et l'espace métropolitain, processus traduisant une forte intégration à ce dernier. On notera que Lavalette est en lien direct avec l'espace formé par le Grand pôle, cette position à l'articulation entre 2 typologies d'espaces peut laisser penser qu'à terme si le pôle Toulousain poursuit sa croissance, Lavalette sera intégrée à cette catégorie.

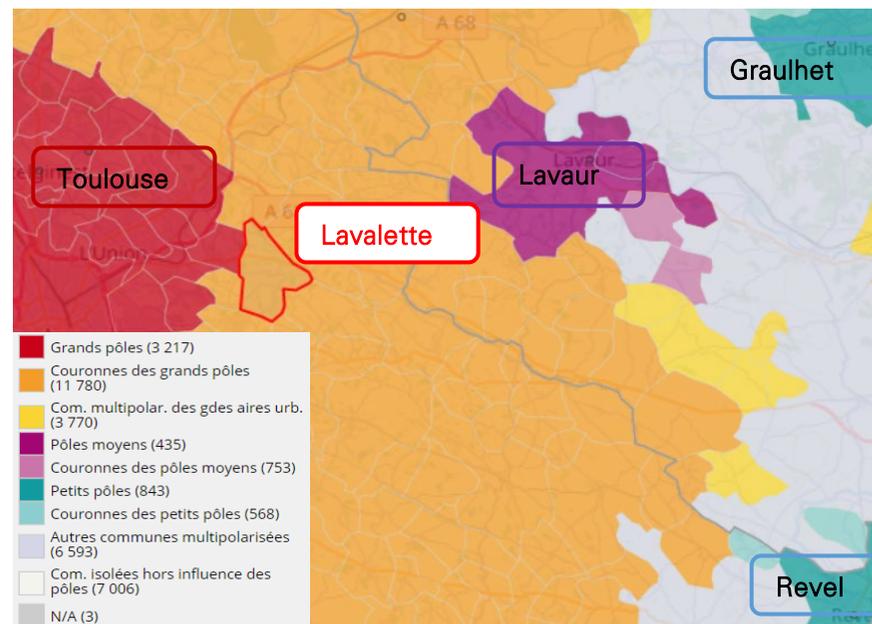


Figure 3 : Zonage des typologies communales 2010, source : Géoclip



Figure 4 : Isochrone 30 minutes en voiture, source: Géoportail

c) Appartenance au bassin de vie de Toulouse

Au sens de l'INSEE « le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte. »¹

La commune est intégrée au bassin de vie de Toulouse et limitrophe du bassin de vie de Verfeil. La proximité avec ce bassin de vie de taille plus modérée que celui de Toulouse permet aux habitants de Lavalette d'accéder à des commerces, services et équipements de différentes gammes sans dépendre exclusivement du pôle toulousain. La fréquentation du bassin de vie de proximité (hors Toulouse) peut également permettre une réponse aux besoins quotidiens des populations locales sans subir les aléas des flux de circulation dense des heures d'affluences de la métropole.

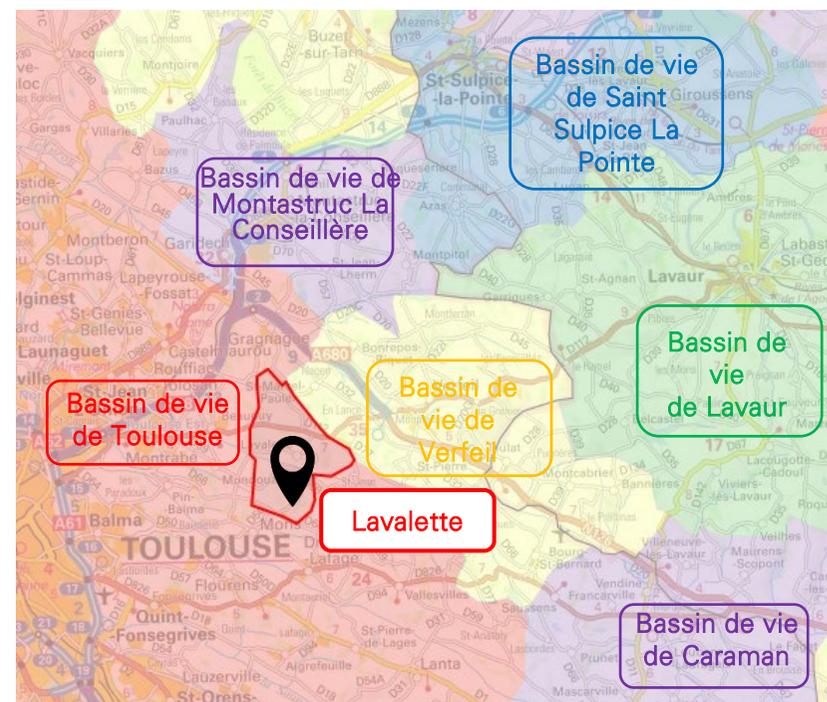


Figure 5 : Découpage des bassins de vie 2012, source : Géoclip

¹ Source : INSEE

2. L'inscription dans un territoire large

a) Le PETR Pays Tolosan

Un PETR est un territoire de projet qui vise à développer « *l'aménagement et le développement économique, écologique, culturel et social de son territoire, afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'en améliorer la compétitivité, l'attraction et la cohésion* »². C'est un espace de projet qui se fonde sur une recherche de complémentarité entre espaces ruraux et urbains et sur une solidarité en matière d'emploi, de service, d'aménagement et de patrimoine.³

Le Pays Tolosan est devenu un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) le 23 octobre 2015. Il compte plus de 110 000 habitants sur 865 km², 72 communes et 5 communautés de communes :

- La communauté de communes Coteaux de Bellevue,
- La communauté de communes Coteaux du Girou,
- La communauté de communes Frontonnais,
- La communauté de communes Hauts Tolosan,
- La communauté de communes Val'Aïgo.

Situé en Région Occitanie, son périmètre, entièrement localisé en Haute-Garonne est bordé au Nord-Est par le département du Tarn.

² Source : Vie publique.

³ Source : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires, LOADDT, dite « Loi Voynet », du 25 juin 1999.

Le PETR du Pays Tolosan a rédigé un projet de territoire qui s'appuie sur quatre ambitions assorties d'objectifs ⁴.

1) Améliorer et préserver la qualité de vie

- Développer des équipements et services à la population à la hauteur des ambitions définies
- Libérer les énergies culturelles
- Préserver et valoriser les ressources naturelles
- Déployer les énergies positives

2) Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée

- Démultiplier l'activité et l'emploi
- Accompagner une agriculture durable et de proximité
- Favoriser la mise en place d'offres touristiques plus lisibles et la découverte des richesses locales

3) Faire circuler les hommes, les données et les flux

- Améliorer l'accessibilité du territoire
- Développer l'utilisation des modes alternatifs à l'automobile
- Réduire les engorgements aux heures de pointes
- Offrir des solutions pour bouger autrement : soutenir l'expérimentation, l'innovation et la Recherche Développement
- Devenir un territoire connecté

⁴ Source : PETR Pays Tolosan



- Miser sur les entreprises à haute valeur ajoutée utilisant les TIC

Un 4ème enjeu transversal lié à l'animation et l'ingénierie avait été défini dans le projet de territoire initial.

Un atlas d'évaluation du projet de territoire 2016-2020 a été réalisé fin 2019.

Celui-ci fait apparaître un bilan nuancé mettant en valeur des dynamiques, fortement influencées par des facteurs externes dont principalement le rayonnement de la métropole toulousaine, tels que par exemple : une croissance démographique soutenue, une situation stratégique, une progression du nombre de création d'entreprises et établissements, une progression de l'emploi sur l'ensemble du territoire et un taux de chômage inférieur à la moyenne départementale, des atouts touristiques (patrimoine, art de vivre, douceur du paysage, etc.).

Le PETR peut ainsi tirer bénéfice de l'attractivité et du dynamisme générés par la métropole, néanmoins quelques éléments viennent assombrir ce bilan tel que le phénomène d'étalement urbain qui engendre une multitude d'effets négatifs notamment d'un point de vue environnemental (perte de biodiversité, de production agricole, perte de capacité de résilience face au risque d'inondation, au changement climatique et à la précarité énergétique, banalisation des paysages et en conséquence une perte d'attractivité, y compris économique, du territoire⁵).

Le projet de territoire du PETR Pays Tolosan est actuellement en cours de réactualisation.

⁵ Source : Atlas d'évaluation du PETR Pays Tolosan

b) La communauté de communes Coteaux du Girou

Lavalette fait partie de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de la Communauté de communes Coteaux du Girou. Elle a été créée par arrêté préfectoral du 22 décembre 1998 sous l'impulsion des maires de Montastruc-la-Conseillère, de Verfeil, de Montpitol, de Saint-Pierre et de Gagnague. Lavalette a rejoint cet EPCI en 2013.

La Communauté de communes Coteaux du Girou est composée de 18 communes (Bazus, Bonrepos-Riquet, Garidech, Gauré, Gémil, Gagnague, Lapeyrouse-Fossat, Lavalette, Montastruc-la-Conseillère, Montjoire,

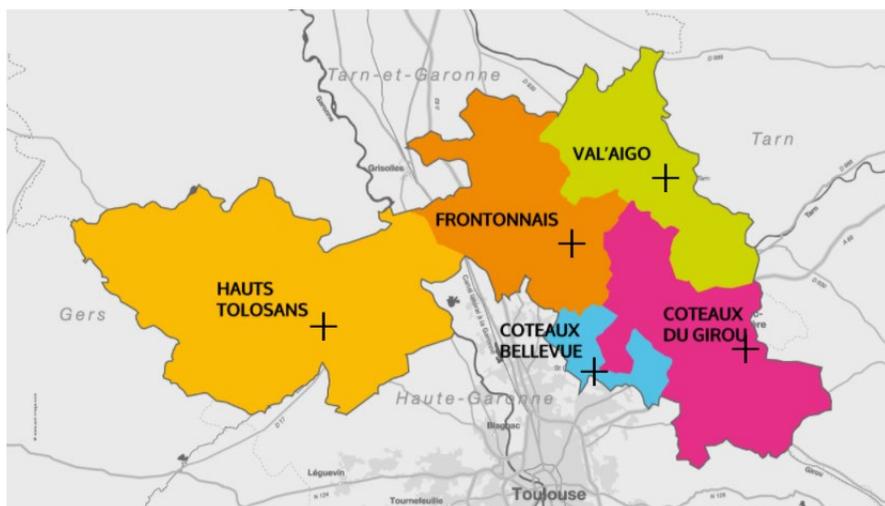


Figure 6 : Périmètre du PETR du Pays Tolosan, source : PETR Pays Tolosan

Montpitol, Paulhac, Roquesérière, Saint-Jean- l'Herm, Saint Marcel Paulel, Saint Pierre, Verfeil, et Villariès) regroupant 21376 habitants sur 210 km².

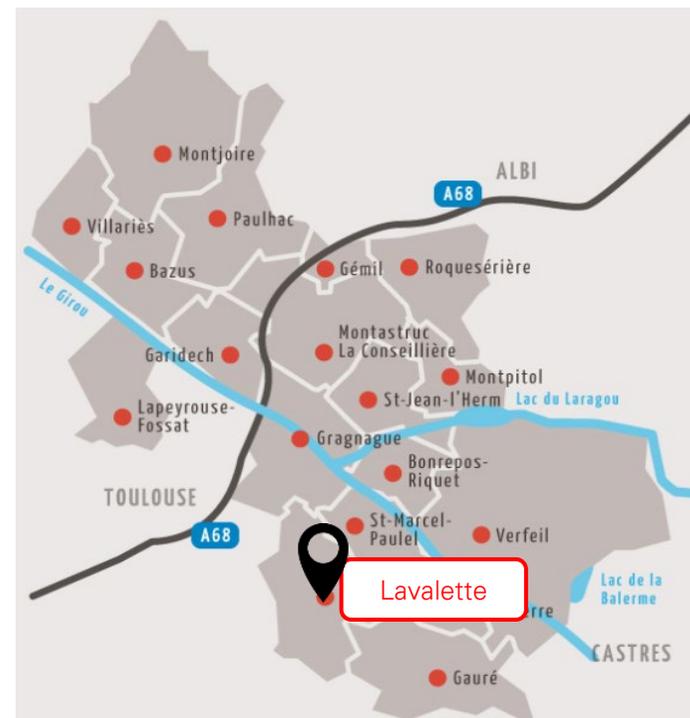


Figure 7 : Périmètre de la communauté de communes Coteaux du Girou, source C3G

Dans ce cadre, les compétences transférées à la structure intercommunale
(source : cc-coteaux-du-girou.fr) :

<i>Les compétences obligatoires</i>	<i>Les compétences optionnelles</i>	<i>Les compétences supplémentaires</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de l'espace communautaire, dont schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, • Développement économique dont la création d'office de tourisme, • Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, • Collecte et traitement des déchets, • Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) • Elaboration et suivi d'un Plan Climat Air Energie Territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection et mise en valeur de l'environnement, • Action sociale d'intérêt communautaire • Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, • Création, aménagement et entretien de la voirie, • Politique du logement et du cadre de vie, • Politique de la ville (diagnostic, définition des orientations, coordination...) • Création et gestion de maisons de services au public, • Assainissement des eaux usées, 	<ul style="list-style-type: none"> • Sport (transport des jeunes), • Outils informatiques cadastraux, • Handicap (élaboration de plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) • Communications électroniques • En matière de déchets • Tourisme (chemins de randonnées, amélioration esthétique des lieux publics) • Culture (promotion et soutien à l'éducation culturelle) • Action sociale (soutien financier à association)

3. Articulation du PLU avec les autres plans et programmes

a) Principe de compatibilité et de prise en compte

Le code de l'urbanisme prévoit une hiérarchie entre les différents documents d'urbanisme ayant un impact sur l'aménagement du territoire, un rapport de compatibilité en découle.

Ainsi, l'élaboration du PLU de Lavalette devra prendre en compte ou être compatible avec plusieurs documents de portée supra communale. C'est le cas du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Nord Toulousain**, actuellement en cours de révision.

Le SCoT Nord Toulousain deviendra intégrateur des documents de planification supérieurs.

Dans l'attente de l'aboutissement de la révision en cours, le PLU devra assurer la compatibilité ou la prise en compte du cadre législatif et des documents, plans et schémas de norme supérieure.

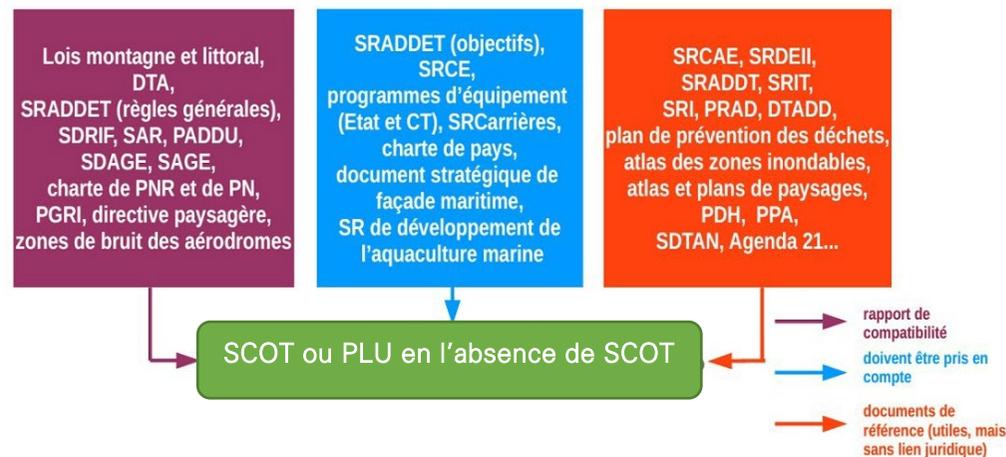


Figure 8 : hiérarchie des plans et programmes, source DDTM 34, réalisation Paysages

b) Le SCoT Nord Toulousain en cours de révision

Le SCOT Nord-Toulousain a été créé en Juillet 2012, il est actuellement en cours de révision.

Depuis sa date de création, des changements ont été opérés au sein des intercommunalités appartenant au SCoT, impactant ainsi son périmètre de couverture. Le SCoT Nord Toulousain voit ainsi son périmètre s'étendre de 63 à 65 communes avec la sortie de la commune de Labastide-Saint-Sernin et l'entrée des communes de Gauré, Lavalette et Saint-Marcel-Paulel.

La commune de Lavalette ayant rejoint la Communauté de Communes Coteaux du Girou en 2013, soit un an après l'approbation du SCOT Nord Toulousain, il faudra attendre le terme de la révision du SCOT Nord Toulousain, débutée en 2018, pour connaître le cadre de mise en compatibilité qui s'imposera au PLU de Lavalette.

Le SCOT Nord-Toulousain est composé de 4 communes :

- La communauté de communes Coteaux du Girou,
- La communauté de communes Frontonnais,
- La communauté de communes Hauts Tolosan,
- La communauté de communes Val'Aigo.

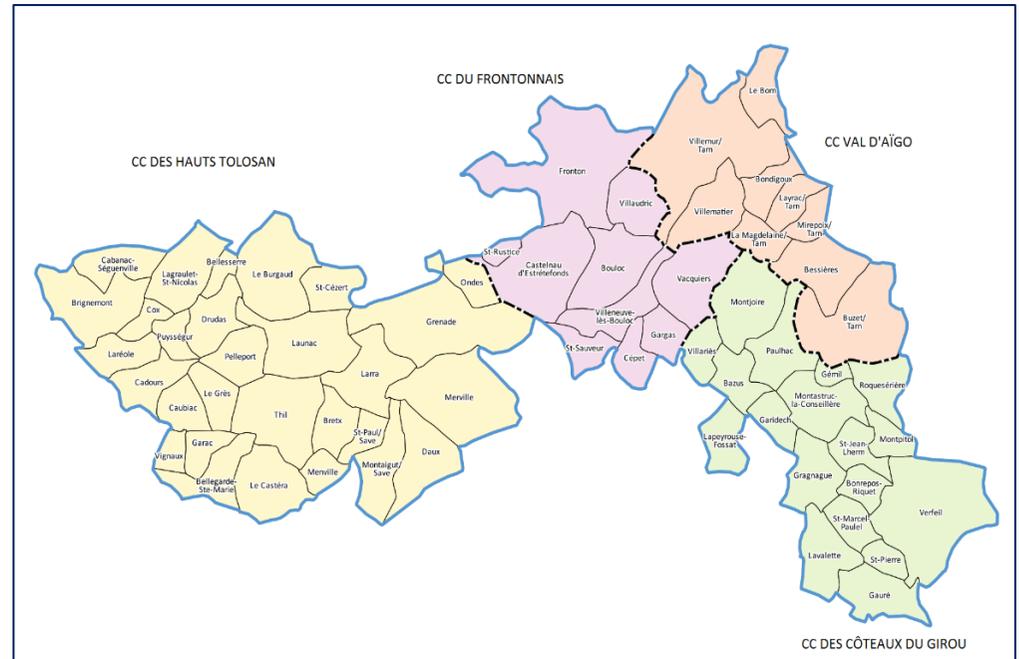
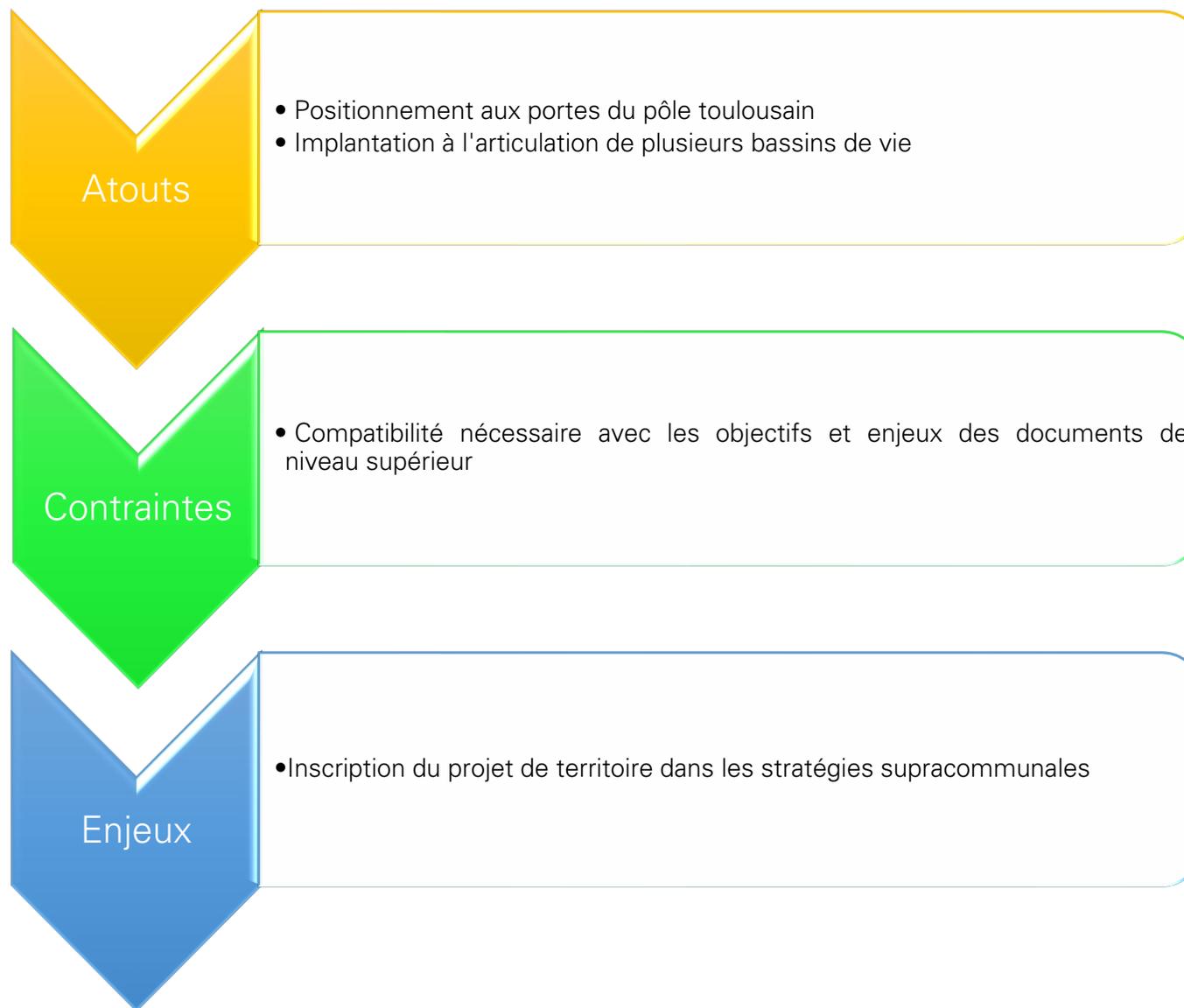


Figure 9 : Cartographie du SCoT Nord Toulousain, source : SCoT Nord Toulousain

4. Ce que l'on retient



B. DIAGNOSTIC ET DYNAMIQUES EN COURS

I. Les éléments humains

1. Le renouveau démographique

a) Les tendances d'évolution sur le temps long

Si l'on observe la démographie de Lavalette en prenant en compte les deux siècles passés, deux grandes périodes se dégagent :

- c Dans un premier temps, la population est plutôt stable et subit quelques des variations minimales autour de 500 habitants, elle atteint un pic de 555 habitants en 1856,
- c A partir de 1850, la population diminue globalement, pour atteindre son seuil le plus bas sur la période observée, de 355 habitants en 1968.

La commune connaît une perte massive d'habitants se traduisant par une diminution de 200 habitants en un siècle, les raisons de ce déclin sont liées au phénomène d'exode rural, marqué sur les territoires dont l'activité principale était l'agriculture.

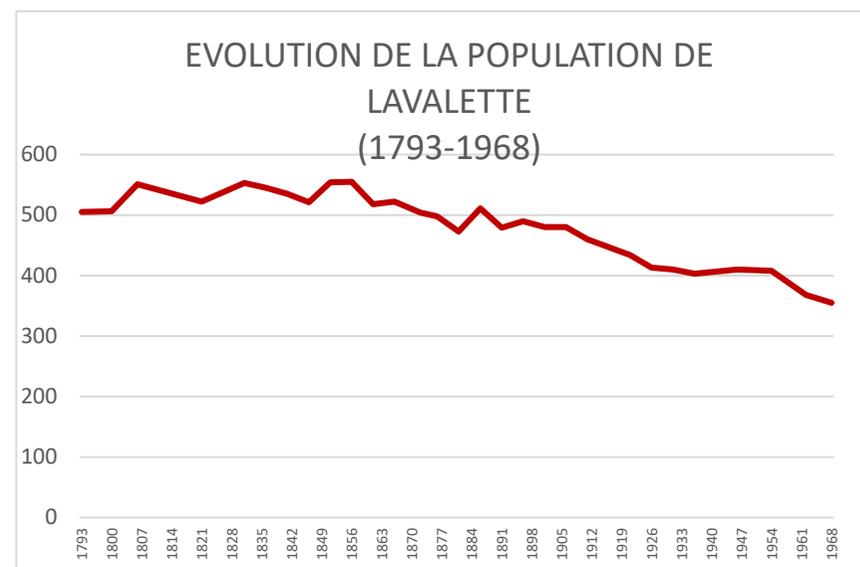


Figure 10 : Evolution de la population de Lavalette de 1793 à 1968, source Cassini.ehess, réalisation Paysages

b) Un regain démographique récent

Après l'atteinte de ce seuil bas de 355 habitants en 1968, cette dynamique s'inverse avec une croissance démographique continue. Le territoire gagne de nouveau des habitants, progression se traduisant par un gain de plus du double de nombre d'habitants en cinq décennies. La population atteindra 738 habitants en 2017.

Au regard de l'évolution démographique de territoires plus larges sur la même période, plusieurs constats émergent. Dans un premier temps, sur la période 1968/1982, l'évolution de la population communale est sensiblement identique à celle de l'intercommunalité, mais différente de celle du département entre 1975 et 1982. Puis entre 1982 et 2007, il existe un écart dans les évolutions démographiques de l'intercommunalité, du département et de la commune, hormis sur la période 1990-1999 où celle du département et de la commune sont très proches.

Sur la période récente, la commune connaît une évolution plus marquée que celle des autres territoires.

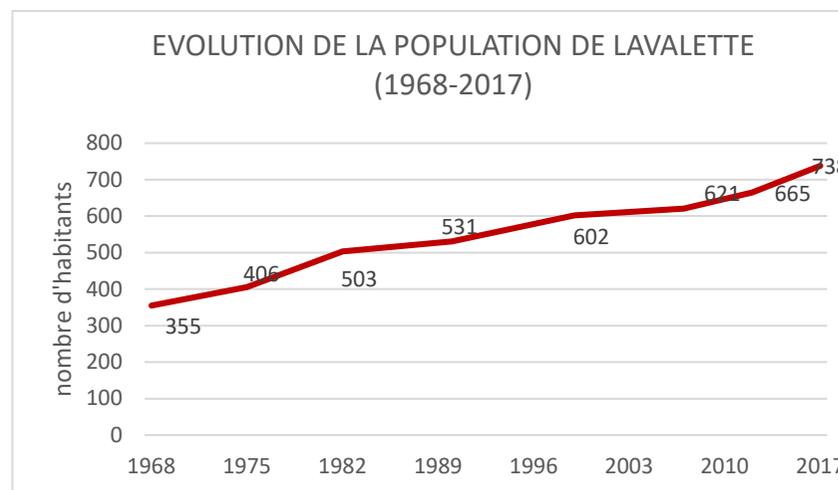


Figure 11 : Evolution de la population de 1968 à 2017, source RP INSEE, réalisation Paysages

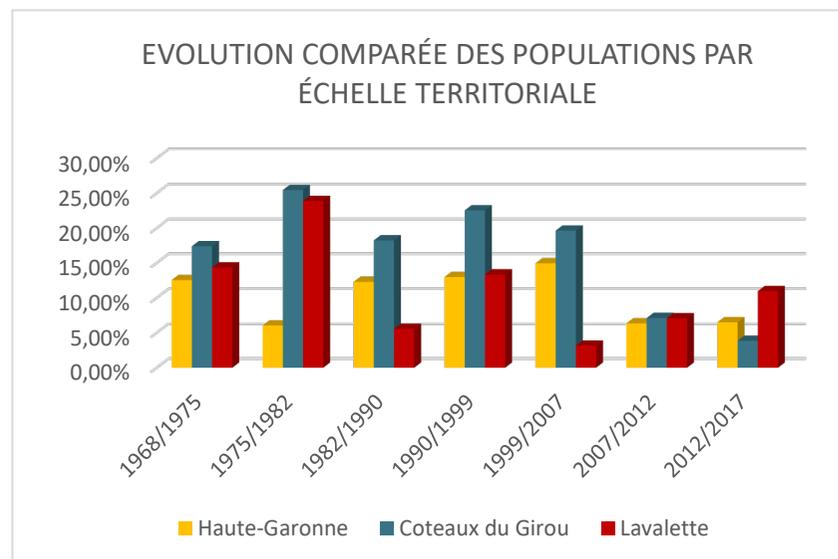


Figure 12 : Evolution démographique comparée à 3 échelles, source RP INSEE, réalisation Paysages

2. L'attractivité communale : vecteur de la dynamique démographique

Entre 1968 et 1990, l'évolution démographique de la commune est intrinsèquement liée à son solde migratoire. Durant cette période, le solde naturel évolue peu. La commune connaîtra une période de forte attractivité entre 1968 et 1982. Entre 1982 et 1990, la combinaison d'un solde migratoire en baisse et d'un solde naturel faible engendre un ralentissement de la croissance.

Cette tendance liée à la prédominance du poids du solde migratoire dans l'évolution démographique s'inverse entre 1990 et 1999. Ainsi le solde naturel va guider l'évolution de la population compte-tenu notamment d'une importante hausse des naissances sur la période.

Entre 1999 et 2007, le solde migratoire est négatif pour la première fois de la période étudiée et sera compensé par un solde naturel favorable, ce qui permettra un maintien de la croissance démographique.

Enfin entre 2007 et 2017, la combinaison du solde migratoire et solde naturel positifs portent une croissance démographique traduisant une forte attractivité communale.

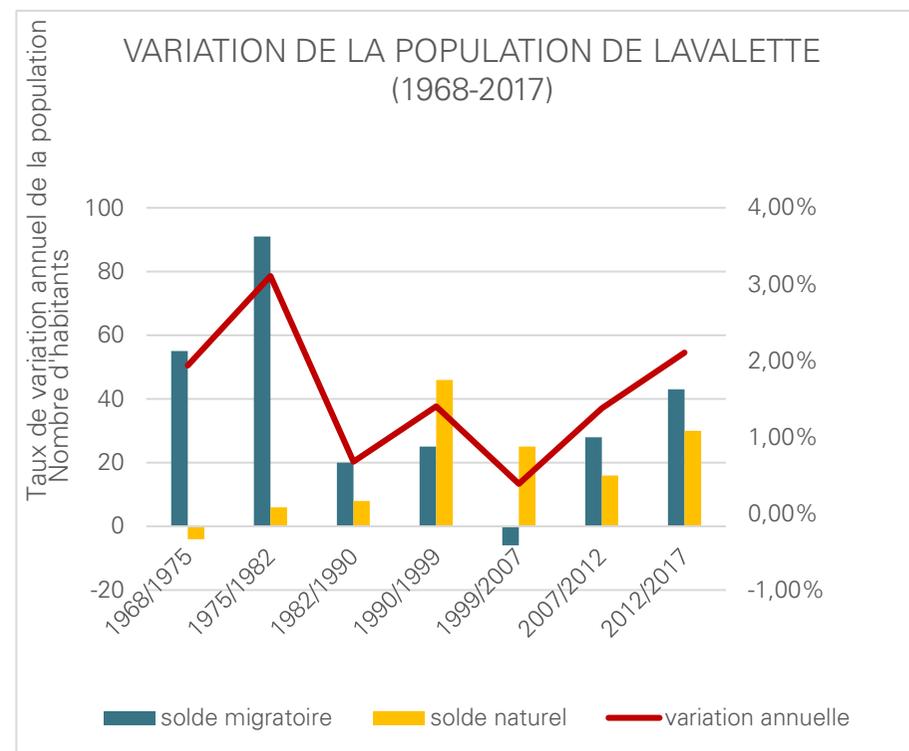


Figure 13 : Variation de la population de Lavalette entre 1968 et 2017, source RP INSEE, réalisation Paysages

3. Une population vieillissante

Les variations de population qu'a connu Lavalette influencent sa structure démographique. Ainsi, les différentes phases d'accueil et de départ d'individus modifient la structure par âge de la population communale.

La pyramide des âges présentée compare la composition de la population entre 1999 et 2017. La population communale a gagné 136 individus sur cette période, soit une croissance de 22 %.

Globalement les classes d'âge observées suivent la dynamique d'évolution de la démographie, ce avec 2 tendances distinctes :

- Les moins de 45 ans progressent de façon moins marquée que les autres, on notera notamment la régression des 15-29 ans (-17 %),
- Les plus de 45 ans progressent plus intensément que l'évolution démographique observée sur le territoire (+ 62 % pour les 60-74 ans et +185 % pour les plus de 75 ans).

En 1999, 6 habitants sur 10 avaient moins de 45 ans, ils sont 5 sur 10 en 2017.

Ce phénomène est lié au vieillissement des populations installées et à déficit de renouvellement des populations jeunes.

Si l'on met en relation cette pyramide et les différentes phases démographiques, notamment l'accueil soutenu de population entre 2007 et 2017, on peut présumer ces 15 dernières années n'ont pas favorisé l'accueil et l'installations de jeunes ménages sur le territoire.

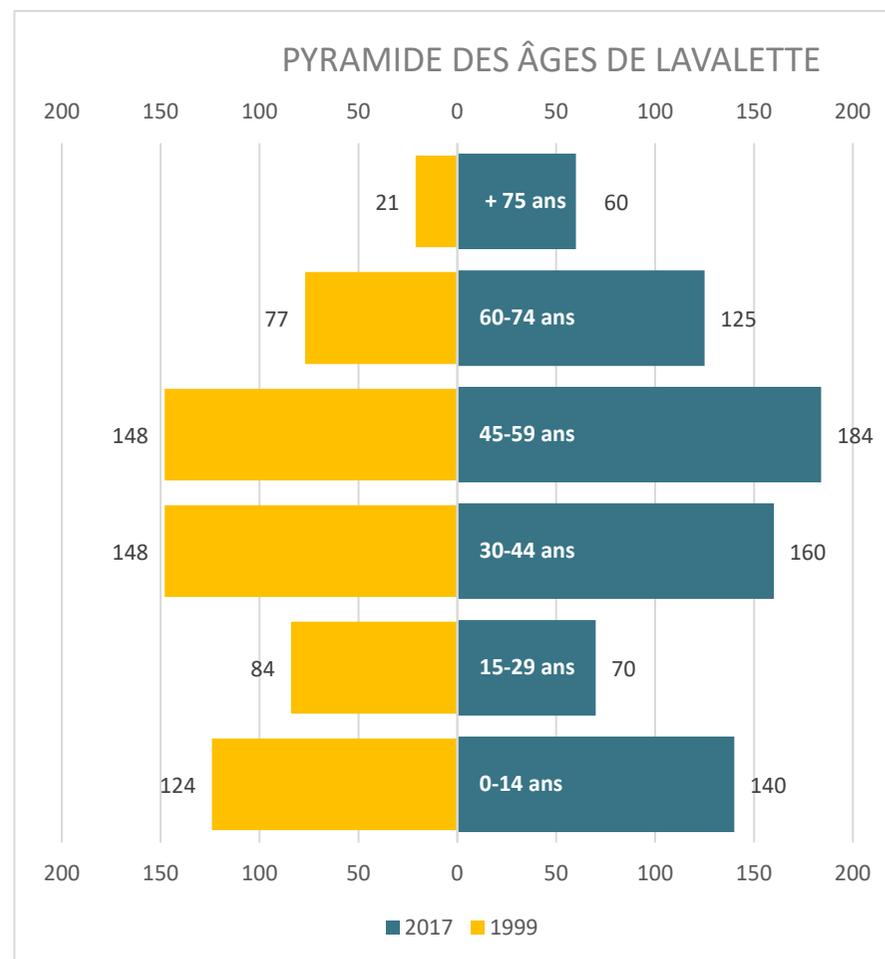


Figure 14 : Comparaison des pyramides des âges de Lavalette entre 1999 et 2017, source RF INSEE, réalisation Paysages

De manière générale, la répartition par âge de Lavalette est plutôt conforme aux données nationales ainsi qu'aux données départementales. Le département de Haute-Garonne est l'un des départements français les plus jeunes grâce à l'attractivité de la métropole toulousaine. Les territoires en périphérie de Toulouse bénéficient largement de la croissance démographique de la métropole. On notera néanmoins que la commune compte un taux élevé de 45-59 ans et une sous-représentation des 15-29 ans.

Ainsi, il se dégage de l'analyse de la pyramide des âges qu'un renouvellement de la population communale est engagé, notamment grâce à un solde naturel positif depuis les années 1990. Cependant, la faible représentation des 15-29 ans pose la question des moyens offerts aux jeunes pour rester sur le territoire.

Tranches d'âge	Lavalette	Haute-Garonne	France m.
0-14 ans	18.94 %	17.61 %	18.01 %
15-29 ans	9.47 %	21.26 %	17.56 %
30-44 ans	21.65 %	20.56 %	18.82 %
45-59 ans	24.90 %	19.15 %	19.88 %
60-74 ans	16.91 %	13.64 %	16.32 %
+ 75 ans	8.12 %	7.78 %	9.41 %

Figure 15 : Répartition de la population par classe d'âge au sein de Lavalette, du département de Haute-Garonne et en France métropolitaine en 2017, source RP INSEE, réalisation Paysages

4. Les ménages

a) La recomposition des ménages

La commune de Lavalette a gagné 81 ménages en 17 ans.

En premier lieu, le territoire a connu une augmentation de 65 couples sans enfant, soit une évolution de + 148 %, la plus importante sur la période. Au regard de la pyramide des âges affichant une progression marquée des plus de 45 ans, on peut ici penser qu'une partie des familles avec enfant de 1999 a changé de catégorie par le départ des enfants du foyer pour basculer dans la catégorie des couples sans enfant et que l'accueil de familles avec enfant n'a pas permis de contrebalancer cette recomposition des ménages.

La deuxième catégorie connaissant une évolution notable est celle des ménages d'une personne qui progressent de 52 % soit un gain de 19 ménages en 2017.

Les familles avec enfant (couples avec enfant et familles monoparentales) représentent 4 ménages sur 10 en 2017, contre près de 6 ménages sur 10 en 1999.

Si l'on compare la structure des ménages de la commune avec celles de l'intercommunalité et du département, on observe une des proportions sensiblement identiques avec l'intercommunalité, mais très différentes de celle du département.

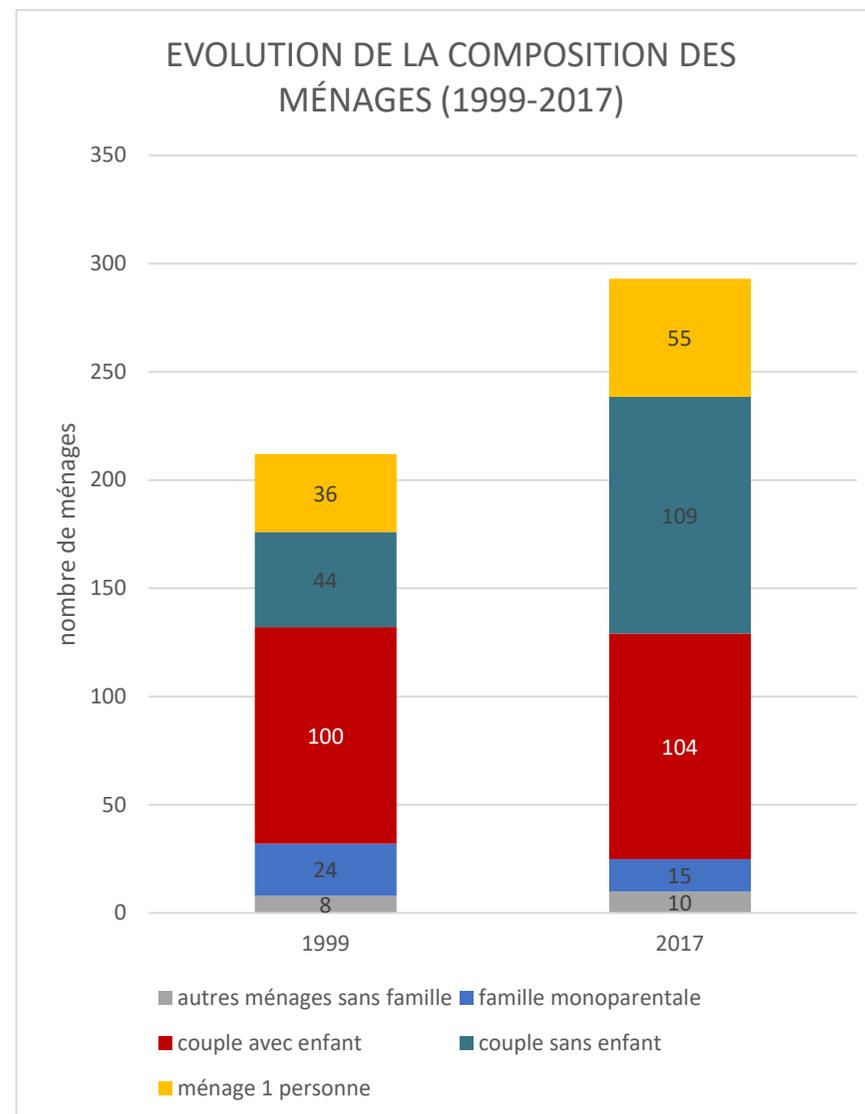


Figure 16 : Composition des ménages de Lavalette entre 1999 et 2017, source RP INSEE, réalisation Paysages

	Lavalette	Coteaux du Girou	Haute-Garonne
Ménages d'une personne	18,6%	19,7%	39,3%
Couple sans enfant	37,3%	33,2%	24,1%
Couple avec enfant	35,6%	38,8%	24,1%
Famille monoparentale	5,1%	6,6%	9,2%
Autres ménages sans famille	3,4%	1,7%	3,3%

Figure 17 : Composition des ménages, source INSEE 2017, réalisation Paysages

b) La diminution généralisée de la taille des ménages

De façon générale on observe un phénomène de desserrement des ménages dans tous les territoires depuis plusieurs décennies. Ce processus traduit la décohabitation au sein des foyers en lien avec les mutations sociales en œuvre (familles monoparentales, décohabitation intergénérationnelle, etc.) et induit un nombre de ménages et un besoin en logement en augmentation pour une population constante.

En comparant la composition des ménages à différentes échelles on note qu'à la fin des années 1960, la commune et l'intercommunalité dépassent 3.5 personnes par foyer, ces valeurs plutôt élevées sont caractéristiques des milieux ruraux au sein desquels la cohabitation familiale, notamment intergénérationnelle, était répandue.

En moyenne, tous les territoires ont perdu une personne par logement. Il faut toutefois noter que l'intercommunalité dispose d'une taille de ménages

supérieure à celle de la commune traduisant l'attractivité du territoire pour les familles. Cette différence semble s'atténuer en 2017.

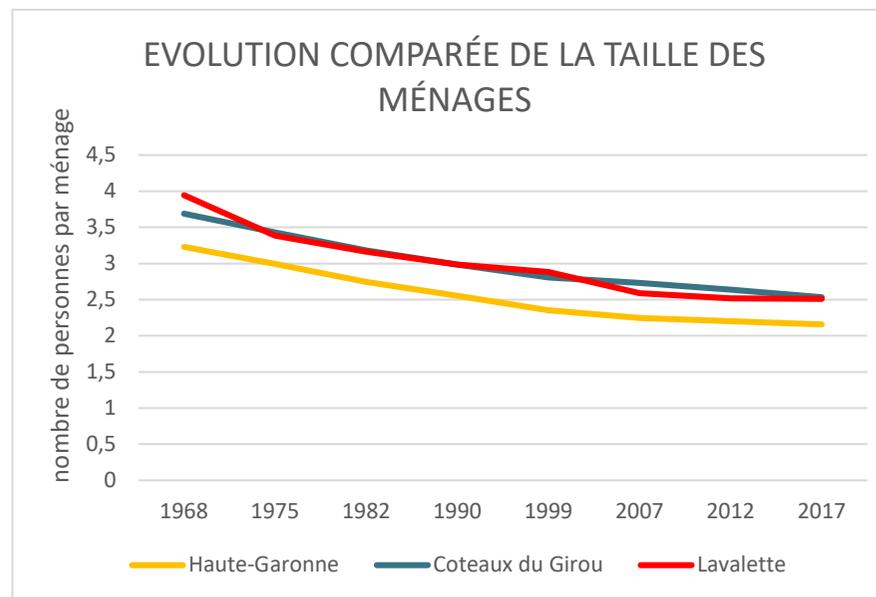


Figure 18 : Evolution de la taille des ménages, source INSEE RP 2017, réalisation Paysages

5. La population active

a) Le confortement des actifs ayant un emploi

L'évolution de population qu'a connue la commune dans les années 2000 s'est traduite par une augmentation de la population âgée de 15 à 64 ans, catégorie susceptible d'être en âge de travailler (462 habitants en 2017 contre 287 en 1999).

Une analyse affinée de la composition de cette catégorie fait émerger plusieurs constats :

- La part des actifs dans la classe d'âge 15-64 ans progresse de même que celle des actifs ayant un emploi (+ 38 %) qui passe de 260 en 1999 à 360 individus en 2017,
- Le nombre de chômeurs diminue de manière importante (- 24%),
- Le nombre et la représentation des inactifs diminuent également en raison des diminutions combinées du nombre d'étudiants sur le territoire communal (- 12%), du nombre de retraités de moins de 65 ans (- 45%) et du nombre des autres inactifs (- 50%).

Ainsi l'évolution des 15-64 ans a principalement profité aux actifs ayant un emploi, cette catégorie représente en 2017, 78% de la population.

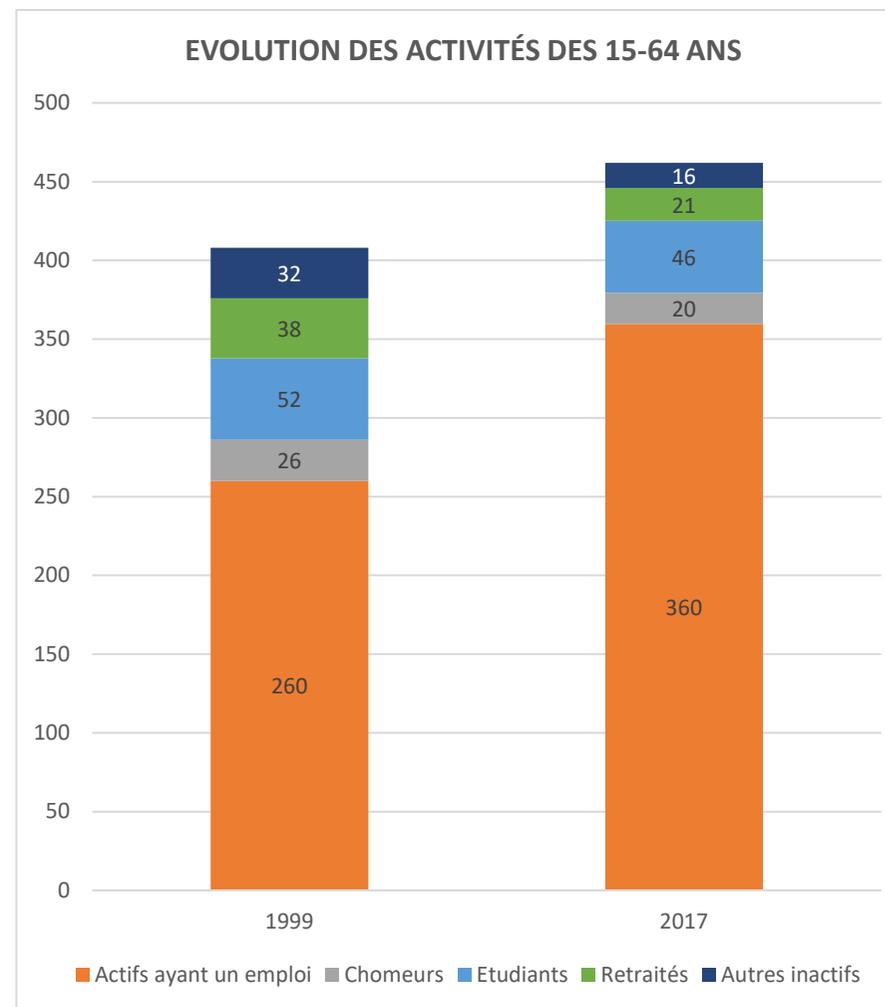


Figure 19 : Activité des 15-64 ans à Lavalette, source RP INSEE 1999 et 2017, réalisation Paysages

b) Un profil des actifs en évolution

Le profil des actifs de Lavalette a connu quelques mutations au sein de sa composition.

En premier lieu, on remarque que la catégorie socioprofessionnelle des professions intermédiaires est celle qui connaît la plus forte progression entre 1999 et 2017 puisque son effectif a été multiplié par 3,5, passant de 44 à 159. Cette évolution place la catégorie des professions intermédiaires en tête des catégories socioprofessionnelles présentes sur Lavalette, représentant ainsi 38 % des actifs.

L'effectif de la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures a augmenté devenant ainsi la seconde catégorie socioprofessionnelle la mieux représentée sur le territoire (27 %). Les employés connaissent également une augmentation avec le gain de 19 individus en deux décennies représentant 19 % des actifs en 2017.

Les deux catégories socioprofessionnelles qui diminuent sont celles des artisans, commerçants et chefs d'entreprises (- 59 %) passant de 60 en 1999 à 25 en 2017 et des ouvriers (- 13%) passant de 40 en 1999 à 35 en 2017.

L'effectif des agriculteurs reste stable sur la période.

Il apparaît ici que le profil des actifs communaux évolue vers des catégories socioprofessionnelles de plus en plus qualifiées.

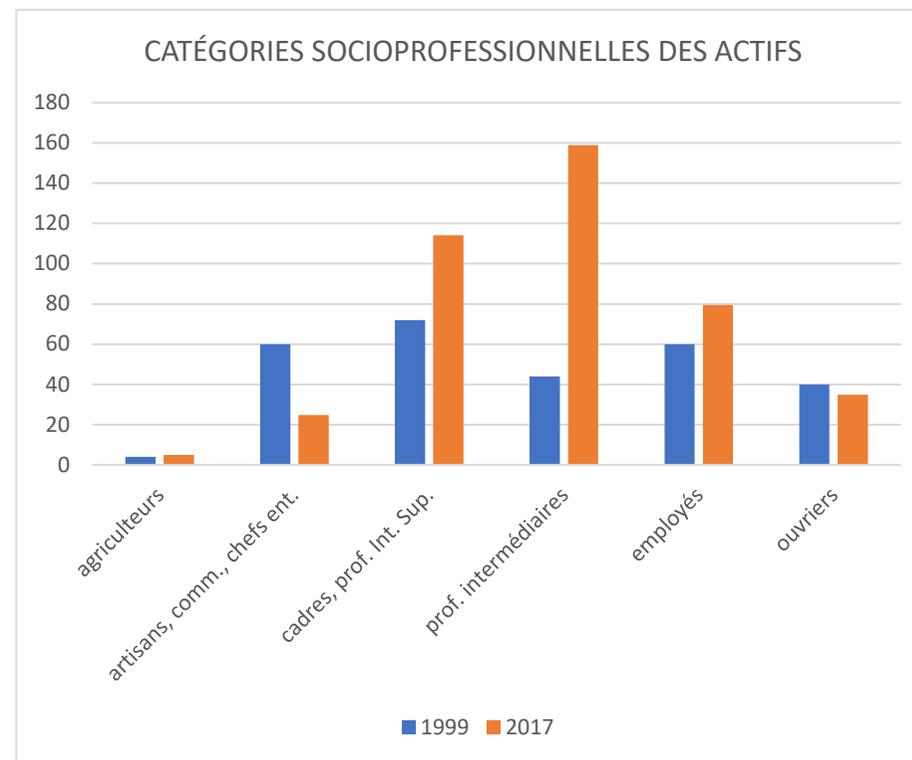
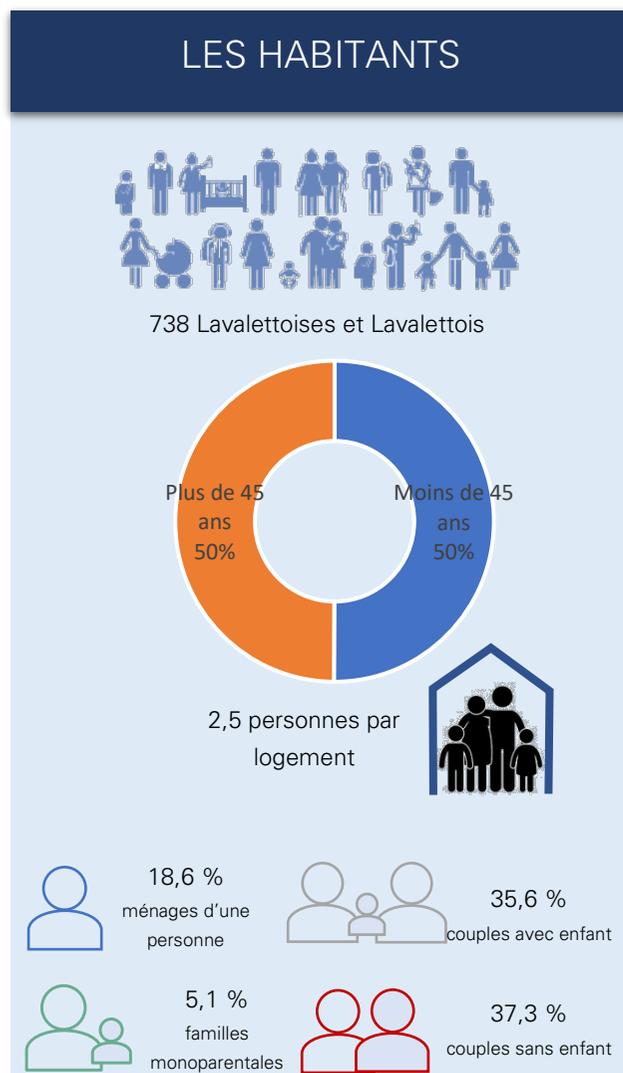


Figure 20 : Répartition des actifs de 15 à 64 ans selon leur catégorie socioprofessionnelle à Lavalette, source INSEE RP 1999 et 2016, réalisation Paysages

6. Ce que l'on retient



Atouts

- Une population communale en augmentation continue depuis le début des années 70
- Une attractivité territoriale participant au renouvellement de la population
- Une progression des actifs ayant un emploi

Contraintes

- Un exode massif de la population jusqu'à la fin des années 60 entraînant la perte de 200 habitants
- Un vieillissement des populations issues des premières vagues migratoires impactant la pyramide des âges
- Une diminution de la taille des ménages impliquant la construction de logements et le développement des équipements et services du territoire

Enjeux

- Poursuite et maintien de la croissance démographique communale par le confortement de l'attractivité et de la croissance du solde naturel pour la préservation de l'équilibre démographique du territoire
- Adaptation de l'offre urbaine aux évolutions de la population, notamment en lien avec le vieillissement et l'enfance.

II. Les déplacements et mobilités

1. L'impératif de mobilité des actifs

Lavalette dispose de 75 emplois sur son territoire, offre non négligeable mais demeurant limitée au regard des 380 actifs identifiés sur la commune. Ainsi, 79.2 % des actifs ayant un emploi et qui résident sur la commune doivent en sortir pour exercer leur profession. Les actifs se déplacent principalement dans une autre commune du département, notamment par sa proximité et l'accessibilité de la métropole Toulousaine qui concentre de nombreux emplois.

Lieu de travail des actifs	2007	2012	2017
Dans la commune de résidence	49	51	37
Dans une autre commune que la commune de résidence	235	257	330

Figure 22: Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et résidant dans la zone, source INSEE, réalisation Paysages

Concernant les modes de transport pour rejoindre le lieu de travail, sans surprise le véhicule individuel domine : 90 % des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi utilisent leur voiture. On notera que 15 actifs qui travaillent sur la commune n'ont pas besoin de se déplacer. Il peut ici être question des agriculteurs ou des professions indépendantes qui exercent sur leur lieu de résidence. On remarque que même si l'utilisation de la voiture est majoritaire, certains actifs utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail situé dans le département ou dans une autre région que celle de résidence.

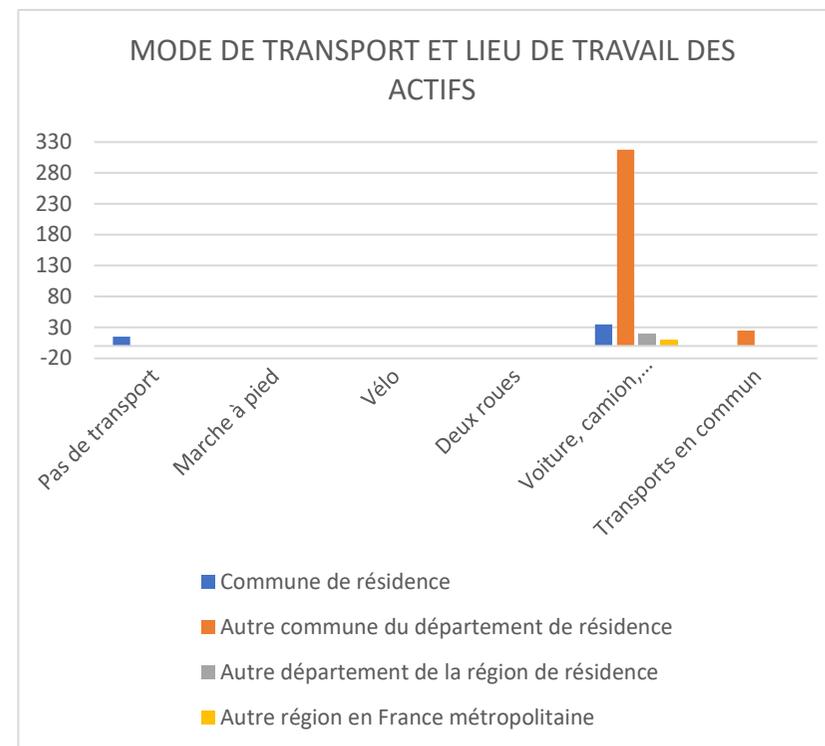


Figure 21 : Lieu de travail et mode de transport des actifs de Lavalette, source INSEE RF 2017, réalisation Paysages

2. Le réseau routier

Lavalette est implantée au Nord-Est du pôle toulousain et est traversée par plusieurs voies de desserte et de transit.

D'Ouest en Est, elle est desservie par la RD112, ancienne route nationale reliant Agde à Toulouse puis Castres à Toulouse. Elle relie aujourd'hui la métropole toulousaine au Tarn (Lavaur et Castres notamment) et reste un axe de déplacement structurant à l'échelle départementale.

Des voies départementales, la D57 (du Nord au Sud) et la D59, de plus faible importance irriguent le territoire et permettent d'accéder aux différents noyaux urbains du territoire.

Enfin, les voies communales desservent les habitations isolées. La RD 66 longe la frontière sud de la commune et permet de se rendre à Toulouse ou encore à Gauré.

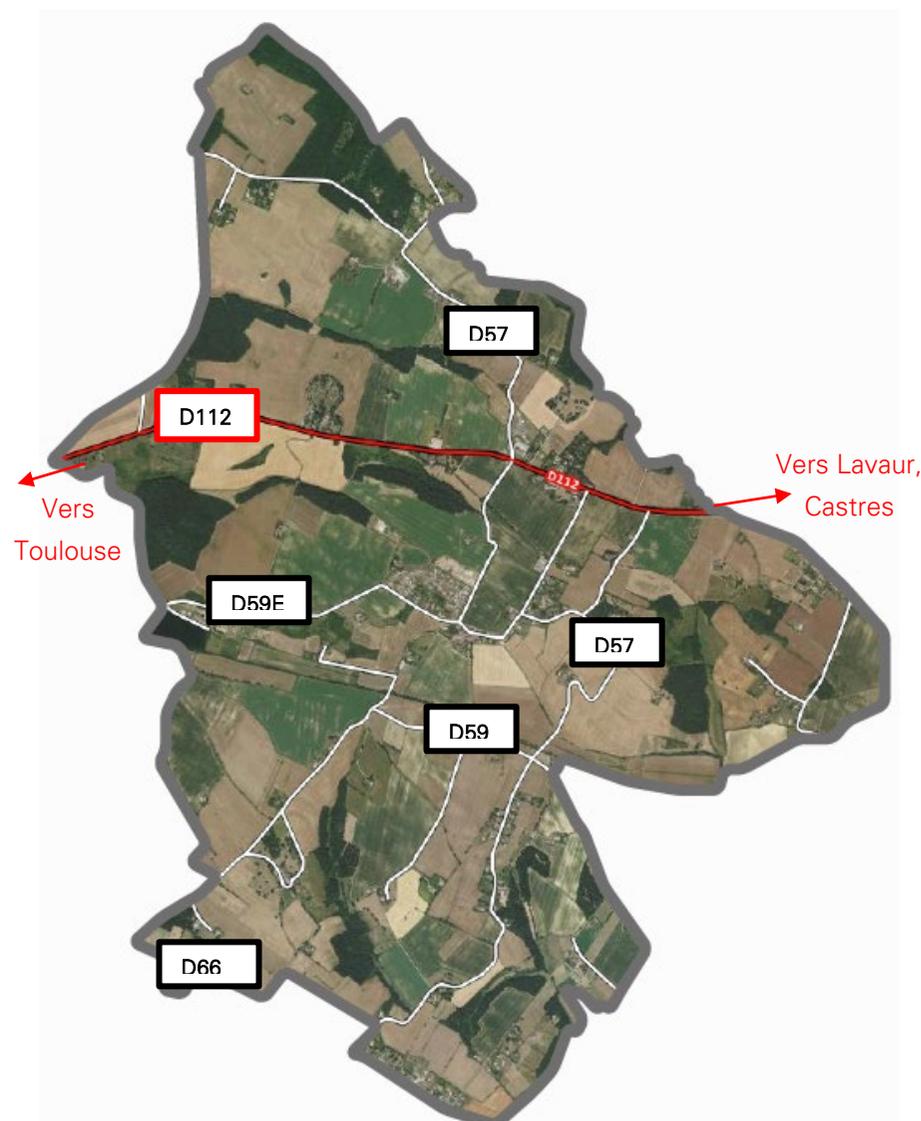


Figure 23 : Réseau routier de Lavalette, source : IGN, réalisation : Paysages

Pour ce qui est de la fréquentation du réseau départemental, plusieurs relevés ont été effectués par le Conseil Départemental de Haute-Garonne depuis 2008 sur la commune. Ces données confirment que le trafic sur la D112 est important puisqu'environ 6 400 véhicules passent par cet axe chaque jour mais avec une faible proportion de poids lourds. La D112 est un axe qui joue un rôle de desserte locale mais qui a surtout une fonction de transit.

Pour ce qui est de la fréquentation des autres axes de communication, notamment la D59 et la D57, celles-ci sont plutôt faibles.

Ces relevés font apparaître que la commune est relativement épargnée des nuisances liées à un trafic routier important (pollution sonore et atmosphérique), notamment dans le cœur de bourg.

Le territoire jouit donc d'une accessibilité facilitée aux axes structurants sans pour autant en subir les inconvénients.



Figure 24 : Cartographie des comptages routiers, source : Haute-Garonne Open Data, réalisation Paysages

3. Les transports en commun

La commune est intégrée au réseau interurbain du Conseil Départemental de Haute-Garonne, le réseau Arc-en-ciel. Une ligne dessert la commune : la ligne n°376 reliant Toulouse (métro Balma-Gramont) à Lavaur. Deux arrêts sont répertoriés le long de la RD 112 (Clinique et St Jean). Cette ligne propose 3 départs de 6h49 à 7h19 du Lundi au Vendredi de Lavalette, puis environ 1 par heure avec 2 périodes creuses sans trajet entre 9h20 et 11h50 et 14h10 et 17h15. Le trajet à destination de Balma-Gramont a une durée de 15 minutes environ. Cette fréquence peut correspondre aux besoins des actifs résidant sur Lavalette et qui travaillent sur Toulouse. Le trajet Balma Gramont – Lavalette est renforcé en fin de journée.

Concernant le réseau de transports scolaires, la commune de Lavalette est desservie pour permettre aux élèves des écoles maternelles (Lavalette) et élémentaires (Gauré) de bénéficier gratuitement du transport vers l'école.

Courant 2022, la commune sera également couverte par le Transport à la Demande (TAD) mis en place prochainement par l'intercommunalité afin de desservir les communes alentours, notamment la clinique de l'Union et les marchés.

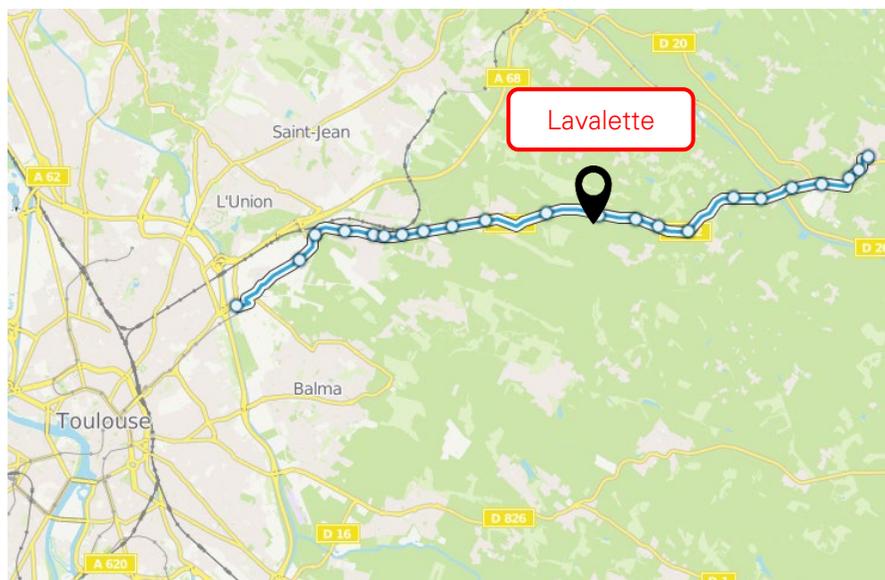


Figure 25 : Tracé de la ligne 379 desservant Lavaur/Toulouse, source : Réseau Arc-en-Ciel Lio

4. Les modes actifs

Lavalette dispose sur son territoire d'un sentier de randonnée « Le sentier de Jeanine » permettant de faire une boucle à l'Ouest du territoire avec une vue dégagée sur le sud de la commune. Cette boucle offre une promenade de 6km entre champs et bois. A mi-chemin on y découvre le lac de la Tuilerie, un étonnant petit étang isolé au creux d'un bois et envahi par la végétation⁶. Bientôt, un nouveau sentier de randonnée sera créé, articulé au célèbre Chemin de Saint Jacques de Compostelle, en cohérence avec les stratégies supracommunales.

Non loin de Lavalette, les communes de la C3G offrent également de nombreux autres sentiers de randonnée pour apprécier les paysages de l'intercommunalité.

Ce type de sentier invite à la découverte du territoire environnant et est un élément clé dans le développement touristique local.

Les modes actifs sont plutôt dédiés aux usages du tourisme et des loisirs et peu adaptés aux déplacements quotidiens, notamment en raison des distances à parcourir.

En revanche, la commune de Lavalette offre à ses habitants des aménagements piétonniers dans son cœur de bourg et jusqu'à la départementale pour faciliter la cohabitation entre les différents modes de

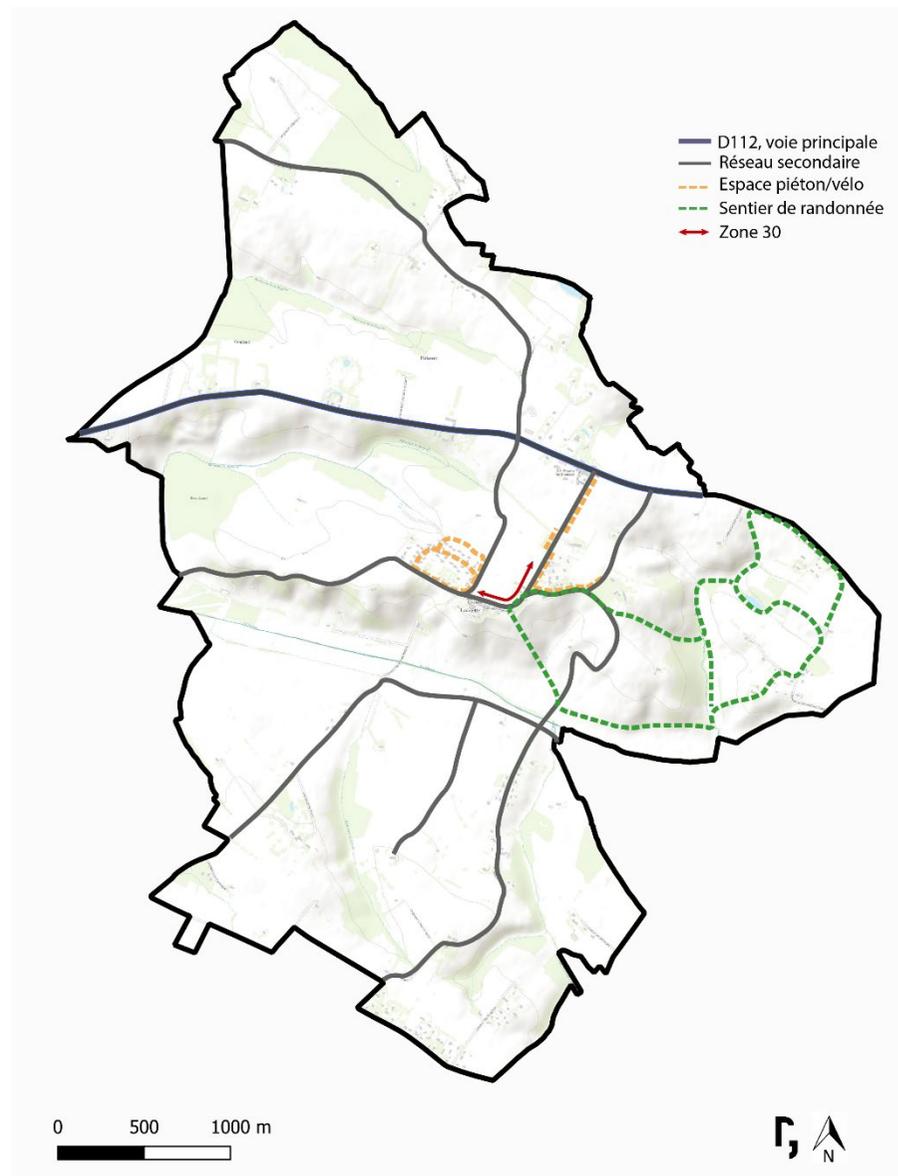


Figure 26 : Modes actifs identifiés sur la commune de Lavalette, source : CC3G et relevé terrain, réalisation Paysages

⁶ CC Coteaux du Girou

transports et également permettre de rejoindre les arrêts de transports en communs.

5. L'offre de stationnement

Un inventaire des places de stationnement a permis d'identifier une quarantaine de places localisées sur l'espace public en cœur de bourg et à proximité directe (lotissement), principalement proche des équipements publics (église, école). Le cimetière, à distance du bourg peut quant à lui accueillir un peu moins de 50 véhicules.

Des places non matérialisées sont disponibles dans les rues du cœur de bourg, augmentant ainsi la capacité de stationnement du centre mais pouvant générer des difficultés de circulation.

Des espaces de stationnement sont également prévus dans les parcelles privées, ce qui permet de réduire le besoin en stationnement sur la voie.

Enfin, les espaces proposant des activités disposent également de nombreuses places de stationnement, environ 250.

Le stationnement semble satisfaisant et répond aussi bien aux résidents qu'aux usagers utilisant les commerces et services. Cependant, cette offre devra être adaptée en fonction de l'accueil de nouveaux habitants, notamment dans le cœur du village.



Figure 27 : Localisation des places de stationnement, source : Géoportail, réalisation Paysages

6. Ce que l'on retient



Atouts

- Un réseau routier communal et départemental développé permettant de desservir l'ensemble des zones d'habitat et facilitant l'accès aux pôles voisins

Contraintes

- Une réseau routier départemental de transit pouvant engendrer des nuisances, notamment en termes de sécurité et de pollution à proximité de la RD 112
- La dépendance accrue à l'automobile en l'absence de réseau de circulations douces.

Enjeux

- Accompagnement au développement des pratiques et des modes de déplacements alternatifs au tout automobile
- Renforcement des aménagements piétonniers dans et en dehors du bourg

III. La structure économique

1. Une offre d'emploi limitée

La commune de Lavalette est intégrée au bassin d'emploi de Toulouse. La position de Lavalette et les déplacements pendulaires nous indiquent qu'il existe peu d'interactions avec les autres bassins d'emploi en proximité de celui de Toulouse par l'Est (Castres, Carcassonne, Albi).

A Lavalette en 2017, il y avait environ un emploi pour 5 actifs. Entre 2007 et 2012, le nombre d'emplois dans la zone augmente puis diminue entre 2012 et 2017 traduisant une certaine fragilité économique. Le nombre d'actifs ayant un emploi et résidant sur la commune est quant à lui en constante évolution sur la période observée.

L'indicateur de concentration d'emploi (égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone), diminue entre 2007 et 2017, signe que le nombre d'actifs ayant un emploi dans la commune augmente plus rapidement que le nombre d'emplois.

	2007	2012	2017
Nombre d'emplois dans la zone	80	90	75
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	284	308	367
Indicateur de concentration d'emploi	28,3	29,2	20,3

Figure 29: Evolution du nombre d'emplois et d'actifs à Lavalette, source INSEE, réalisation Paysages

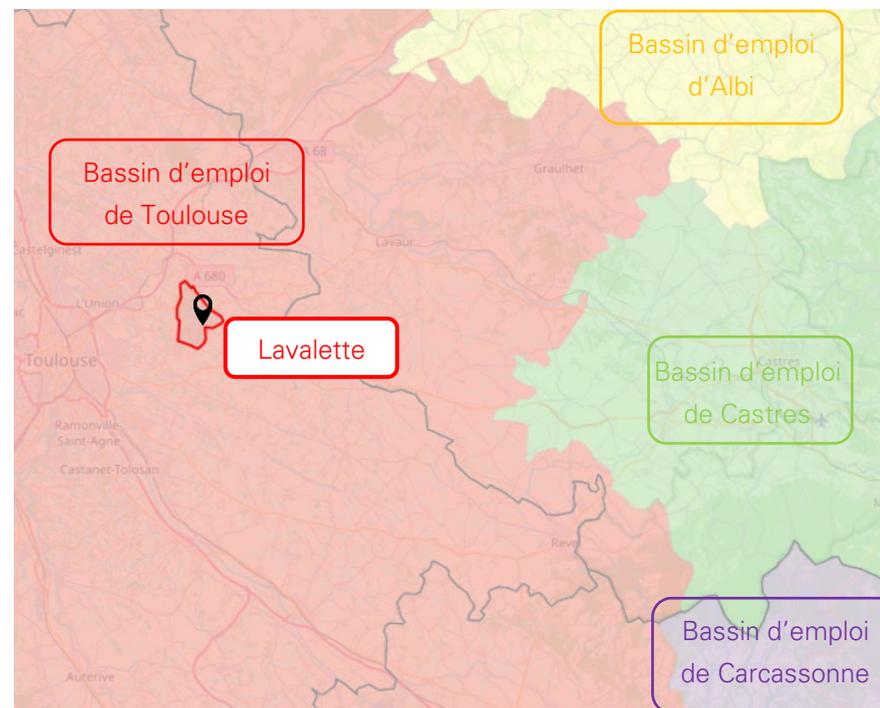


Figure 28: Zone d'emploi en 2010, source Géoclip

2. Caractéristiques de l'emploi du territoire

On dénombre un total de 75 emplois dans la commune de Lavalette (recensement INSEE principal en 2017), dont 43 emplois salariés.

Si l'on s'intéresse de manière plus précise au ratio emplois/actifs, on remarque en premier lieu que le secteur de l'agriculture est le seul secteur qui offre autant d'emploi qu'il n'a d'actifs occupés sur la commune.

Pour les autres secteurs : industrie, construction, commerces, transport et services divers, administration publique, les actifs travaillant dans ces secteurs doivent se déplacer à l'extérieur du territoire faute d'emplois suffisants fournis à l'échelle communale.

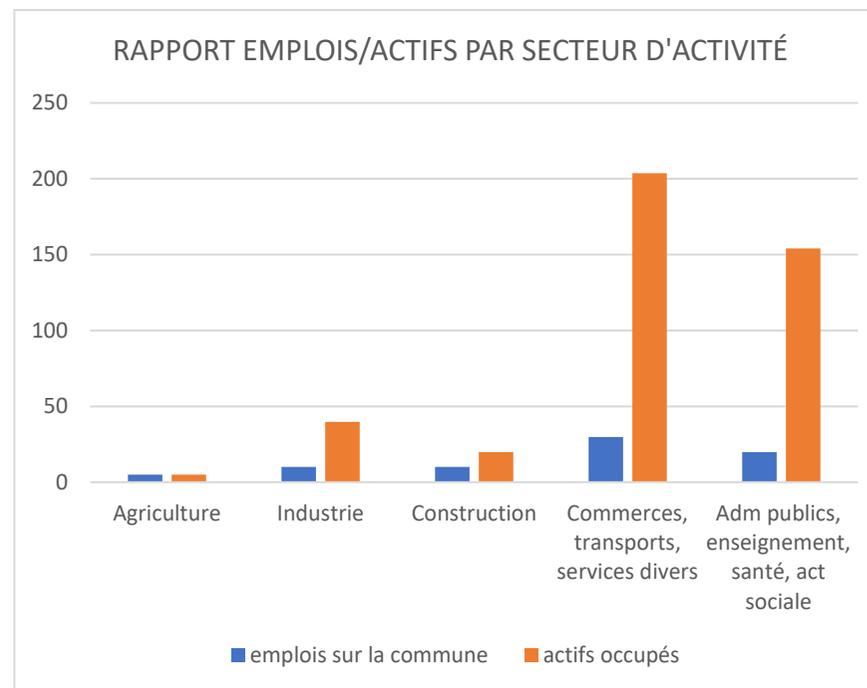


Figure 30 : Nombre d'emploi et d'actifs de Lavalette par secteur d'activité en 2016, source INSEE, réalisation Paysages

3. Les entreprises du territoire

Au 31 Décembre 2018, la commune comptait 74 entreprises. Les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et celui des commerces représentent 50% des entreprises de la commune avec respectivement 19 et 18 établissements.

Seul le secteur de l'industrie est moins bien représenté avec seulement 3 entreprises sur la commune.

Sur l'année 2019, sept entreprises ont été créées :

- 4 dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien,
- 2 dans le secteur des commerces, transport, hébergement et restauration,
- 1 dans le secteur de la construction.

Si l'on prend en compte le nombre d'établissements actifs présents sur la commune au 31 décembre 2018, c'est le secteur des commerces, transports et services divers qui est le plus important puisqu'il représente plus d'1 établissement actif sur 2. Le second secteur le mieux représenté est celui de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale avec 14,7 % des établissements.

Le secteur des commerces, transports et services divers est le plus grand pourvoyeur d'emplois salariés local, suivi par les secteurs de la construction et de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale qui offrent respectivement 29, 10 et 8 emplois. Les autres secteurs ont une offre de postes salariés largement inférieure.

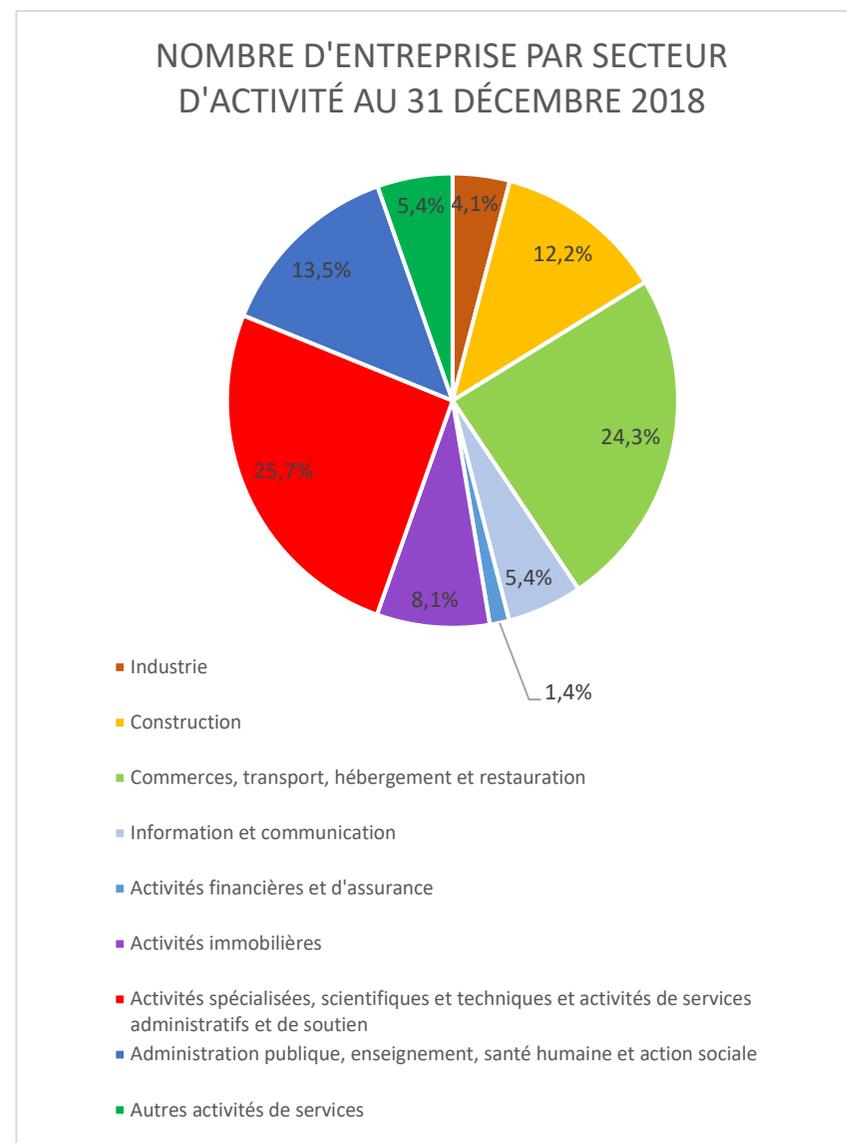


Figure 31 : Nombre d'emploi et d'actifs de Lavalette par secteur d'activité en 2018, source INSEE, réalisation Paysages

Il convient de noter que la grande majorité des établissements sont de très petite taille, 82,1 % des établissements n'emploient aucun salarié. Il faut souligner que :

- 16 établissements emploient 1 à 9 salariés,
- 1 établissement emploie 10 à 19 salariés.

	Etablissement actifs / secteur d'activité au 31/12/2015	% au	Postes salariés / secteur d'activité au 31/12/2015	% au
Ensemble	95	100	49	100
Agriculture, sylviculture et pêche	12	12.6	2	4.1
Industrie	3	3.2	0	0
Construction	13	13.7	10	20.4
Commerces, transports et service divers	53	55.8	29	59.2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	14	14.7	8	16.3

Figure 32 : Répartition des établissements et des postes salariés par secteur d'activité, source : INSEE, CLAP, réalisation Paysages.

4. Les espaces dédiés aux activités

La commune de Lavalette dispose de plusieurs espaces accueillant des activités. Le PLU en vigueur définit 2 zones dédiées à l'implantation d'activités :

- 1 zone UE est identifiée et correspond à une zone d'activités existante de Grousset et à son extension future. Elle est située au Nord du noyau ancien, en bordure de la D112 et dispose d'un accès sur la RD57. Plusieurs entreprises y sont installées ; un restaurant et un constructeur de maisons notamment.
- 1 zone AUf est identifiée et correspond à une zone d'activités de chaque côté de la voie amenant à Saint-Marcel Paulel, seule la partie Est est pour l'instant partiellement bâtie.

En plus des zones identifiées au PLU en vigueur, des activités de commerces et de services sont également implantées dans le centre-bourg, notamment un tabac/presse et deux restaurants.

Le développement de ces zones sera questionné lors de la révision du PLU afin de répondre au mieux aux besoins de la population et de l'économie locale tout en s'inscrivant dans une démarche supracommunale, en cohérence avec la stratégie de développement économique portée par la communauté de commune détentrice de la compétence sur le territoire.



Figure 33 : Localisation des espaces dédiés aux activités, source : PLU, réalisation Paysages

5. L'agriculture

a) Méthodologie

La démarche de diagnostic agricole dans le cadre de la révision du PLU de Lavalette a pour objectif, d'une part d'associer la profession agricole à la révision du document en amont de la définition du projet de territoire, et d'autre part de disposer d'une connaissance affinée de l'activité agricole communale afin de faire émerger les enjeux à prendre en compte dans le cadre de la réflexion engagée dans la révision du PLU.

La réalisation du diagnostic est basée sur différents recueils de données :

- La mobilisation de données cartographiques, bibliographiques, statistiques et visites de terrain (occupation des sols, résultats de recensements Agreste, localisation des exploitations, évolution de l'activité dans le temps, ...),
- Une enquête individuelle auprès des agriculteurs exploitant sur la commune en Février 2021 permettant de connaître l'exploitation au titre de son activité économique, de déterminer son impact spatial en termes de cultures sur la commune, et d'interroger les exploitants sur leurs projets à court, moyen et long terme (développement, constructions de bâtiments, diversification de l'activité, départ en retraite, reprise, ...)

Concernant l'enquête individuelle, 6 exploitants ont répondu sur les 18 agriculteurs questionnés, soit un taux de participation de 33 %.

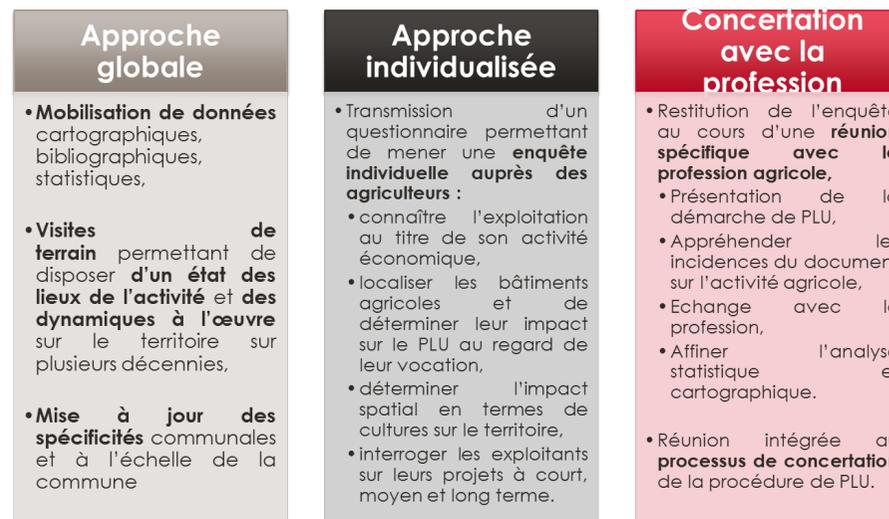


Figure 34: Méthodologie du diagnostic agricole, réalisation : Paysages

b) L'activité

Les exploitations

Selon la méthodologie du recensement Agreste, on comptait 21 exploitations ayant leur siège à Lavalette en 1988, elles ne sont plus que 13 en 2010, la commune a donc perdu 8 exploitations en près de trois décennies.

Notre enquête a mis en lumière la présence de 14 exploitations sur la commune de Lavalette.

Durant la même période, la SAU du territoire a diminué et atteint 1080 ha en 2000 (1408 ha en 1988). Cependant, depuis cette période, la SAU est en augmentation et est comparable à celle de 1988 avec 1442 ha en 2010.

La SAU moyenne par exploitant est quant à elle en augmentation depuis 1988. Ainsi, malgré la diminution des exploitants sur le territoire, les terres agricoles sont globalement maintenues sur la commune.

On constate ainsi une tendance vers la professionnalisation des exploitations puisque la SAU moyenne augmente alors que le nombre d'exploitations diminue.

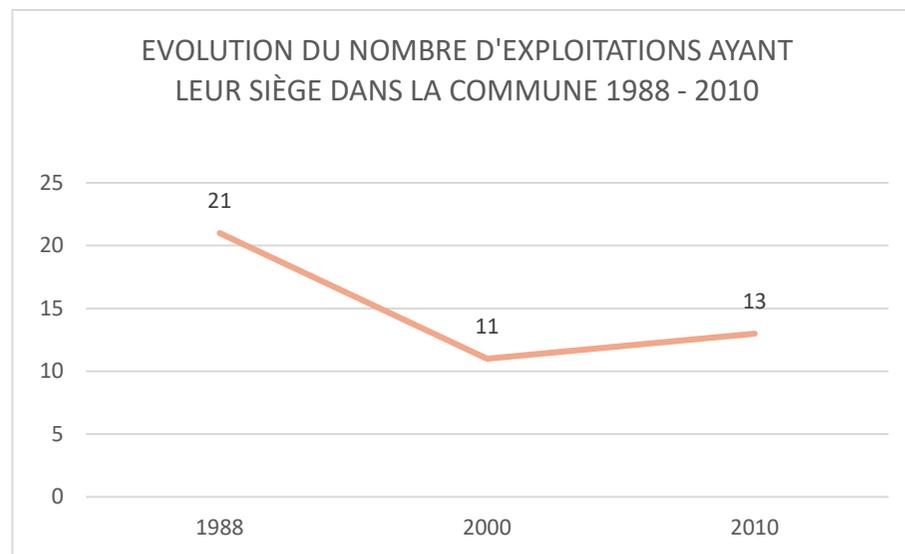


Figure 35 : Evolution du nombre de sièges d'exploitation à Lavalette, source Agreste, réalisation Paysages

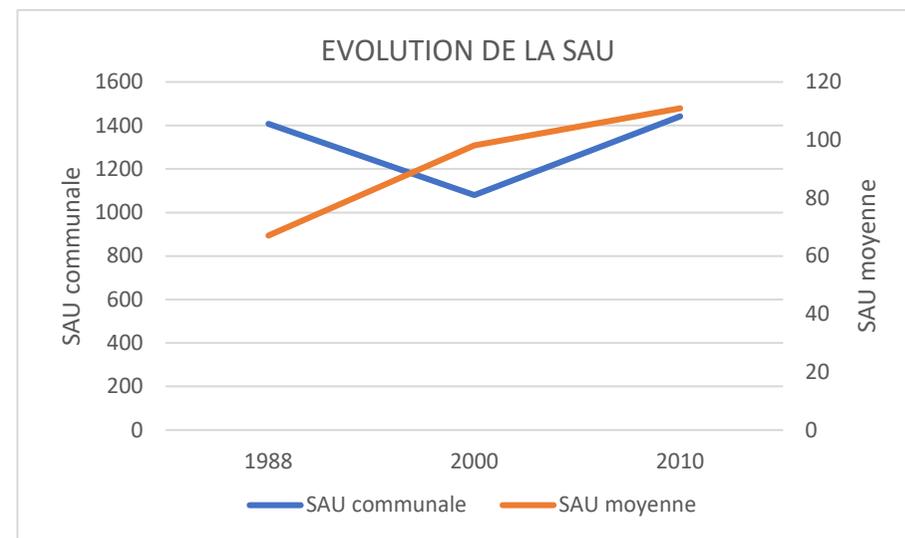


Figure 36 : Evolution de la SAU entre 1988 et 2010, source Agreste 2010, réalisation Paysages

Les exploitants

La population agricole de Lavalette est en moyenne âgée de 39 ans en 2019, cette moyenne est plus faible que les données nationales (49,3 ans selon la MSA en 2017).

Les exploitants de plus de 50 ans ont déclaré avoir une succession assurée. Le territoire recense cependant de jeunes agriculteurs qui participent au renouvellement de la profession.

La taille des exploitations

L'enquête menée auprès des exploitants révèle une grande disparité dans la taille des exploitations.

Bien que la moyenne exploitée soit de 132 ha de SAU et la surface médiane de 135 ha, les surfaces exploitées par chaque exploitation varient de 23 ha à 270 ha, en comparaison la moyenne nationale par exploitation est de 63 ha en 2016. Les superficies des exploitations, notamment les plus grandes, peuvent s'expliquer par la prédominance de la production céréalière sur la commune.

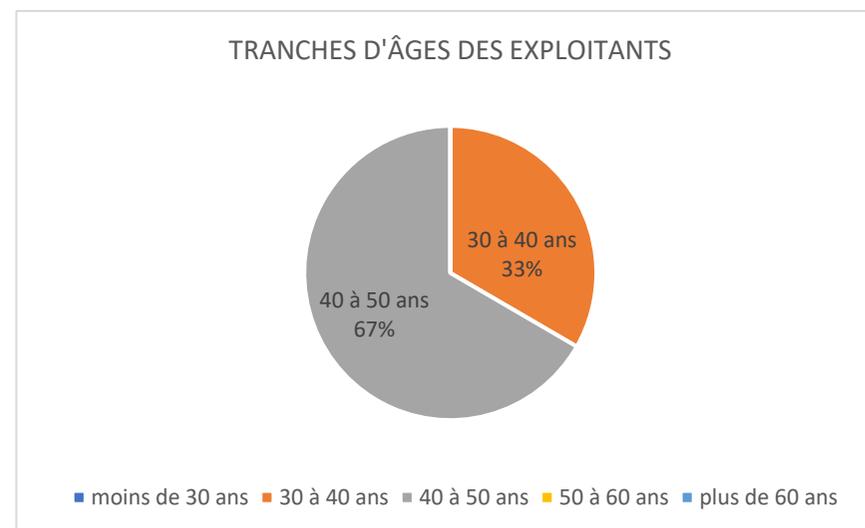


Figure 37 : Tranches d'âge des agriculteurs de Lavalette en 2021, réalisation Paysages

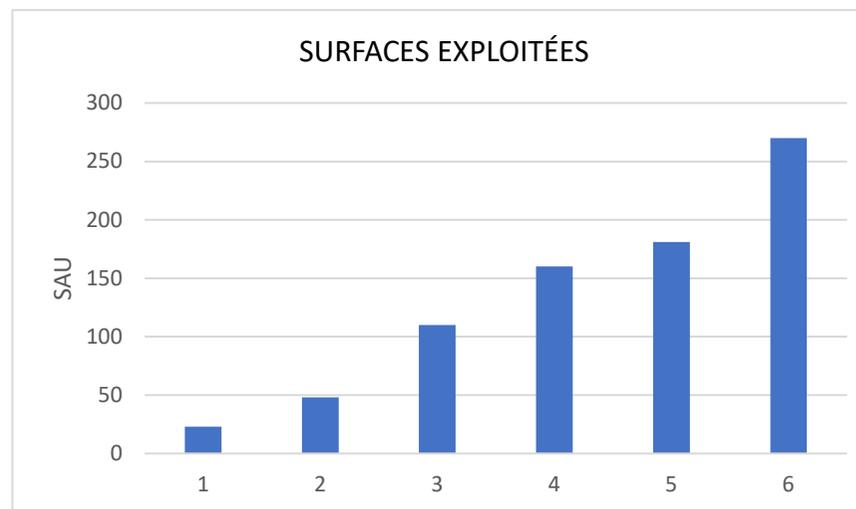


Figure 38 : SAU des agriculteurs exploitant des terres à Lavalette en 2021, réalisation Paysages

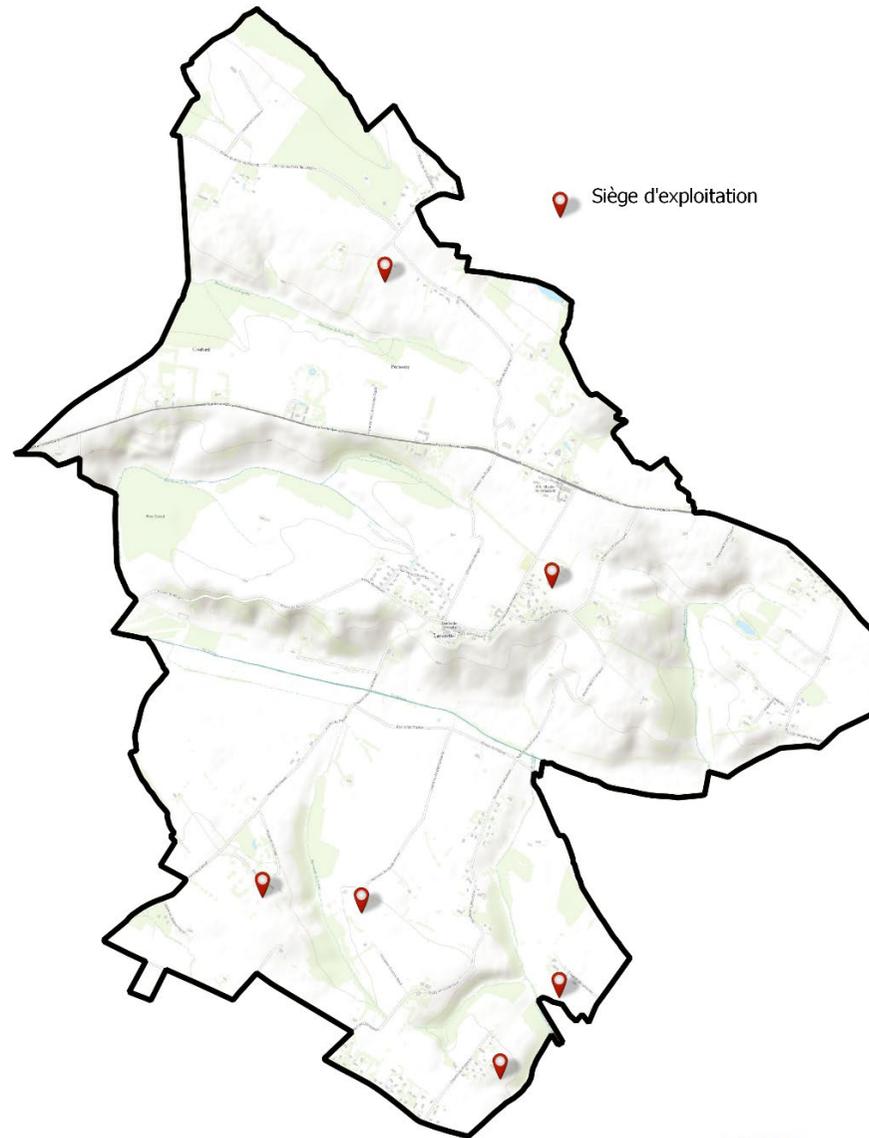


Figure 39 : Localisation des sièges d'exploitations, source : Enquête agricole 2021, réalisation Paysages



c) Le bâti agricole

Le bâti agricole est essentiellement concentré autour des sièges d'exploitations.

La plupart des exploitations peuvent évoluer dans un périmètre proche dans la mesure où elles sont souvent éloignées des zones résidentielles ou constituent des hameaux agricoles.

Le développement urbain ne doit pas constituer un frein pour la pérennisation des activités agricoles.

Le PLU devra veiller à limiter la création de conflits d'usages ; la gestion et les interfaces entre habitat et agriculture devront faire l'objet d'une attention particulière.

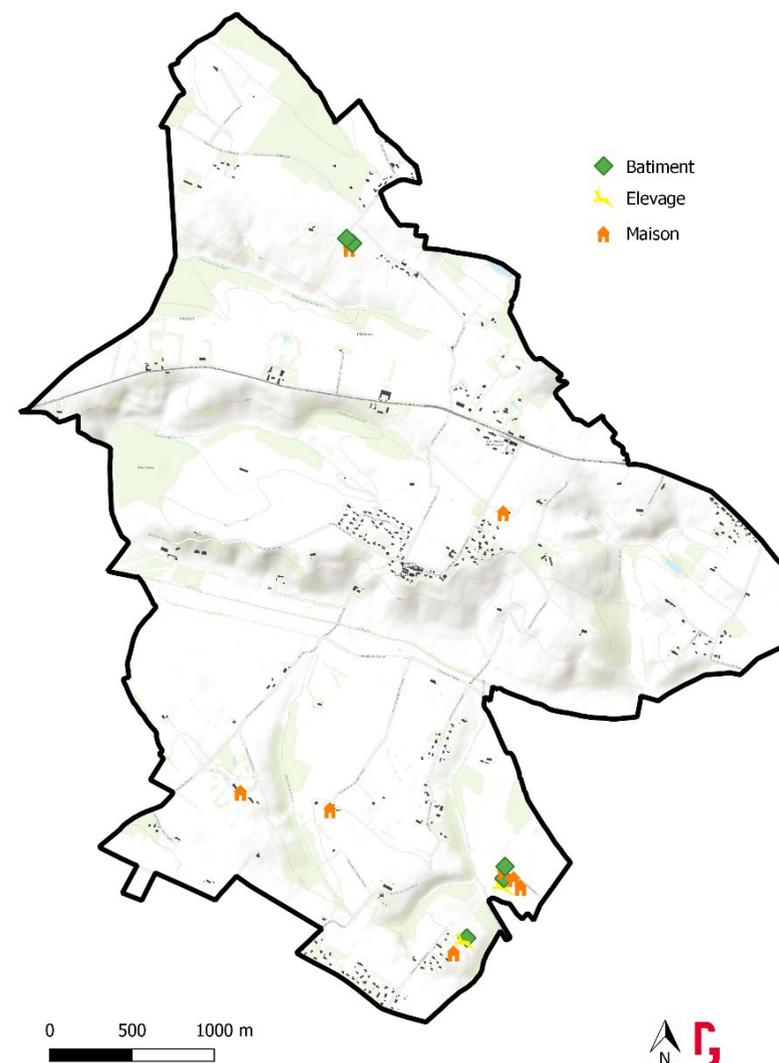


Figure 40 : Localisation du bâti agricole, source : Enquête agricole 2021, réalisation Paysages

d) Le territoire agricole

Les données issues du recensement agricole de 2010 indiquent une SAU communale de 1 442 ha en diminution entre 1988 et 2000.

En réalité, l’empreinte agricole est différente que ce dont témoigne le recensement Agreste, ne comptabilisant que les terres exploitées des sièges d’exploitations présents sur la commune. Sur les 1 390 ha du territoire communal 974 ha étaient cultivés en 2018, soit 70 % du territoire.

Les grandes cultures céréalières dominent le territoire et occupent 84% des espaces cultivés.

D’autres cultures sont présentes sur le territoire comme l’élevage de bovin à viande et l’élevage de chevaux (pur-sang arabes).

CULTURE	SURFACE HA
BLE TENDRE	195,3
MAIS GRAIN	161,1
ORGE	37,8
AUTRES CEREALES	225,1
TOURNESOL	162,1
AUTRES OLEAGINEUX	2,7
GELS	63,5
FOURRAGE	28,1
PRAIRIES PERMANENTES	32,8
PRAIRIES TEMPORAIRES	23
VIGNES	0,6
DIVERS	6,3
BANDES ENHERBEES	5,4
TOTAL	974

Figure 42 : Tableau des surfaces cultivées à Lavalette, source RPG 2019, réalisation Paysages

Légende

- BLE TENDRE
- MAIS GRAIN ET ENSILAGE
- ORGE
- AUTRES CEREALES
- COLZA
- TOURNESOL
- AUTRES OLEAGINEUX
- GEL
- FOURRAGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- VIGNES
- DIVERS
- BANDES ENHERBEEES

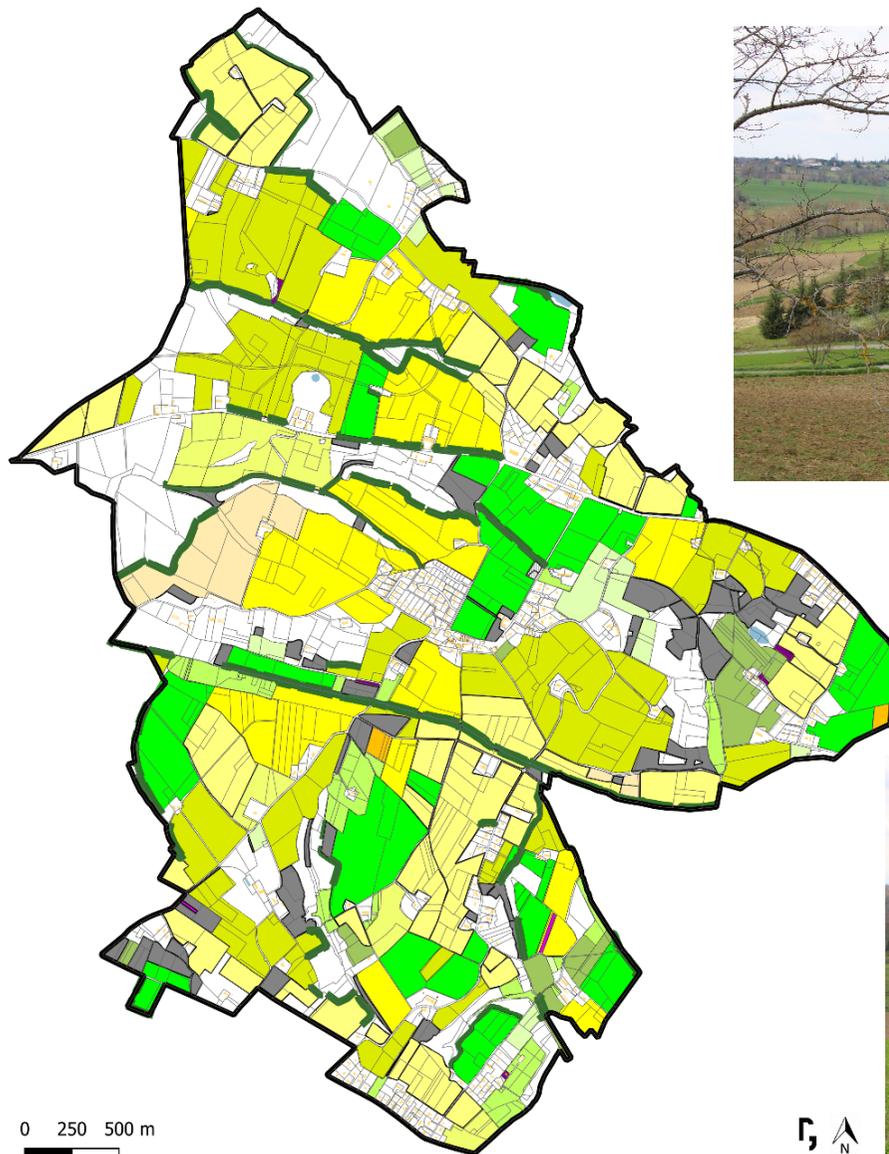


Figure 43 : Espaces cultivés à Lavalette, photographies Paysages

e) Le potentiel agronomique des sols

Le potentiel agronomique de la commune de Lavalette est en très grande majorité de bonne valeur, voire de très grande valeur dans le sud du territoire. Seuls les fonds de vallée des ruisseaux de Belaval et de la Sausse sont de moindre qualité.

Le développement urbain devra être dirigé vers les terres les moins valorisables pour l'agriculture.

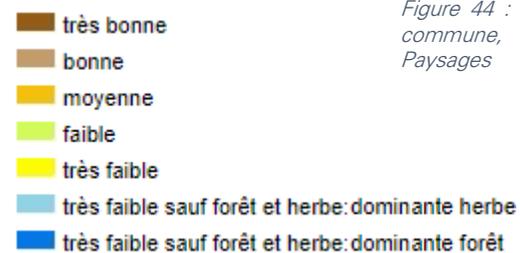
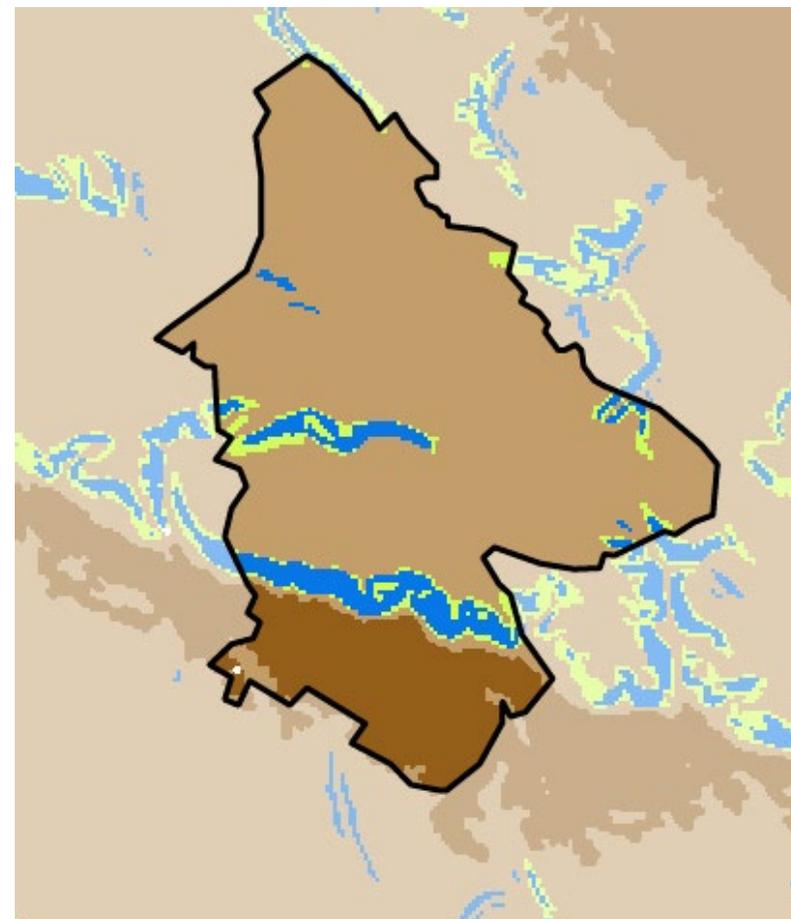


Figure 44 : Potentiel agronomique de la commune, source : DDT, réalisation Paysages

f) Les projets

Lors de l'enquête agricole, plusieurs projets ont été portés à la connaissance de la mairie :

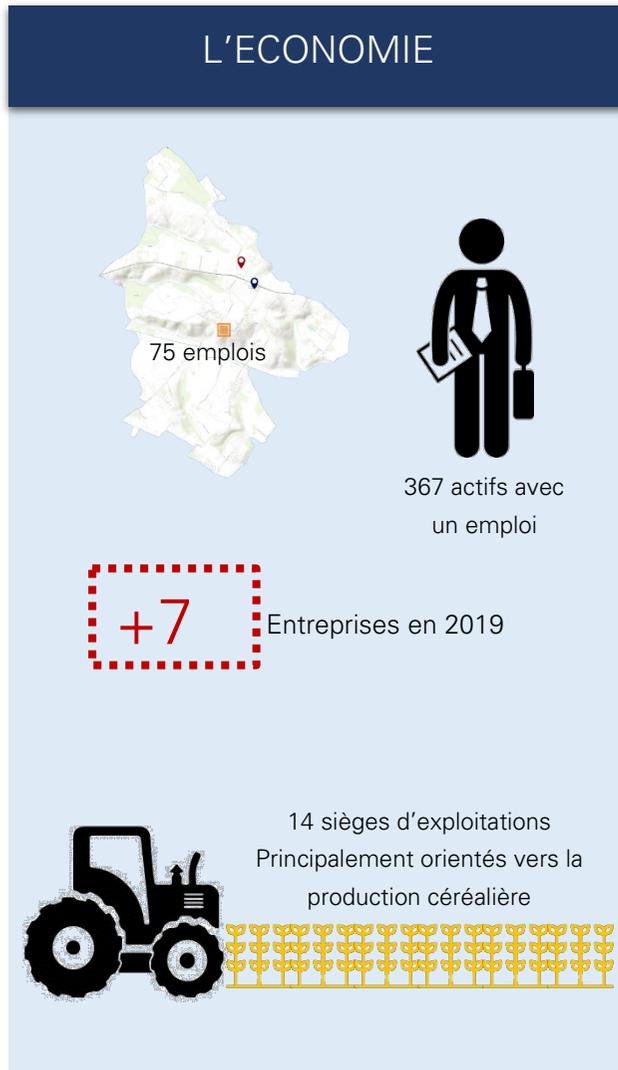
- 2 bâtiments de stockage agricole,
- 1 création d'un bassin de stockage d'eau pluviale pouvant servir de réserve incendie,
- 1 création d'un verger clôturé pour accueillir un atelier de poules pondeuses et de fruits,
- 1 projet de vente directe à la ferme,
- 1 projet d'agro-tourisme.

Le PLU devra évaluer la faisabilité de ces projets et mettre en place les dispositions réglementaires correspondantes si les projets assurent la cohérence avec le cadre législatif et le projet communal.



Figure 45 : Paysage rural, photographie Paysages

6. Ce que l'on retient



Atouts

- Une intégration à la zone d'emploi de Toulouse
- Une présence d'établissements pourvoyeurs d'emplois dans presque tous les secteurs d'activités
- Une activité agricole dynamique et pérenne

Contraintes

- Une dépendance des pôles plus importants en emplois et commerces et services

Enjeux

- L'accompagnement au développement de l'économie résidentielle et de l'emploi local
- L'inscription de la dynamique économique dans la stratégie intercommunale
- Le soutien à l'activité agricole, son développement et sa diversification.

IV.L'organisation et le fonctionnement urbain

1. Les fondements de la cité

Lavalette est au carrefour de l'histoire ; certains écrits la relient à la capitale de Malte et à l'histoire des chevaliers de Malte.

Elle est située aux portes du Pays de Cocagne qui a vu toute une région se lancer dans la culture du pastel. Pierre Paul Riquet s'installa dans un château à quelques vallons de là, d'où il imagina le Canal du Midi dont il fut ensuite l'architecte.

Non loin vécut les célèbres petites filles modèles qui inspirèrent la Comtesse de Ségur. C'est donc une histoire riche qui a marqué ses terres⁷.

En 1749, un procès-verbal de visite pastoral mentionne que l'Eglise ancienne est presque entièrement détruite. L'architecture actuelle de l'église Saint-Laurent s'inspire du style gothique. Son clocher octogonal bénéficie d'un éclairage nocturne bleu mettant en valeur son clocher et sa flèche. Il reste encore des traces de l'ancienne église parmi lesquelles les voûtes de sa chapelle, décorées par le blason des seigneurs de la Lavalette et une croix de Malte, référence probable à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.



Figure 46 : Carte de Cassini, source : Géoportail, réalisation Paysages

⁷ Mairie de Lavalette

2. Evolution urbaine

a) Le modèle traditionnel de développement urbain

Jusqu'au XIXème, l'urbanisation de Lavalette prenait deux formes.

D'une part, la tradition agricole de la commune se traduit par l'implantation de fermes au cœur des terres agricoles afin de placer l'agriculteur au centre de son outil de travail dans une époque durant laquelle les déplacements étaient fortement limités.

On remarque que les fermes et métairies sont nombreuses et réparties sur l'ensemble du territoire.

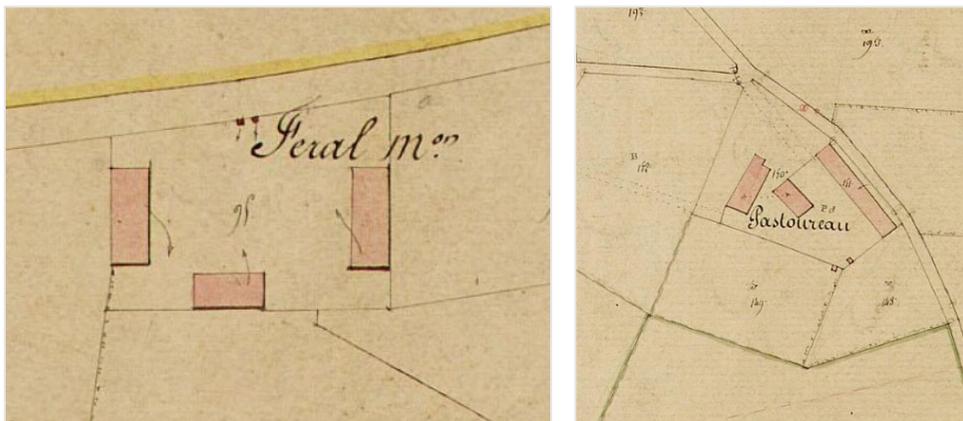
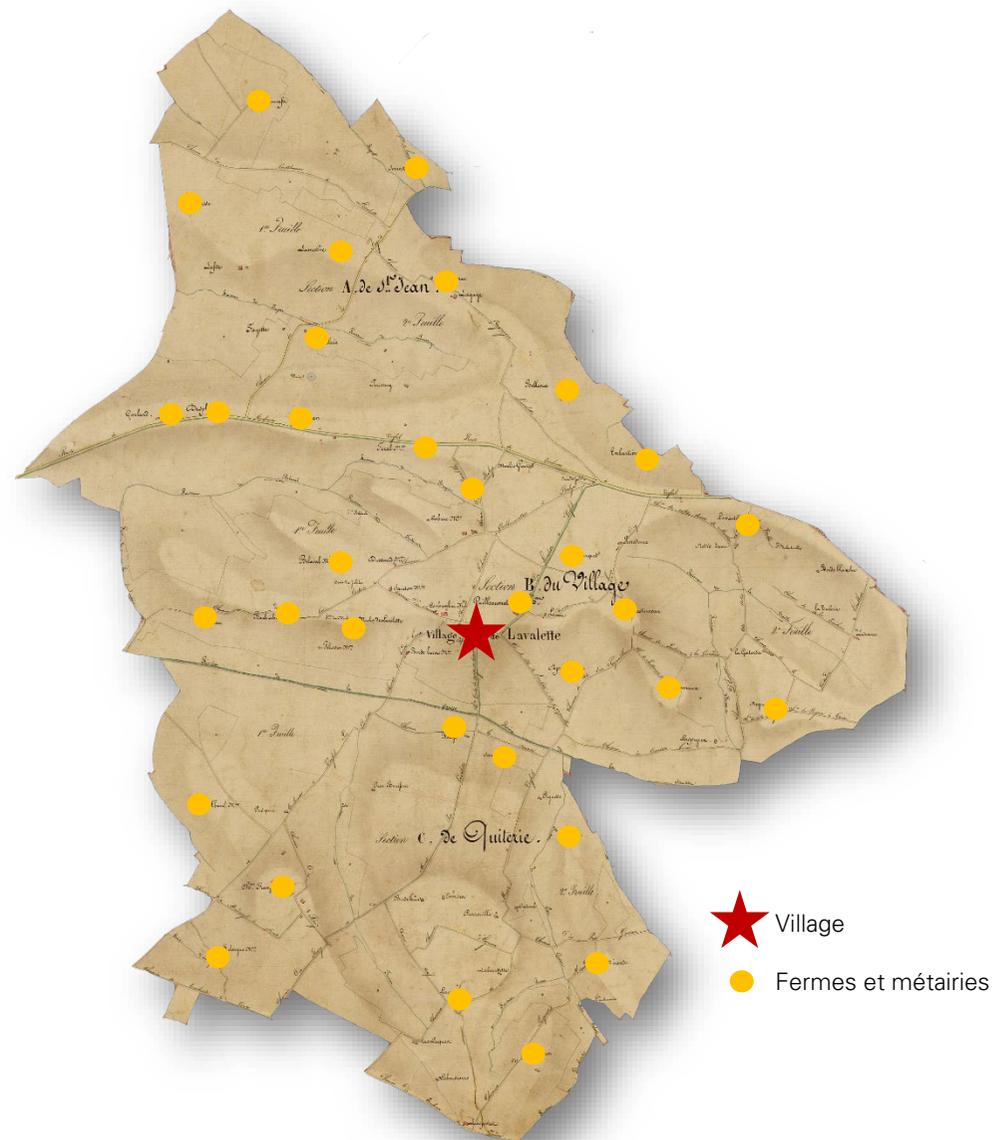


Figure 47 : Cadastre napoléonien en 1836, source archive 31, réalisation Paysages

L'urbanisation du centre-bourg complète le modèle précédent. Il se structure au cœur du territoire, à la croisée de plusieurs axes de communications, aujourd'hui considérés comme secondaires. On y retrouve plusieurs éléments initiaux, l'Eglise, le bâtiment de la Mairie actuelle, une grande bâtisse devenue aujourd'hui un restaurant, ou encore l'ancien presbytère converti en logements. Autour d'eux se sont agglomérées au fil des années de nouvelles habitations. Le cœur historique est resté malgré tout contenu dans son enveloppe.

Le centre-bourg reste particulièrement bien préservé avec la présence de bâtis témoignant de l'architecture patrimoniale locale, souvent bien préservés ou rénovés, comme ce fut le cas pour l'ancienne école du village.



Figure 48 : Localisation des principaux éléments conservés du centre-bourg, sources : Cadastre napoléonien
photographie Paysages

b) Les développements urbains récents

L'urbanisation de la commune s'est largement développée depuis la première moitié du XIXème siècle. On constate dans un premier temps qu'une grande partie du bâti existant, dispersé sur le territoire, est représenté sur le cadastre napoléonien. Il faut toutefois noter que certains bâtiments autrefois représentés sur ce cadastre d'époque ont aujourd'hui disparu.

De 1836 aux années 1960, la structure bâtie s'est renforcée, notamment autour du centre-bourg mais également en dehors, de façon éparse, le plus souvent en bordure des axes de communications.

De 1960 au début des années 2000, l'urbanisation de la commune s'est largement renforcée sur l'ensemble du territoire, le centre-bourg s'est conforté avec le développement notable de l'habitat vers l'Ouest et l'Est du bourg. On voit également se renforcer la linéarité de l'urbanisation, le long notamment de la D112 et la D77 au Nord et également au Sud de la commune, le long de la D66, limitrophe de la commune de Mons.

De 2002 à 2010, l'urbanisation se renforce principalement en bordure des hameaux constitués au fil des années. Depuis 2010, la commune a vu s'étendre principalement son bourg avec la création de lotissements à l'Ouest du centre ancien.

La dispersion de l'habitat est ancienne sur le territoire, héritée du XIXème siècle, elle a été confortée dans le temps. L'urbanisation communale s'est principalement développée entre les années 60 et le début des années

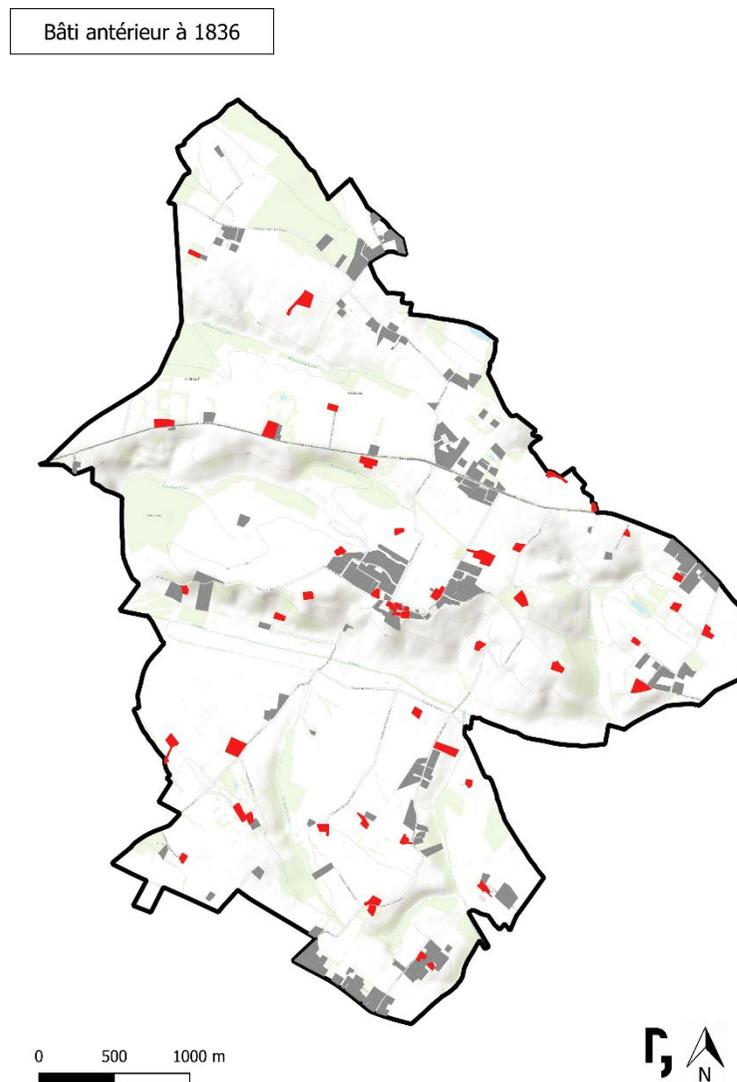


Figure 49 : Développement urbain de Lavalette, source : cadastre napoléonien, réalisation Paysages

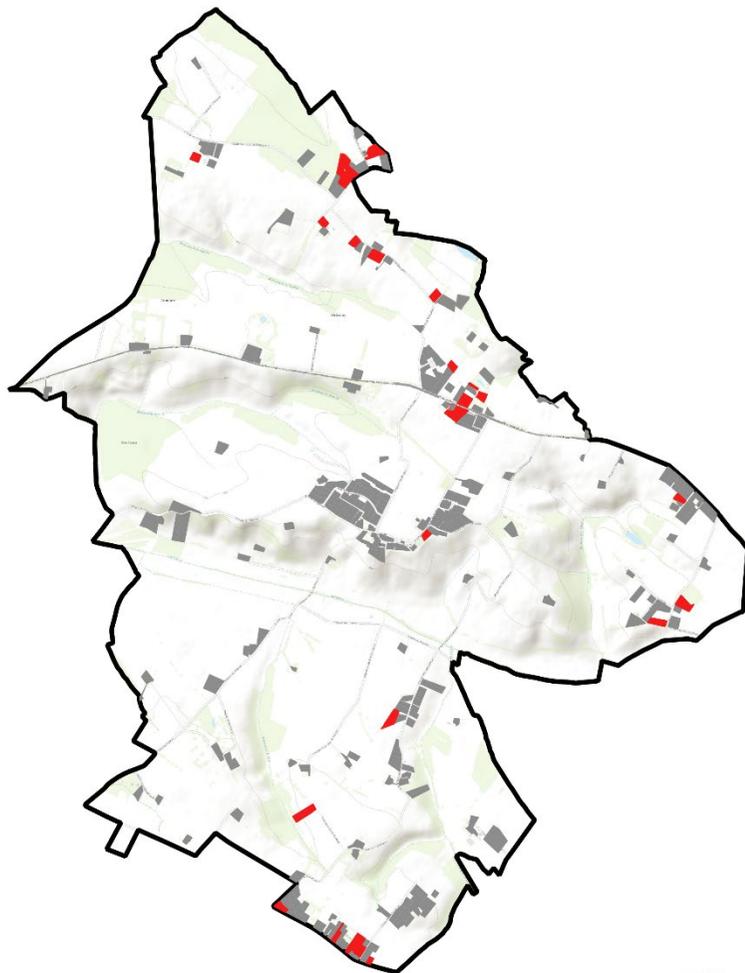
2000 sous le modèle linéaire, en bordure des axes de communications. Ce modèle largement utilisé à cette époque est aujourd'hui désuet et

consommateur d'espace. Le modèle utilisé depuis 2010 sous forme de lotissement est plus compact et correspond mieux au mode de vie actuel.



Figure 50 : Développement urbain de Lavalette entre 1896 et 2002, sources : vues aériennes IGN, réalisation : Paysages

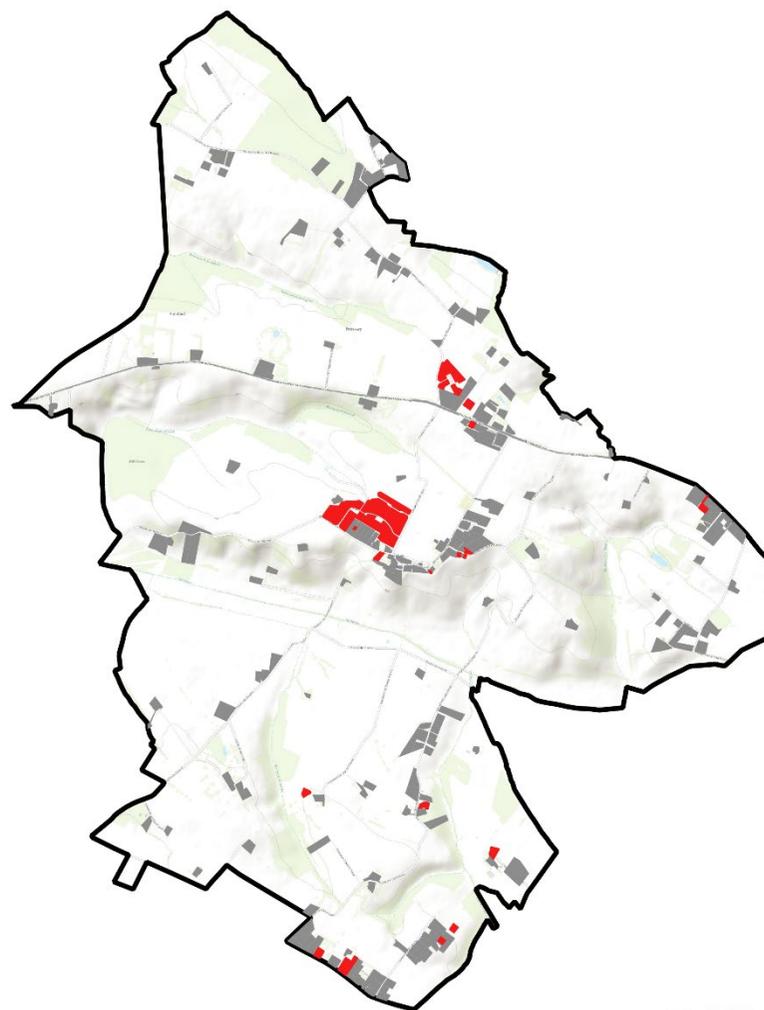
Bâti de 2002 à 2010



0 500 1000 m



Bâti de 2010 à aujourd'hui



0 500 1000 m



Figure 51 : Développement urbain de Lavalette, sources : vues aériennes IGN, réalisation Paysages

3. Quelques typologies de formes urbaines

a) Le centre-bourg

Le centre ancien de Lavalette est concentré en bordure de la rue Jean Parisot sur un promontoire de 220 mètres d'altitude.

3 ères d'urbanisation cohabitent dans le cœur de bourg :

- Le noyau ancien remarquablement préservé composé de bâtis d'architecture traditionnelle,
- Les extensions de la seconde moitié du XXème siècle de part et d'autre du bourg ancien,
- Les extensions groupées du début XXIème siècle, à au Nord-Ouest du centre ancien,

Chacune de ces temporalités de l'aménagement se structure autour de caractéristiques répondant aux impératifs de chaque époque.



Figure 52 : Illustration du noyau ancien et de ses extensions



Figure 53 : Illustration du noyau ancien, des extensions du XIX et XXIème siècles, sources : photographies Paysages et google street view



Le noyau ancien

- Un centre historique construit en promontoire sur la vallée de la Sausse,
- Des espaces publics constitués de ruelles qui desservent les quelques îlots qui composent le noyau historique. Les extensions du début du XXème siècle à l'Est s'accompagnent d'espaces publics plus larges qui mettent en scène les équipements,
- Le bâti est généralement implanté à l'alignement de l'espace public ou avec un léger retrait,
- L'emprise bâtie combinée à un bâti composé de 2 niveaux se traduit par une densité plus élevée que dans les autres tissus,
- La préservation du bâti typique et traditionnel combinée au maintien d'espaces publics de qualité, créé une ambiance agréable et bucolique.



Figure 55 : Analyse de la morphologie urbaine du centre ancien, source cadastre et Géoportail, réalisation Paysages



Figure 54 : Photographie du centre ancien, Paysages

Les extensions de la fin du XXème

- Au-delà du centre ancien, des extensions sont aménagées sur la seconde moitié du XXème siècle en rupture avec le modèle traditionnel du noyau ancien,
- Les 2 espaces sont aménagés sur de grandes parcelles organisées directement sur l'espace public ou des voies de dessertes privées qui n'ont qu'une fonction dédiée à la circulation,
- Le bâti y est implanté en cœur de parcelle, en retrait de l'espace public et des limites séparatives et les jardins sont à l'arrière de l'habitation,
- Le bâti composé, principalement de résidences de plain-pied, combiné à des parcelles de grande surface allant de 2 500 m² à 3 000 m², probablement en lien avec des contraintes d'assainissement autonome, génère une faible densité de 3 à 4 logements par hectare,
- Plusieurs ambiances se dégagent de ces extensions ; au Nord-Ouest, les limites séparatives arborées, associées à une vue dégagée sur le paysage communal offrent un panorama d'exception. A l'Est, les limites séparatives sont également arborées conférant une ambiance plus intimiste aux habitations.
- Ces espaces offrent un potentiel de densification important par division parcellaire.



Figure 56 : Analyse de la morphologie des extensions de la fin du XXème siècle



Figure 57 : Photographie des extensions de la fin du XIXème siècle, sources : Photographie Paysages et Google Street View

Les extensions pavillonnaires du début du XXIème siècle

- Depuis 2010, à proximité directe du bourg ancien se sont développées deux opérations d'habitat groupé,
- Des rues sont créées pour desservir les espaces aménagés, elles sont adaptées à la circulation automobile et accompagnées de trottoirs favorisant les modes de déplacement actifs, maillage doux connecté au réseau communal,
- Une voie de type partagé a été aménagée sur une des tranches du quartier, elle apaise la cohabitation véhicule/piéton et propose des espaces de stationnement non imperméabilisés pour faciliter l'infiltration des eaux de pluies sur place,
- Des espaces collectifs végétalisés ponctuent ces zones résidentielles, l'accompagnement paysager occupe les espaces collectifs mais également les lisières entre espaces collectifs et espaces privés,
- La taille des parcelles varie selon les phases du projet, de 2 000 m² pour les plus vastes à 600 m² pour celles de la dernière phase d'aménagement,
- Le bâti, de plain-pied ou surmonté d'un étage, est implanté en cœur de parcelle pour les fonciers les plus grands, ou proche des limites pour les fonciers inférieures à 1 000 m²,
- La partie Nord propose un modèle plus compact accompagné d'une trame architecturale et d'un traitement des clôtures en limite de l'emprise publique plus affirmés et homogènes,
- Malgré l'omniprésence des espaces circulés, la présence marquée par endroit d'espaces collectifs paysagers et de limites végétalisées atténue l'ambiance minérale des lieux, de

plus, la présence de cheminements piétons permet également de délaisser la voiture et de rejoindre le centre ancien via les modes actifs.

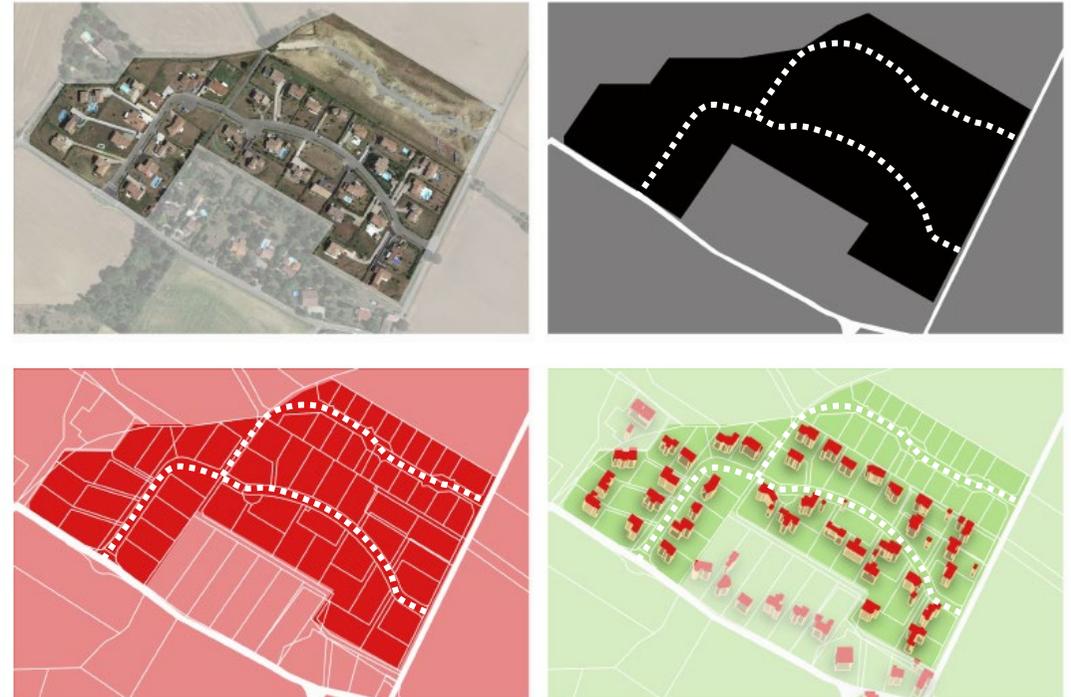


Figure 58 : Analyse de la morphologie urbaine des extensions pavillonnaires du XXIème siècle, sources : Cadastre et Géoportail, réalisation Paysages



Figure 59 : Illustration des extensions pavillonnaires du XXIème siècle, source : Photographie Paysages

b) L'urbanisation linéaire

- Deux quartiers se sont progressivement structurés en bordure des routes D57 et D66 au cours des différentes temporalités d'aménagement. La présence des réseaux sous la voie explique ce type d'urbanisation en réduisant les coûts d'aménagement et en offrant des espaces directement constructibles pour peu de frais,
- Dans ce cas, la voie demeure le seul espace public dédié à l'ensemble des constructions et sa seule fonction est routière.
- Le parcellaire est issu de divisions d'entités agricoles qui ont par la suite été de nouveau divisées, notamment le long de la D66 Route de Gauré où l'on constate une implantation de nouvelles constructions en deuxième et troisième rang,
- Le bâti est implanté au centre de l'unité foncière, en retrait de toute limite, les accès sont individualisés et multipliés le long des routes. Cette organisation engendre une surconsommation d'espace, la taille des unités foncières se situe entre 2000 et 6000 m² le long de la D57. Sur la Route de Gauré, le premier rideau propose des unités foncières semblables, en revanche, les aménagements en profondeur (2^{ème} et 3^{ème} rangs) tendent vers un modèle plus dense, avec des parcelles de tailles inférieures aux alentours des 1 000m².
- Le modèle linéaire est une urbanisation d'opportunités individuelles qui se sont succédées sans répondre à aucune logique d'aménagement. Des possibilités de densification et division parcellaire sont identifiées au regard de la taille importante des parcelles initiales.

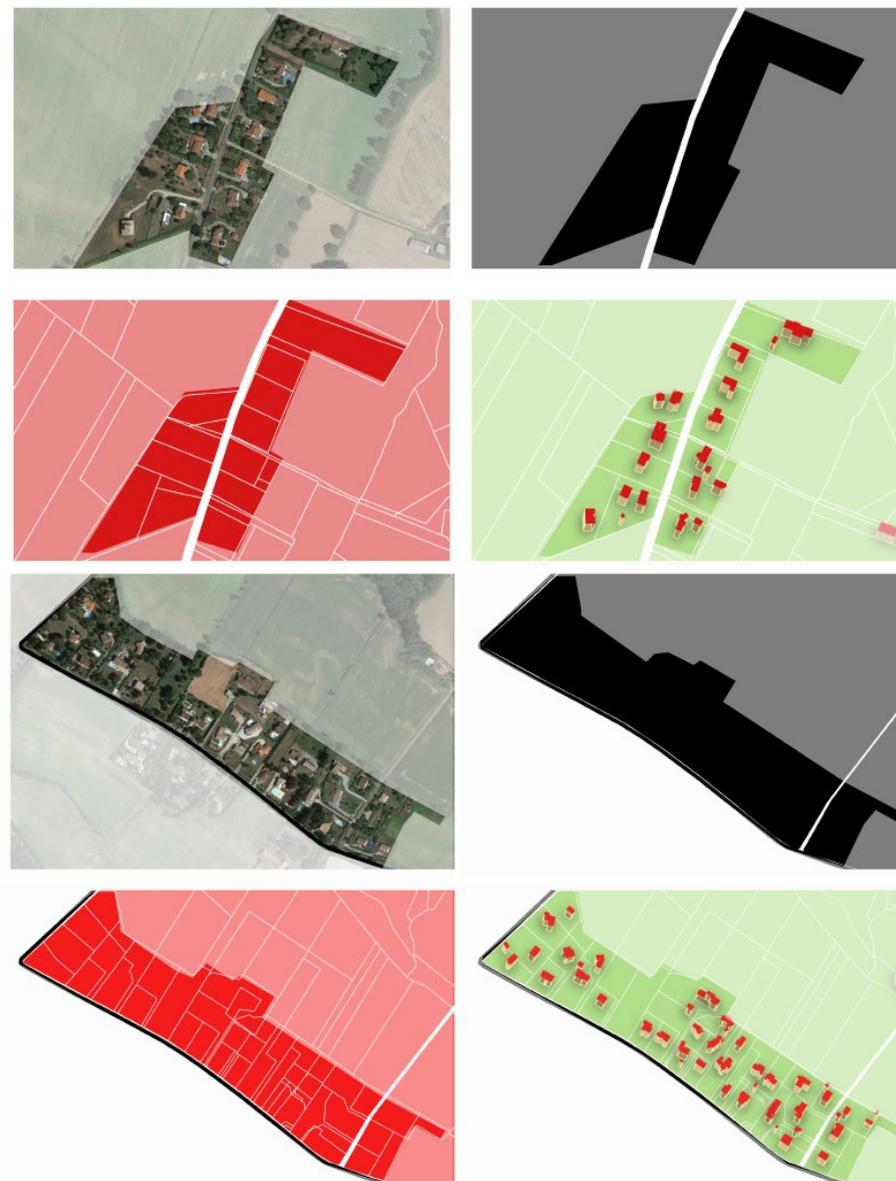


Figure 60 : Urbanisation linéaire au sud du territoire, source : Cadastre et Géoportail, réalisation Paysages



Figure 61 : Localisation des deux principaux quartiers linéaires de Lavalette, sources : Géoportail et Google Street View, réalisation Paysages

4. Le parc de logements

a) Un parc en progression

En 2017, le parc de logements de Lavalette comptait 321 habitations, soit 3 fois plus qu'à la fin des années 60.

On observe que la création de logements est plus intense que l'accueil de nouveaux habitants (+ 214 logements pour 383 habitants supplémentaires) entre 1968 et 2017, répondant d'une part aux besoins de la décohabitation de la population, et d'autre part à l'accueil des nouveaux ménages. En effet, le nombre moyen de personnes par ménage n'a cessé de diminuer : on compte en moyenne une personne de moins dans chaque logement entre 1968 et 2017.

La dynamique de production de logements est notable à partir des années 1980 et s'accélère à partir des années 2000, le volume de résidences principales double entre 1982 et 2017.

Suivant une autre tendance, le volume de logements vacants diminue fortement entre 1968 et 1975 pour ensuite augmenter de nouveau. Ils représentent 6.8 % des logements de la commune en 2017. On considère un volume incompressible de logement vacant à hauteur de 5 % car relevant d'une vacance fonctionnelle (périodes de transition entre deux locataires, aux logements en vente ou en travaux, etc.). Ainsi, certains logements vacants ont été réhabilités au fil du temps pour accueillir de nouveaux habitants : le projet de territoire devrait poursuivre cet effort de réinvestissement.

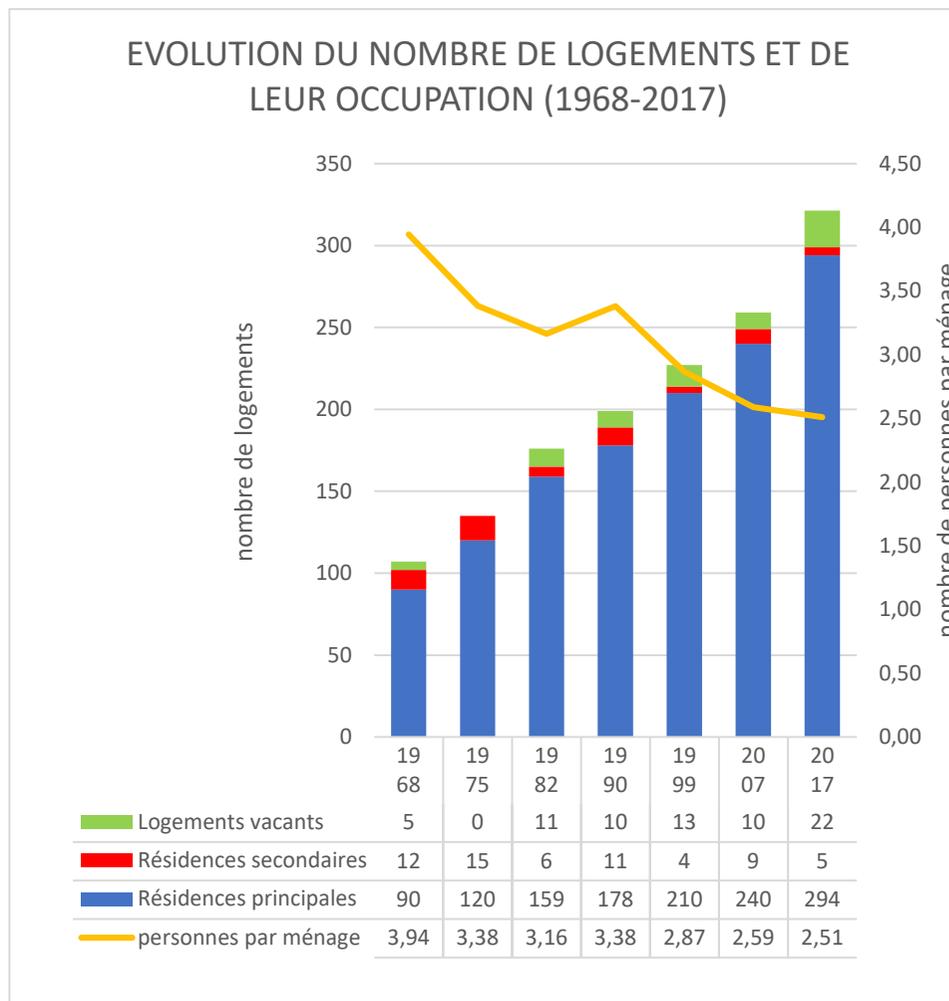


Figure 62 : Evolution du statut d'occupation des logements et du nombre de personnes par ménage à Lavalette, source INSEE RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007 et 2017, réalisation Paysages

b) Un parc en cours de diversification

A l'image de nombreux espaces péri-urbains, c'est le logement individuel qui prédomine à Lavalette. L'augmentation du nombre de logements se traduit majoritairement par la construction de maisons individuelles.

La commune compte 4,1 % d'appartements dans son parc de logements en 2017. Néanmoins, depuis 1999, leur nombre et leur proportion ont été renforcés sur le territoire communal. Malgré cet effort, la maison individuelle représente encore 9 logements sur 10 sur Lavalette.

Concernant le statut des occupants, le nombre de propriétaires progresse au cours de la période récente alors que celui des locataires décroît. Par ailleurs, le parc de logement sociaux a été développé avec la création de 4 logements HLM dans l'ancien presbytère, mais il ne représente qu'un 1 % du parc en 2017. La commune doit répondre à toutes les étapes du parcours résidentiel afin de répondre aux besoins de la population locale. Le développement du parc locatif et/ou social participe à l'ancrage des jeunes ne pouvant accéder à la propriété, mais aussi au maintien des populations âgées sur la commune à proximité des commerces et des services.

Ainsi, l'on peut penser que Lavalette s'inscrit dans le profil des communes péri-urbaines caractérisé par l'importance de la maison individuelle et du statut de propriétaire pour les populations qui s'y installent. Toutefois, la commune cherche à diversifier son offre de logements pour répondre à toutes les étapes des trajectoires résidentielles et favoriser le maintien sur place de sa population notamment par le développement de l'offre locative.

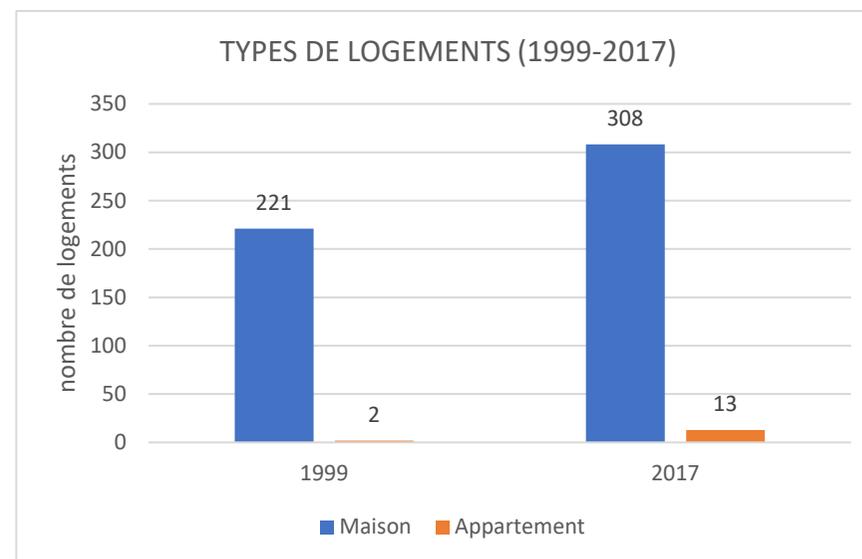


Figure 63 : Répartition du parc de logements par typologie, source INSEE RP 1999 et 2017, réalisation Paysages

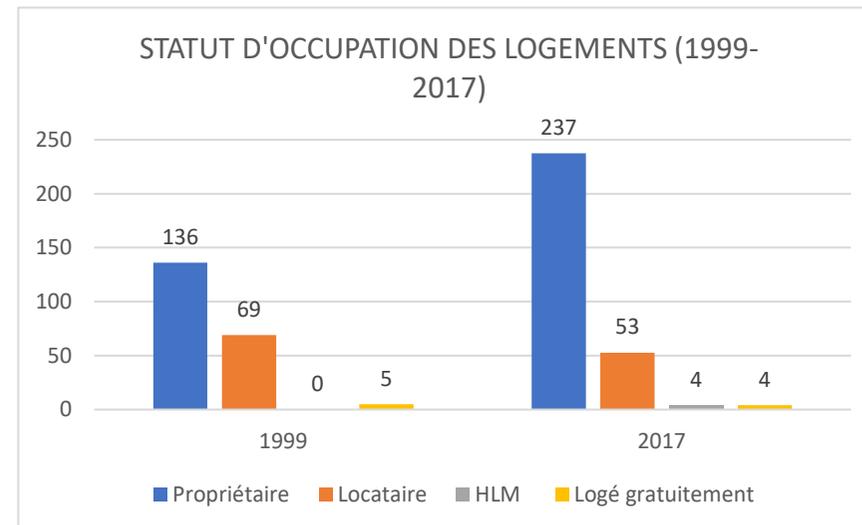


Figure 64 : Répartition du parc du logement par statut d'occupation, source INSEE RP 1999 et 2017, réalisation Paysages

c) Le rythme de construction

Lavalette a autorisé 79 nouveaux logements depuis 2011, soit une moyenne de 8 logements par an.

3 années ont particulièrement été marquées par les constructions : 2011 avec 24 permis accordés, 2012 avec 17 permis et 2018 avec 22 permis.

En parallèle des constructions à vocation de logement, la commune a accueilli :

- Deux bâtiments d'activité économique,
- Deux bâtiments agricoles,
- Sept projets mixtes où des bâtiments liés à l'habitat et l'activité sont associés.

Sur ces dix années, les constructions se sont principalement localisées sur trois espaces : sur les lotissements situés au Nord du centre-bourg, au bord de la D66 Route de Gauré et au sein d'un espace dédié aux activités mixtes (habitat-activité).

Chaque construction à vocation de logement a en moyenne consommé 1 197m², soit une consommation estimée à 9.5 ha sur 10 ans.

Selon l'observatoire de l'artificialisation, 19,8 ha ont été artificialisés entre 2009 et 2019 sur la commune de Lavalette. Les espaces artificialisés sont principalement destinés au développement de l'habitat, cependant, d'autres projets ont participé de l'artificialisation des terres, notamment le développement de la zone d'activité du Moulin du Grousset en bordure de

la D112 et plus récemment de la zone mixte, en bordure de la route de Lagaye.

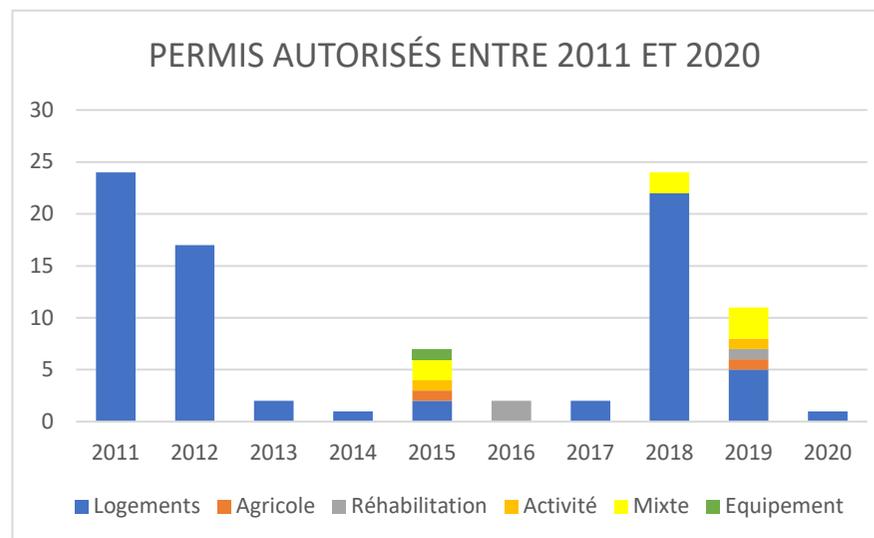


Figure 65 : Nombre de permis autorisés à Lavalette entre 2011 et 2020, source : Commune de Lavalette

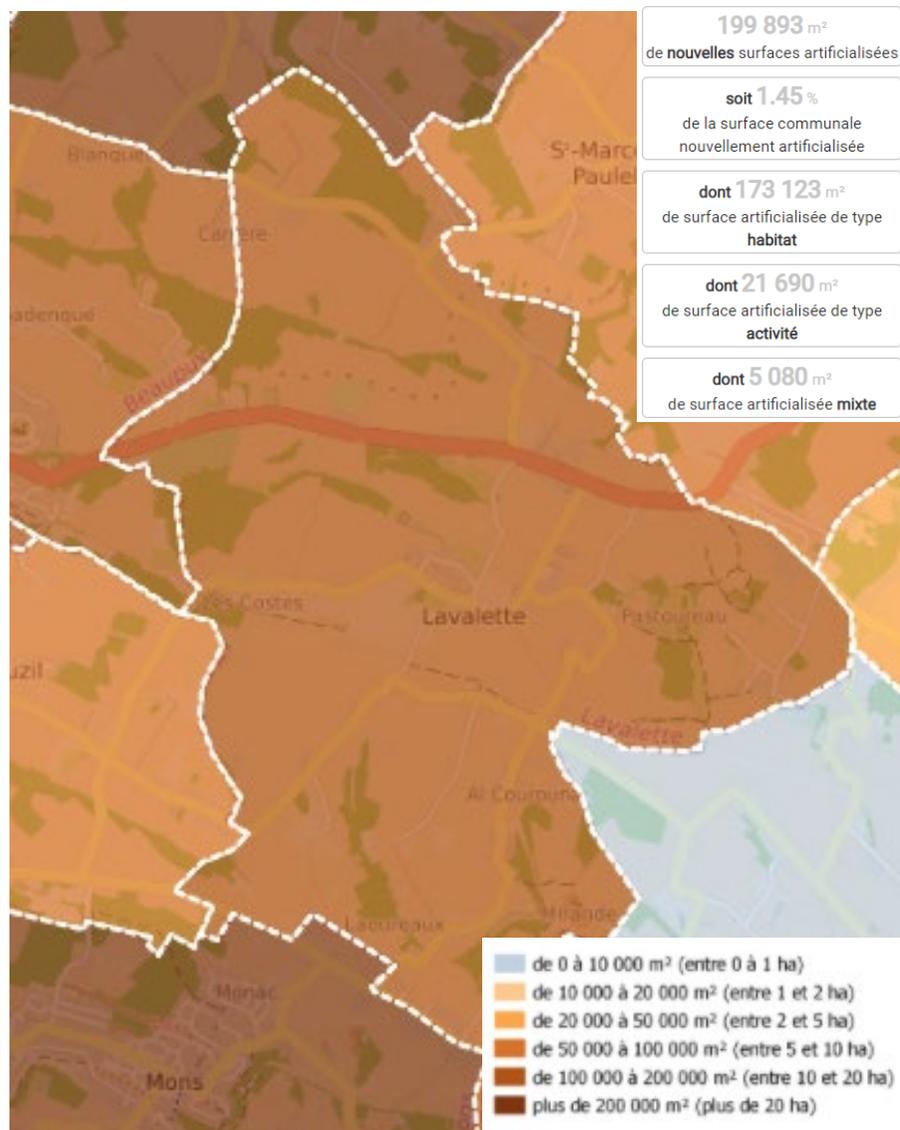


Figure 66 : Indicateur d'artificialisation entre 2009 et 2019, source : Observatoire national de l'artificialisation - Plan national Biodiversité



Figure 67 : Localisation des PC entre 2011 et 2020, source : Mairie Lavalette, réalisation Paysages

5. Bilan du document d'urbanisme en vigueur

La commune est dotée d'un PLU approuvé en février 2008.

Le PADD du PLU a défini plusieurs orientations générales :

- ✓ Préserver la qualité du cadre de vie en conservant le caractère rural de la commune à proximité de l'agglomération toulousaine et avec le souci de l'intégration de l'habitat nouveau dans l'environnement paysager,
- ✓ Prévoir la réalisation d'une station d'épuration pour desservir le village et développer le réseau d'assainissement en accompagnement de l'urbanisation à un rythme compatible avec les finances communales,
- ✓ Harmoniser en adéquation avec l'urbanisation de la commune, le développement des équipements publics et d'intérêt général destinés à satisfaire une population croissante (assainissement collectif, terrains de sports, ...) en prévoyant, à cet effet, des Emplacements Réservés,
- ✓ Maîtriser de ce fait, le développement urbain de la commune, en fixant un rythme maximum de cinq constructions d'habitation par an, conservant ainsi la possibilité d'accueillir une population nouvelle,
- ✓ Préconiser une urbanisation plutôt résidentielle sans multiplier les lotissements sur un parcellaire réduit et pour préserver l'urbanisation traditionnelle ou l'intérêt de la zone,

- ✓ Conforter les hameaux existants en adéquation avec les réseaux existants et éviter la création de nouveaux hameaux pour limiter le mitage du paysage de la commune,
- ✓ Protéger l'espace agricole et les espaces boisés,
- ✓ Protéger le patrimoine bâti en instaurant des règles d'aspect extérieur de la construction en référence au Pays Lauragais,
- ✓ Protéger les espaces naturels sensibles, les sites, les paysages et les points de vue notamment des sites remarquables des « Quatre Pins », de « Pastoureau » et de « En Papaillau »,
- ✓ Organiser et sécuriser les déplacements, les stationnements dans le centre du village, avec la création et l'aménagement de liaisons piétonnes et cyclables entre les différents quartiers existants ou à créer,
- ✓ Prévoir l'extension de la zone d'activités existantes, en limitant celle-ci à l'accueil d'activités non nuisantes.

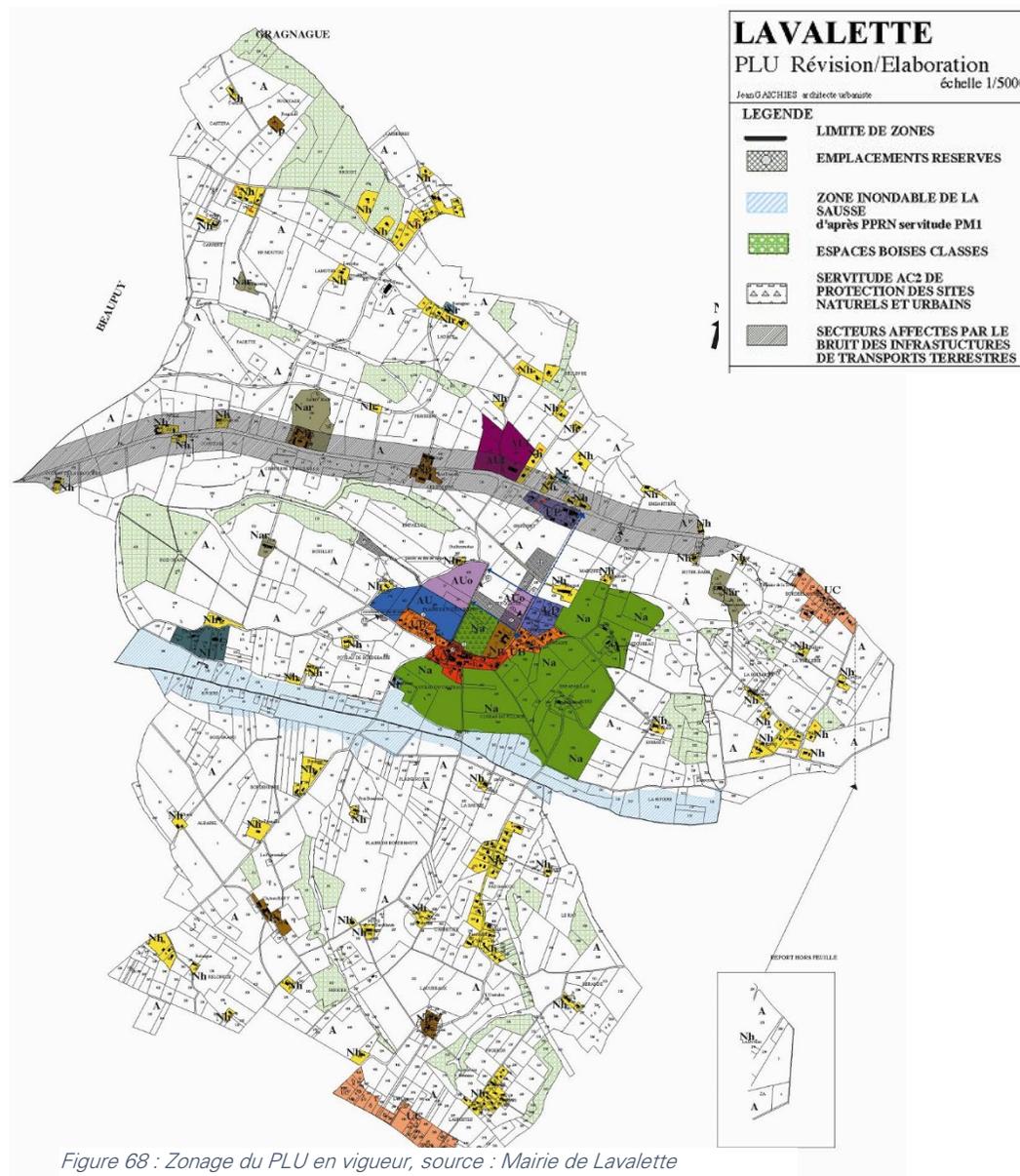
La traduction des choix opérés dans le cadre du PLU se décline du point de vue règlementaire de la façon suivante :

- ✓ **Zones urbaines :**
 - La zone UA correspond à la partie ancienne du village, centre historique et administratif avec la mairie, l'Eglise et les écoles. Elle correspond au village rue et à quelques maisons qui y sont rattachées. Elle a une vocation essentielle d'habitat, de commerces et de services.
 - La zone UB a une vocation essentielle d'habitat. Elle correspond à des quartiers plus récents et au secteur d'extension de la zone UA du village et situé à l'Est et à l'Ouest du village ancien administratif.

- La zone UC a une vocation essentielle d'habitat. Elle correspond à des constructions récentes agglomérées en bord de voie le long de la RD 66 à la limite sud de la commune et à des constructions récentes en limite de Saint-Marcel Paulel au lieudit Borde Blanche en bord de la RD 77.
- La zone UD a une vocation essentielle d'habitat, elle correspond au lotissement de la Lamic dont l'ensemble des lots est déjà bâti.
- La zone UE correspond à une zone d'activités existante de Grousset et à son extension future. Elle est située au Nord du noyau ancien du village en bordure du RD 112 et dispose d'un accès sur la RD 57.
- ✓ **Zone à urbaniser :**
 - La zone AU est une zone actuellement agricole ou non équipée. Elle est destinée à une urbanisation future devant recevoir des constructions à usage d'habitat, de bureaux et services et de leurs annexes.
 - La zone AU0 est une zone actuellement agricole ou non équipée. Elle est destinée à une urbanisation future devant recevoir des constructions à usage d'habitation et de leurs annexes. Cette zone n'est pas équipée, elle ne sera ouverte à l'urbanisation qu'après la réalisation des réseaux et des équipements publics. Sa constructibilité est projetée à plus long terme, de façon maîtrisée, afin d'être en adéquation entre le niveau des équipements publics et la population nouvelle correspondant à l'ouverture de la zone.
- La zone AUf correspond à une zone d'activités de chaque côté de la voie amenant à Saint Marcel Paulel. Seule la partie Est est pour l'instant partiellement bâtie.
- ✓ **Zone agricole :**
 - La zone A correspond à la zone agricole protégée de la commune. Elle définit un espace naturel à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres. Le but du règlement de la zone est aussi de faciliter aux agriculteurs l'exercice de leur profession compte tenu de la structure familiale des exploitations. Elle a une vocation exclusivement agricole.
- ✓ **Zone naturelle :**
 - Elle correspond à des secteurs de la commune à protéger en raison de la qualité des sites et des paysages et de leur intérêt historique ou de leur caractère d'espaces naturels des zones d'habitats existants.
 - La zone Na est une zone à protéger au nord du village en raison de la perspective visuelle sur le site de Pin quatre, zone naturelle à protéger au sud et à l'est du village en raison des perspectives visuelles à partir de la vallée de la Sausse sur le village la ferme d'en Papaillau et l'ensemble Bati de Pastoureau.
 - La zone Nar : zone naturelle à protéger en raison de la présence des sites archéologiques recensés sur le territoire au titre des Antiquités Préhistoriques et Historiques. Elle est repérée aux plans par le sigle Nar et délimitée par un trait épais continu. Dans les secteurs Nar, le service régional de l'archéologie

devra être particulièrement avisé de tous les travaux de terrassements, de sous-solage, décapage, drainage, canalisations. Il sera consulté dans certaines procédures d'urbanisme sur toute opération, tous travaux ou installations soumis à l'autorisation de lotir, au permis de construire ou de démolir ou à l'autorisation des installations et travaux divers, conformément aux articles R.111-3-2 et R.442-6 du Code de l'Urbanisme. À ce titre, il pourra émettre des prescriptions particulières si les travaux sont de nature à porter atteinte aux vestiges ou aux sites archéologiques.

- La zone Nh : zone naturelle peu équipée, zone d'habitat existant disséminé sur tout le territoire communal. Elle est repérée aux plans par le sigle Nh et délimitée par un trait épais continu.
- La zone Nl : zone naturelle de loisirs réservée aux activités équestres repérée aux plans par le sigle Nl et délimitée par un trait épais continu.
- La zone Np : zone à protéger en raison des bâtiments de caractère aux lieux dits Pins Quatre, l'Horloge et les Roziers, Laoureux, Ravy, Fourcade repérée aux plans par le sigle Np et délimitée par un trait épais continu.
- La zone Nr : zone naturelle de loisirs réservée à l'activité existante de restauration/hébergement repérée aux plans par le sigle Nr et délimitée par un trait épais continu.



Le PLU offre un potentiel de constructions limité, réparti dans les différentes zones du document de 2008.

Le potentiel offert par le PLU prend plusieurs formes :

- De la densification issue des possibilités de comblement de dents-creuses et de division parcellaire, notamment en zone U,
- Des extensions, situées en zone AU.

Deux vocations principales sont identifiées sur le territoire, le logement et l'économie.

Concernant le logement, un potentiel important est identifié dans les zones AU0 pour près de 5ha, ces espaces ne sont pas directement mobilisables, les zones concernées étant trop anciennes pour être ouvertes, excepté dans le cadre de la révision générale du PLU. Les capacités d'accueil sont concentrées dans les divisions parcellaires, le résiduel en dent-creuse ne représentant que 5 700 m².

Les capacités d'accueil en zone économique sont importantes sur la partie non aménagée de la ZA du Pastel (3.1 ha), les potentiels résiduels sur les zones aménagées sont fragmentés et n'offrent pas de possibilités d'accueil

L'enveloppe du potentiel urbanisable reste limitée pour le logement, dépendantes des projets des propriétaires occupant les parcelles urbanisées, les zones AU0 doivent être réinterrogées au regard des nouvelles orientations communales en termes de projet et de positionnement.

Le potentiel de développement économique du territoire demeure important, ces espaces doivent être réinterrogés au regard de la cohérence avec les enjeux communaux, supracommunaux et législatifs.

CATEGORIE DE POTENTIEL	SURFACE EN HA
Zones à dominante logement	
Densification (U)	0,57
Division parcellaire (U)	4,78
Extension (AU0)	4,83
TOTAL	10,18
Zones à dominante économie	
Densification (AUf)	0,46
Division parcellaire (U)	1,11
Extension (AUf)	3,11
TOTAL	4,68

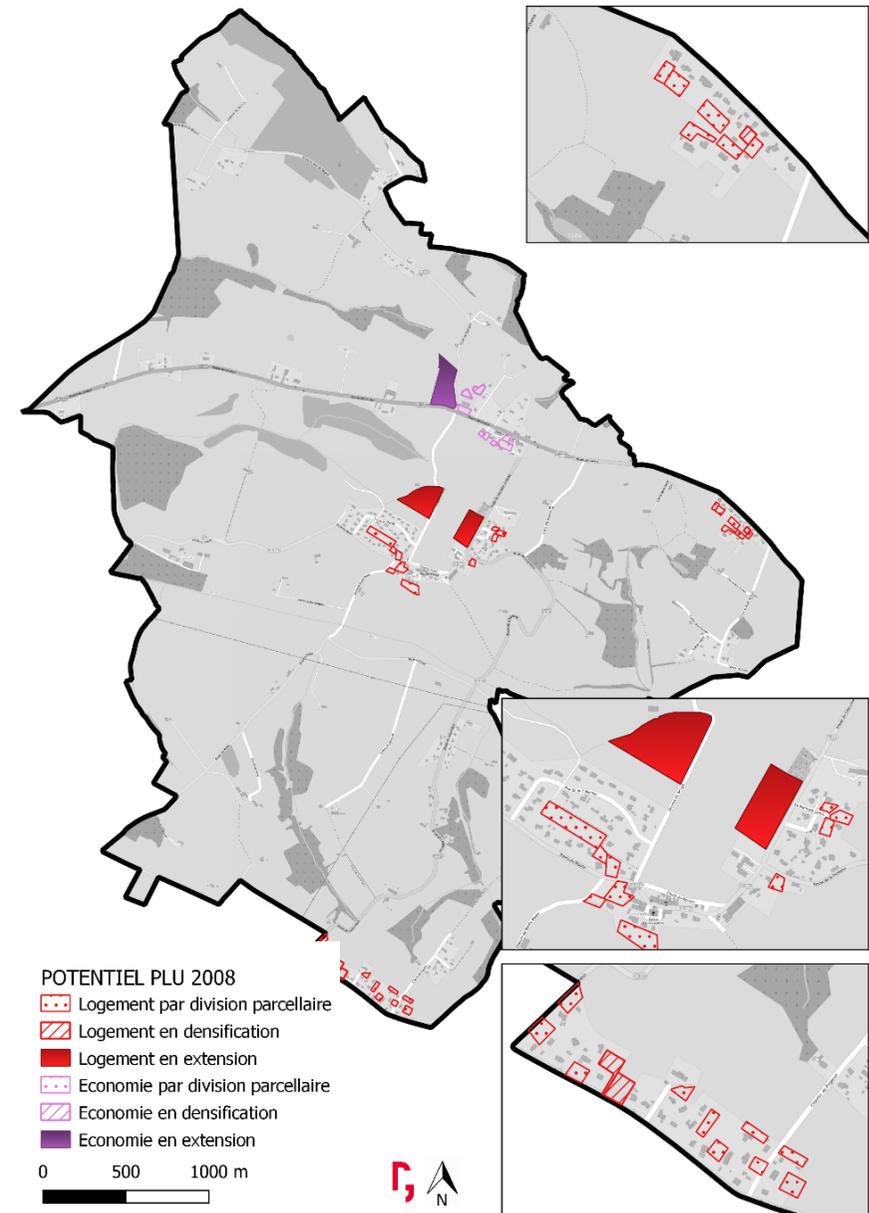
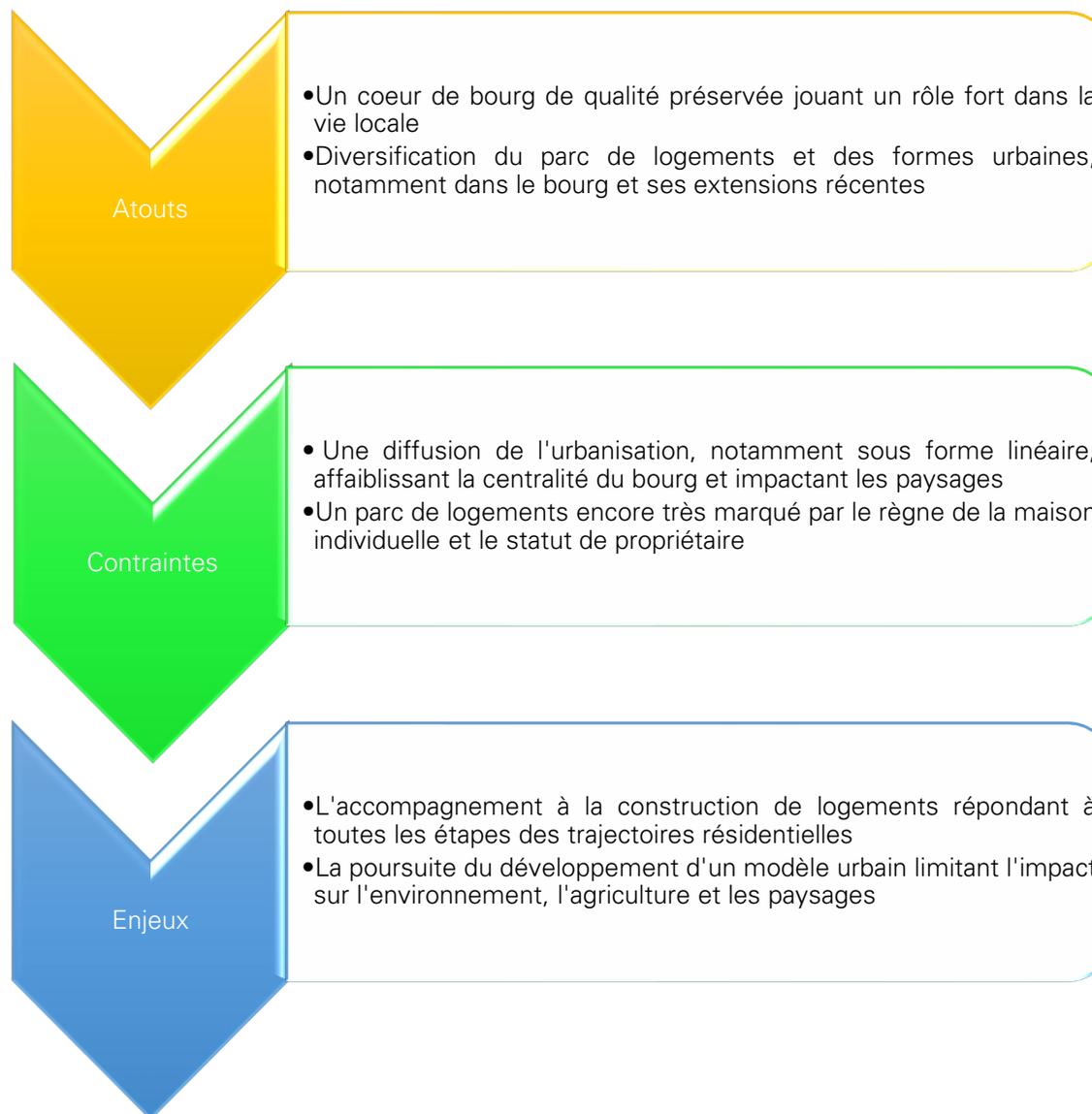


Figure 70 : Potentiel urbanisable dans la commune de Lavalette par zone, source : PLU, réalisation Paysages

6. Ce que l'on retient



V. Les équipements du territoire

1. Commerces et services à la population

La commune de Lavalette est dotée de quelques services et équipements publics.

D'après les données de l'INSEE 2019, sont recensés sur le territoire communal :

- **Commerces**
 - 1 bar-tabac,
 - 1 épicerie,
 - 2 magasins d'équipements,
- **Enfance / Enseignement :**
 - 1 école maternelle sur Lavalette en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec Gauré (1 école élémentaire)
- **Santé :**
 - 3 infirmiers,
 - 1 kinésithérapeute (installé récemment)
- **Services :**
 - 1 agence postale,
 - 3 agences immobilières
 - 1 maçon,
 - 1 plâtrier peintre,
 - 2 plombiers, couvreur, chauffagiste,

- 1 électricien,
- 3 entreprises générales du bâtiment,
- 1 salon de beauté-ongles,
- 4 restaurants,
- **Sport et loisirs :**
 - 1 bibliothèque
 - 1 tennis,
 - 2 centres équestres
 - 1 terrain de jeux extérieurs
 - 1 salle non spécialisée.



Figure 71 : Ecole maternelle et salle municipale, photographie Paysages

A cela s'ajoute la présence sur le territoire d'une école d'inspiration Montessori-Freinet pour les 3 à 11 ans. Privée, cette école est située dans un ancien corps de ferme rénové, surplombant les côtes de la vallée du Girou.

Elle propose des méthodes d'apprentissages différentes de l'école publique, en donnant notamment une place importante à la manipulation et à l'expérimentation des enfants et en proposant des « classes ateliers » ou « classes promenades ».



Figure 72 : Ecole privée Montessori-Freinet, source : Ecole La Marelle

Selon l'INSEE en 2018, Lavalette compte 30 services et équipements. Cette gamme d'équipements limitée peut cependant être complétée facilement par les différents pôles qui entourent la commune, comme Verfeil ou Gragnague dont l'offre d'équipements est plus étoffée. Pour une gamme de services et commerces de gamme supérieure, la commune bénéficie de la proximité directe du pôle toulousain.

Le nombre d'équipements représente une offre cohérente avec l'échelle de la commune et par rapport aux autres territoires avec un taux d'équipement (tous équipements confondus) de 40,7 équipements pour 1000 habitants. L'offre d'équipements et services devra être cohérente avec l'évolution de la population et de ses besoins.

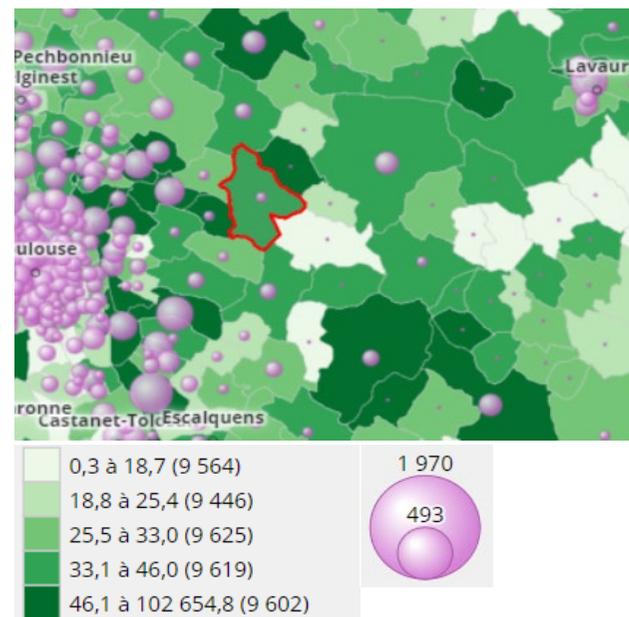


Figure 73 : nombre d'équipements et taux d'équipement par commune, source Géoclip, réalisation Paysages

2. Les hébergements touristiques et la vie associative

La commune de Lavalette dispose sur son territoire de 2 gîtes à vocation touristique pour accueillir des vacanciers le temps d'un court séjour : les écogîtes de Bagnac. Ils sont bordés de jardins, recelant de toutes sortes de plantes potagères et médicinales, de fleurs et fruits. Sur ce site, des ateliers sont également menés tels que : la fabrication de savons artisanaux, la découverte des plantes médicinales et comestibles, la phytocosmétique, etc.

L'un des porteurs de projet en charge du gîte, anime également de l'association « Les jardins de Bagnac » qui porte « La Ruche qui dit Oui ! ». Il s'agit d'un réseau de consommateur locavores qui souhaite soutenir l'agriculture et la production locale en consommant des produits locaux.

Sur le territoire de la commune, le Domaine de Bordebasse accueille également réceptions et événements privés.

Outre l'activité touristique, Lavalette compte aussi de différentes associations :

- Association Lavalettoise des Loisirs (ALL : organisation de manifestations),
- L'asso-Lacavalette (organisation de soirées musicales),
- Association de chasse,
- Gym Douce – entretien physique,
- Judo Lavalette et Gauré – Les Ours de la Vallée du Girou,
- Rando Lavalette,

- Une autre vie (association pour le 3eme âge).



Figure 54 : Eco-gîte de Bagnac, source Gîtes de France



Figure 55 : Vide-greniers et tournoi de pétanque organisés par l'ALL, source : Facebook de l'ALL



Figure 56 : Domaine de Borde Basse, source : Facebook du domaine



Attachée à la qualité de vie de son territoire, la commune a reçue depuis trois années consécutives le 1^{er} prix du concours départemental des villes et villages fleuris de 400 à 1 000 habitants. Les Lavalettois organisent régulièrement des séances de plantations auxquelles se joignent les bénévoles de l'association « Une autre vie ».



Figure 74 : Lavalette, 1^{er} du concours des villes et village fleuris, sources : Google image, La Dépêche

3. Le patrimoine communal

Lavalette possède plusieurs propriétés bâties et non bâties, principalement du bâti d'intérêt public, correspondant aux équipements du territoire :

- Le bâtiment de la Mairie,
- L'école communale,
- L'Eglise,
- Le Cimetière et son parking,
- L'ancienne école servant aujourd'hui de locaux pour les associations.

La commune possède également dans son centre des logements ouverts à la location ainsi que des réserves foncières non bâties.

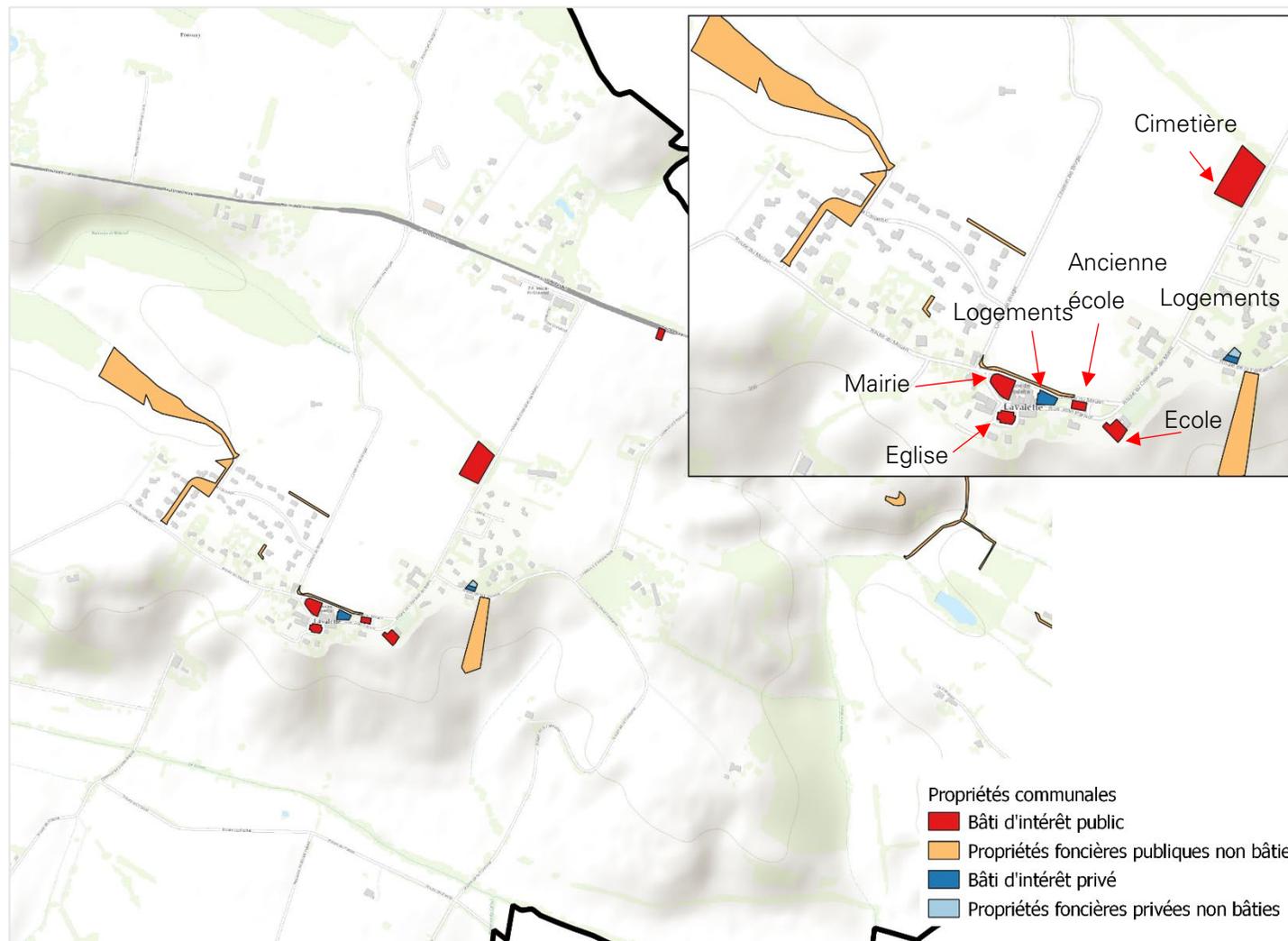


Figure 75 : Localisation des propriétés communales, source : Relevé des propriétés communales, réalisation Paysages

4. Les réseaux

a) Le réseau d'adduction d'eau potable

L'eau potable est une compétence déléguée directement à Réseau31. Ce Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA) accompagne le développement local, perpétue et développe les actions de proximité dans les domaines du cycle de l'eau en s'appuyant sur des moyens d'expertise et d'intervention renforcés. Il accompagne ainsi 253 collectivités sur l'ensemble de la Haute-Garonne.

Selon les dernières données disponibles concernant la qualité de l'eau distribuée, le relevé effectué montre que l'eau potable sur la commune est conforme aux réglementations, notamment sanitaires.

Eau potable - 2016	
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	94,90 %
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	94,90 %
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115 points
Rendement du réseau de distribution	84 %
Pertes en réseau	1,10 m ³ /km/j
Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,10 %

Figure 77 : Indicateur de conformité de l'eau potable distribuée sur la commune de Lavalette, source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

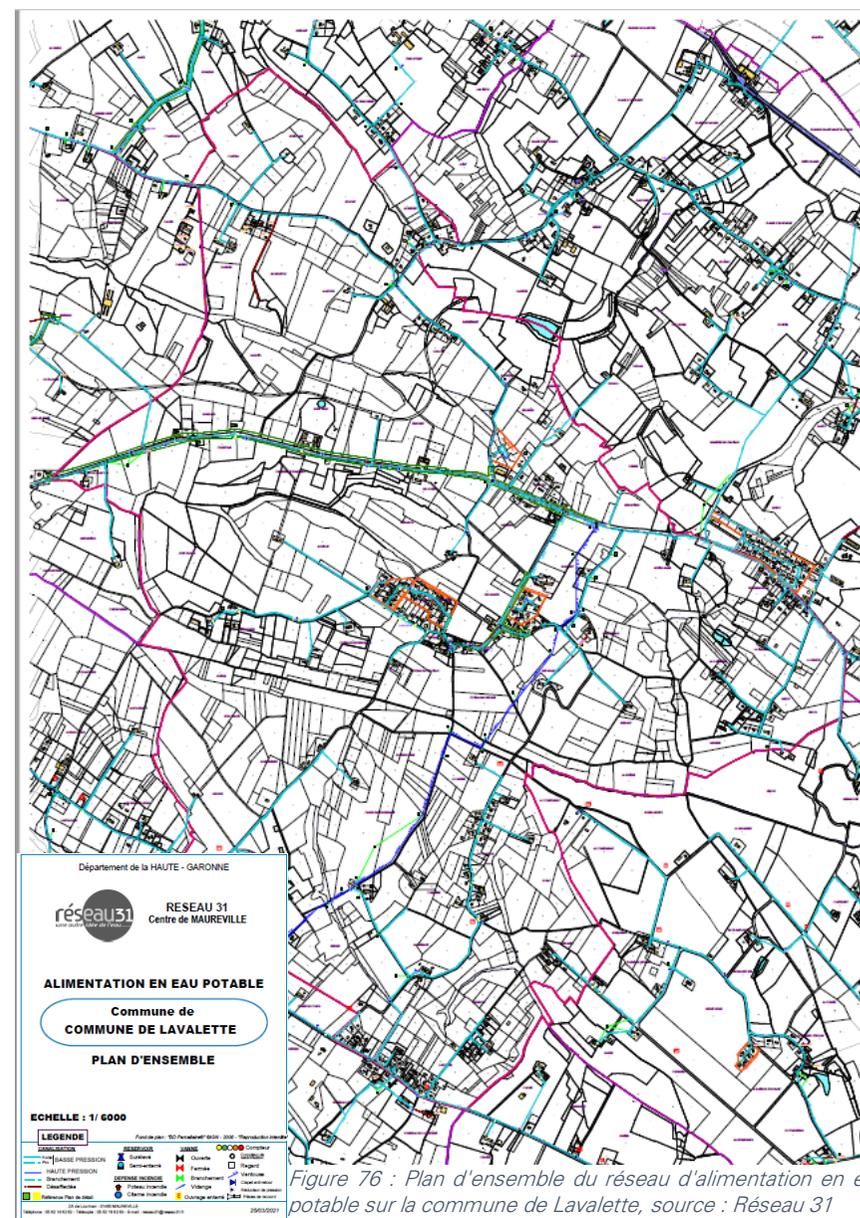


Figure 76 : Plan d'ensemble du réseau d'alimentation en eau potable sur la commune de Lavalette, source : Réseau 31

b) Le réseau d'assainissement

La commune dispose d'un réseau d'assainissement mixte, à savoir un réseau d'assainissement collectif et un réseau d'assainissement individuel.

Assainissement collectif

Le réseau d'assainissement collectif est une compétence déléguée à Réseaux 31.

Épurer les eaux usées avant de les rejeter au milieu naturel est essentiel pour préserver la santé publique et l'environnement, notamment pour la qualité de l'eau des cours d'eau et des nappes souterraines utilisées pour la production d'eau potable

Dans le domaine de l'assainissement collectif, RÉSEAU31 exerce 3 compétences :

- La collecte : de l'habitation au réseau collectif,
- Le transport : par un réseau de conduites vers la station d'épuration,
- Le traitement : de la station d'épuration au milieu naturel

Assainissement non collectif

Une partie du territoire communal est également équipé d'un système autonome de traitement des eaux usées domestiques. C'est un dispositif d'assainissement individuel permettant d'assurer de manière autonome (c'est-à-dire sans être raccordé au réseau collectif) la collecte, le pré-



Figure 78 : Réseau assainissement collectif, source : Réseaux 31

traitement et la dépollution des eaux usées domestiques avant leur rejet dans le milieu naturel.

La loi sur l'Eau de 1992 impose aux collectivités la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Dans un souci de protéger l'environnement et de garantir la salubrité publique, la Communauté de Communes a fait de cette compétence une de ses priorités.

Le SPANC assure depuis 2004 les missions suivantes :

- Le contrôle de bon fonctionnement des installations tous les 10ans (diagnostic),



- Le contrôle de conception et d'implantation des systèmes neufs ou réhabilités,
- Le contrôle de réalisation ou de bonne exécution,
- Le contrôle des installations en cas de vente immobilière.

La commune de Lavalette dispose ainsi de plusieurs poteaux et bouches d'incendie répartis sur l'ensemble du territoire, notamment au Nord de la commune.

c) Les eaux pluviales

En matière d'eaux pluviales et de ruissellement, la démarche de RÉSEAU31 répond au double objectif de protéger les biens et les personnes contre les inondations et de préserver les milieux naturels.

Pour cela, RÉSEAU31 gère les ouvrages de collecte (branchements eaux pluviales), de transport (canalisations et bassins de rétention) et de rejets en rivière. Très en amont des projets, il élabore des prescriptions favorables à la réduction des rejets pluviaux et à la limitation de l'imperméabilisation des sols. Cette politique constitue une mesure préventive efficace et permettra de maîtriser les phénomènes de ruissellement liés à l'extension de l'urbanisation.

d) La défense incendie

Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte les besoins du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Haute-Garonne, en matière de lutte contre les incendies et l'accessibilité aux différentes constructions.

La responsabilité incendie relève de la responsabilité du Maire.

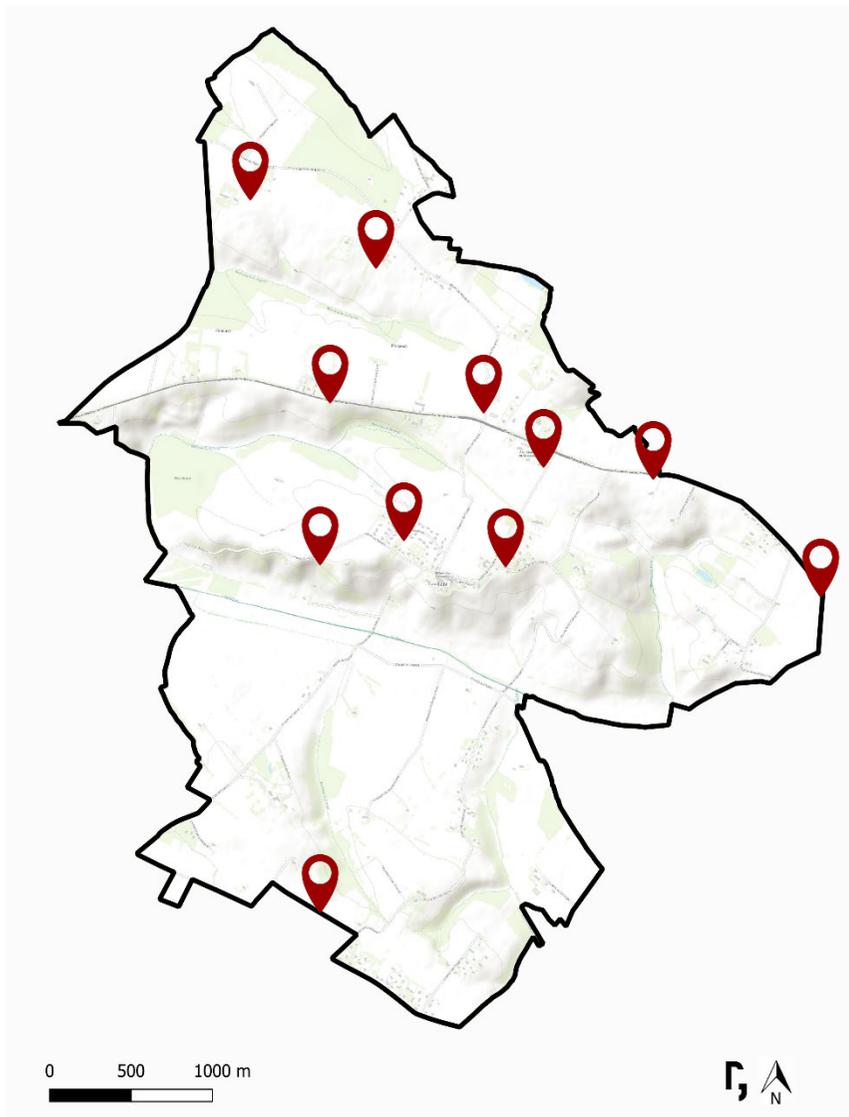


Figure 79 : Localisation des poteaux et bouches incendie publics à Lavalette, source : Service départemental d'incendie et de secours, réalisation Paysages

5. La couverture internet

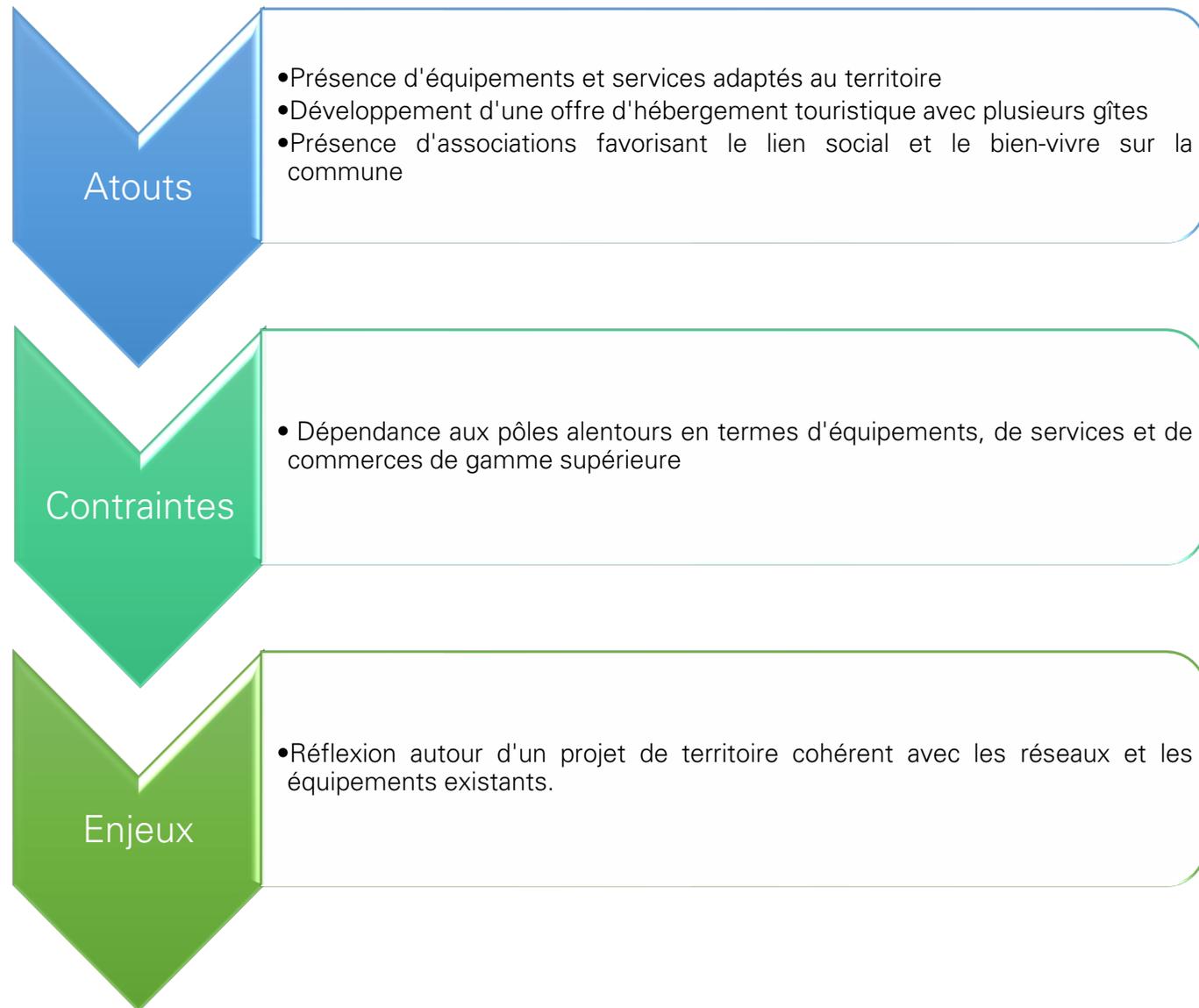
Lavalette est desservie par un réseau internet en moyenne performant. La majeure partie du territoire communal dispose d'un réseau compris entre 8 et 100mb/s, c'est le cas du centre du village, du lotissement construit à proximité ainsi que le long de la D112 notamment. Quelques poches de réseau inférieur sont malgré tout clairsemées sur la commune avec un réseau inférieur à 3Mb/s.

Enfin, selon la Haute-Garonne Numérique, la commune de Lavalette est une zone en travaux pour le raccordement à la fibre, l'ouverture commerciale prévisionnelle est actuellement estimée au deuxième semestre 2021.



Figure 80 : Carte des débits ADSL et fibre à Lavalette, source : Ariase

6. Ce que l'on retient



C. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I. Le milieu physique et les ressources naturelles

1. Géologie

D'après les cartes réalisées par le BRGM, le sol de la commune est constitué principalement de molasses résultant de l'érosion des Pyrénées.

Ces molasses sont composées de sables, d'argiles, et d'amas de calcaire. Ces molasses sableuses et argileuses sont très sensibles aux phénomènes d'érosion et de glissement de terrain, en raison de l'exploitation des sols, du vent et du ruissellement.

Les sols se divisent en deux grandes familles : les Boulbènes et les Terreforts, mais aussi « La Terre de rivière » dans le fond des vallées, qui est constituée de limons déposés lors des inondations.

- Les boulbènes sont des terres à sols sableux et argileux, pauvres en calcaire.
- Les terreforts sont bruns ou jaunâtres, gras et luisants, collants par temps de pluie qui renferment peu de graviers et de cailloux, et sont fortement argileux. Ils sont difficiles à travailler mais sont d'une exceptionnelle fertilité.

La commune de Lavalette ne dispose d'aucune carrière d'extraction de matériaux du sous-sol.

L'érosion est un phénomène naturel qui résulte de l'ablation des couches superficielles du sol et du déplacement des matériaux le constituant, sous l'action de l'eau, du vent, des rivières, des glaciers, ou de l'homme.

Le caractère imperméable des terrains molassiques, conjugué aux fortes pentes, favorise le ruissellement. D'après le SAGE du Hers Mort, la commune de Lavalette n'est pas située dans une zone sensible aux phénomènes d'érosion des sols.

Cependant, il a été observé des phénomènes d'érosion au Sud du bourg sur les versants les plus pentus, labourés et démunis de haies.

Au Sud de la commune, l'érosion est amplifiée par la gestion des sols (intensification de l'agriculture, déforestation, couverture des sols, etc.). Il en résulte un appauvrissement voire une perte de la couche fertile. A l'aval des coulées boueuses peuvent se former et recouvrir des espaces naturels ou anthropisés comme les infrastructures. Le ruissellement induit par ces coulées dégrade la qualité des eaux, ce qui peut expliquer la qualité des eaux dégradée du territoire (Cf. chapitre suivant). Celles-ci deviennent turbides et se chargent des polluants contenus dans les sols. En effet l'érosion hydrique génère un flux d'azote et de phosphore hors des sols agricoles.

2. Topographie

Le relief est intimement lié à la géologie et au réseau hydrographique.

Le territoire de la commune de Lavalette est vallonné, constitué d'une succession de collines et de vallons, d'altitude assez faible, entre environ 155 m NGF et 235 m NGF.

3. Hydrographie

a) Les eaux superficielles

Cours d'eau sur la commune

D'après le Système d'Information sur l'Eau du bassin Adour-Garonne (SIEAG), la commune compte un seul cours d'eau identifié par le SDAGE : La Sausse (FRFR598), faisant partie de l'unité hydrographique de référence du Hers Mort. La Sausse prend sa source à Vallesvilles et se jette dans l'Hers-Mort à Toulouse l'Union.

Plusieurs affluents de la Sausse parsèment la commune : Le ruisseau de Gazel, le ruisseau d'Albarel, le ruisseau de Fevrier, le ruisseau Gascon, le Courounat, le ruisseau d'en Maux, le ruisseau de Belaval, et le ruisseau des Margues.



Figure 81 : La Sausse à Lavalette, photographie Artifex

Au Nord de la commune, on retrouve plusieurs affluents du cours d'eau du Girou : le ruisseau des Restes, le ruisseau des Prades, et le ruisseau de Rambert.

La commune de Lavalette est intégrée dans le SAGE « Hers Girou », dont les enjeux sont :

- Maîtrise des pollutions diffuses d'origine agricole et des rejets domestiques,
- Restauration des milieux aquatiques et des fonctionnalités environnementales des cours d'eau,
- Gestion des risques d'inondation.

SDAGE 2016-2021 en vigueur

Le tableau ci-après reprend l'état des masses d'eau superficielles, réalisé sur la base de données de 2011-2013, dans le cadre de l'évaluation du SDAGE 2016-2021.

	Etat chimique (sans ubiquistes)	Etat écologique	Pressions sur la masse d'eau
La Sausse (FRFR598)	Bon	Moyen	Pressions ponctuelles significatives des rejets des stations d'épurations domestiques, liées au débordement des déversoirs d'orage, et liées aux rejets de stations d'épuration industrielles (macro polluants). Pressions diffuses par l'azote diffus d'origine agricole et par les pesticides. Pressions élevées sur l'altération de la morphologie du cours d'eau.

2022-2027

La préparation du troisième et dernier cycle de gestion 2022-2027 pour atteindre le Bon état des eaux, qui intègre la mise à jour du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du Programme de Mesures (PDM), a été engagée dès 2018 par l'actualisation de la mise à jour de l'état des lieux du bassin Adour-Garonne. Les caractérisations de l'état écologique, chimique, et des pressions relevées sur la Sausse sont issues de l'état des lieux réalisé en 2019.

	Etat chimique (sans ubiquistes)	Etat écologique	Pressions sur la masse d'eau
La Sausse (FRFR598)	Bon	Mauvais	Pressions ponctuelles significatives des rejets macropolluants des stations d'épurations domestiques par temps sec. Pressions diffuses par l'azote diffus d'origine agricole et par les pesticides. Pressions élevées sur l'altération de la morphologie du cours d'eau.

Il est à noter que **l'état écologique de la Sausse s'est dégradé** entre l'état de lieux réalisé entre 2011-2013 et l'état des lieux réalisé en 2019.

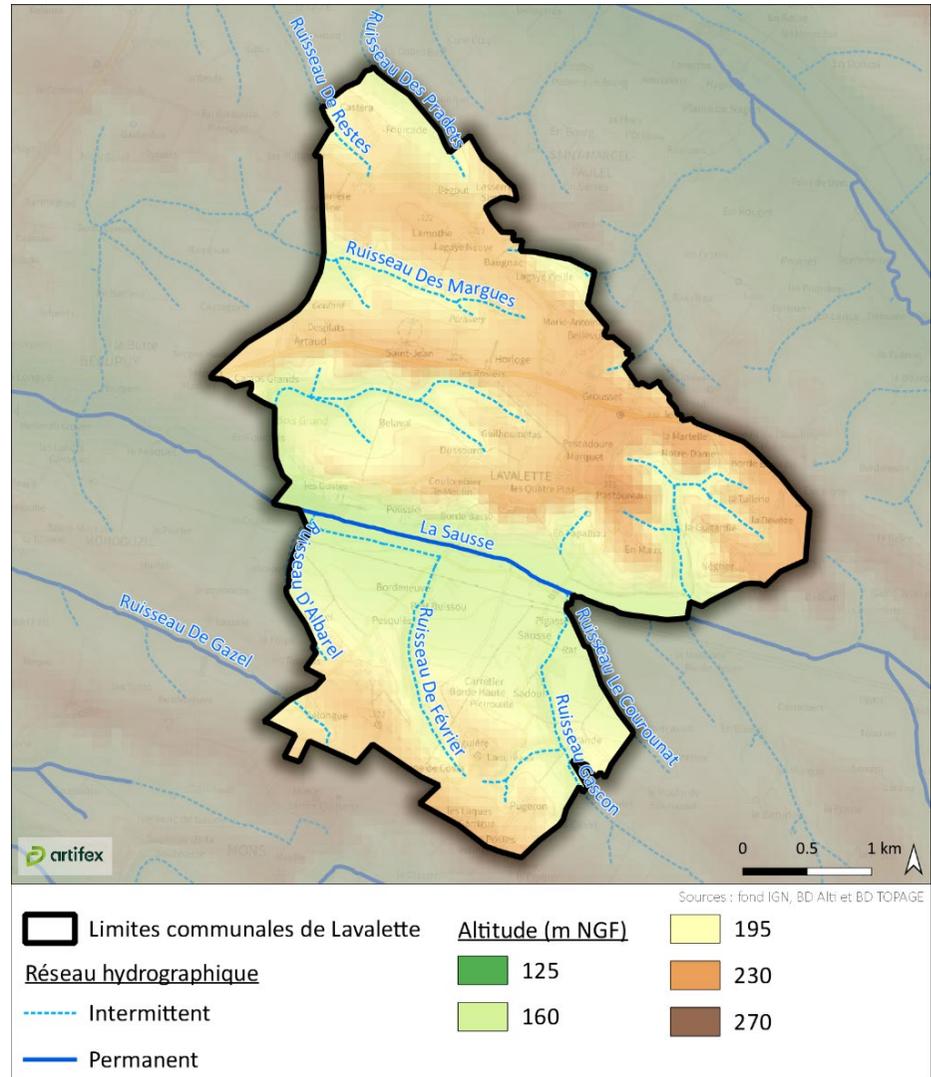


Figure 82 : Réseau hydrographique et topographie, réalisation Artifex

b) Les eaux souterraines

Masses d'eau présentes

D'après le Système d'Information sur l'Eau du bassin Adour Garonne (SIEAG), au droit du territoire communal, 3 masses d'eau souterraines sont présentes :

FRFG043 : Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont	Profondeur 
FRFG083 : Calcaires et sables de l'oligocène à l'Ouest de la Garonne	
FRFG082 : Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif Sud AG	

Etat des masses d'après le PDM du SDAGE en vigueur et du SDAGE 2022-2027

SDAGE 2016-2021 en vigueur

Le tableau ci-après reprend l'état des masses d'eau souterraines réalisé sur la base de données de 2007-2010, dans le cadre de l'évaluation du SDAGE 2016-2021.

		Type	Etat hydraulique	Etat quantitatif		Etat chimique		Pression diffuse nitrate d'origine agricole	Pression prélèvement d'eau
				Etat (évaluation SDAGE 2016-2021)	Objectif de bon état	Etat (évaluation SDAGE 2016-2021)	Objectif de bon état		
FRFG043	Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont	Système imperméable localement aquifère	Majoritairement libre	Bon	2015	Mauvais	2027	Non significative	Pas de pression
FRFG082	Sables, calcaires, et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG	Dominante sédimentaire non alluviale	Majoritairement captif	Mauvais	2027	Bon	2015	Inconnue	Non significative
FRFG083	Calcaires et sables de l'oligocène à l'Ouest de la Garonne	Dominante sédimentaire non alluviale	Majoritairement captif	Bon	2015	Bon	2015	Inconnue	Significative

SDAGE 2022-2027

D'après l'état des lieux réalisé entre 2018 et 2020 dans le cadre de la préparation du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027, certains états des masses d'eau souterraines ont évolué. Le tableau en suivant présente, pour l'ensemble des nouvelles masses d'eau souterraines identifiées dans le cadre de l'actualisation de SDAGE Adour-Garonne, les états quantitatif et chimique ainsi que les pressions subies.

		Etat quantitatif (évaluation SDAGE 2022-2027)	Etat chimique (évaluation SDAGE 2022-2027)	Pression azote diffus d'origine agricole	Pression prélèvement d'eau
FRFG043B	Molasses du bassin de la Garonne – Sud Toulousain	Bon	Bon	Significative	Non significative
FRFG044	Molasses, alluvions anciennes de piémont et formations peu perméables du bassin de l'Adour	Bon	Bon	Significative	Pas de pression
FRFG082D	Sables et argiles à graviers de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Est du Bassin aquitain	Mauvais	Bon	Non significative	Significative

Prélèvements

D'après la Banque Nationale des Prélèvements en Eau (BNPE), aucun prélèvement d'eau n'est déclaré sur la commune entre 2008 et 2018.

D'après l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de l'Occitanie, aucun captage AEP ni périmètre de protection de captage ne se trouve sur la commune ou sur des communes proches.

Zone de répartition des eaux

Globalement, la ressource en eau du département est fragile au regard des besoins importants (eau potable, irrigation, hydroélectricité et industries, loisirs...), notamment en été du fait des usages agricoles. Tout le département est classé en "zone de répartition des eaux" (ZRE), ce qui a pour conséquence de soumettre à autorisation tout prélèvement supérieur à 8 m³/h.

La commune est incluse dans une zone de répartition des eaux.

4. Climat

a) Contexte climatique

Géographiquement, la commune de Lavalette se situe au sein d'une zone où le climat océanique prédomine. Cependant, les influences méditerranéennes y sont sensibles, notamment en été et en automne, ce qui permet de définir ce climat comme étant « aquitain de transition ».

Selon Météo France, la station météorologique la plus proche du territoire communal est celle de Toulouse, située à environ 18 km au Sud-Ouest de la commune de Lavalette. Les données météorologiques enregistrées au niveau de cette station peuvent être extrapolées au secteur de la commune :

- Températures (selon les mesures prises entre 1981 et 2010)
 - Moyenne annuelle des températures minimales : 9,1°C
 - Moyenne annuelle des températures maximales : 18,5°C
- Précipitations (selon les mesures prises entre 1981 et 2010)
 - Hauteur d'eau moyenne annuelle relevée : 638,3 mm. Cette valeur est inférieure à la moyenne française de 770 mm/an.
- Ensoleillement (selon les mesures prises entre 1991 et 2010)
 - Durée d'ensoleillement de 2031,3 heures par an. Cette valeur est légèrement supérieure à la moyenne nationale (1 973 heures).

b) Menaces et pressions autour du changement climatique et des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Description du phénomène de changement climatique

Les climatologues s'accordent sur la réalité du changement climatique observé au cours des 25 dernières années, et sur sa rapidité, jamais observée jusqu'alors, liée aux activités humaines émettrices de gaz à effet de serre qui se sont développées depuis la révolution industrielle. L'enjeu est aujourd'hui d'atténuer au maximum ce changement, pour ne pas engendrer de conséquences trop lourdes sur les écosystèmes et les activités humaines. Mais l'enjeu consiste également à s'adapter, puisque les gaz à effet de serre déjà émis vont continuer d'agir pendant parfois plusieurs centaines d'années, et donc inévitablement modifier le climat. Or, le coût de l'inaction (plusieurs centaines de millions d'euros par an pour différents secteurs, d'après l'Observatoire national sur les effets du changement climatique) dépasserait largement celui d'une adaptation organisée et réfléchie, qui permettrait par ailleurs de transformer certains impacts en opportunités.

Origine du phénomène

La Terre reçoit son énergie du soleil : une partie du rayonnement solaire absorbé par la Terre est réémis vers l'espace sous forme de rayonnement

infrarouge. Les gaz à effet de serre (GES), présents dans l'atmosphère ont la propriété d'intercepter une partie de ce rayonnement infrarouge et de le réémettre, notamment en direction de la Terre. Ce phénomène naturel, appelé effet de serre, modifie le bilan radiatif de la Terre et permet d'obtenir à la surface de celle-ci une température moyenne de 15°C, alors que sans lui la température serait de -18°C.

Une augmentation des concentrations de GES dans l'atmosphère accroît leur opacité aux rayons infrarouges : une plus grande partie de ce rayonnement est interceptée, modifiant ainsi l'équilibre : ce forçage radiatif est responsable du renforcement de l'effet de serre, qui se traduit par des changements climatiques. Les activités anthropiques, qui conduisent à l'émission de GES en fortes quantités depuis 1750, sont responsables de cette augmentation des concentrations de GES.

Vulnérabilité du territoire au changement climatique, une augmentation des températures déjà constatée

Les températures depuis la deuxième moitié du 20ème siècle sont en augmentation de +1,1°C en ex Midi-Pyrénées en moyenne. Les épisodes de températures anormalement hautes s'intensifient régulièrement depuis 15 ans.

En 2014, 74 % des communes françaises sont exposées à au moins un aléa naturel susceptible d'être augmenté par le changement climatique (inondations, feux de forêt, tempêtes et cyclones, avalanches, mouvements de terrain).

18 % des communes françaises sont fortement exposées à un aléa naturel pouvant être amplifié par le changement climatique, ce chiffre s'élevant à 49 % si on y adjoint les communes moyennement exposées.

Le changement climatique a un impact sur l'indicateur de sécheresse/d'humidité des sols, et donc sur l'agriculture, avec des températures en hausse et une baisse des précipitations moyennes attendue.

Les impacts sur la ressource en eau, que ce soit en termes de disponibilité, de qualité de l'eau et des milieux ou de crues, sont eux aussi avérés mais restent encore mal connus à l'échelle locale d'un bassin versant. De plus, les activités présentes sur le territoire (urbanisation, agriculture, tourisme, industrie, énergie, etc.) constituent au quotidien une pression supplémentaire qu'il convient de considérer.

L'eau devient donc une ressource rare et les enjeux de sa préservation doivent être considérés dans les choix d'aménagement d'un territoire, s'il veut conserver son attractivité et offrir un espace durable pour le développement de ses projets.

5. Energie : ressources et exploitations

Dans le cadre de l'adoption de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la politique énergétique nationale a pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de cette consommation en 2030. À cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40% de la production d'électricité, 38% de la consommation finale de chaleur, 15% de la consommation finale de carburant et 10% de la consommation de gaz.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Lauragais a été adopté le 10 février 2020.

Il définit des objectifs stratégiques et un plan d'actions, afin :

- D'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter,
- De développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie (en cohérence avec les engagements internationaux de la France),
- D'intégrer les enjeux de qualité de l'air.

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté

par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020.

Le SRADDET fixe des objectifs de moyen et long terme sur le territoire de la région pour 11 thématiques :

- **Equilibre et égalité des territoires,**
- **Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,**
- **Désenclavement des territoires ruraux,**
- **Habitat,**
- **Gestion économe de l'espace,**
- **Intermodalité et développement des transports,**
- **Maîtrise et valorisation de l'énergie,**
- **Lutte contre le changement climatique,**
- **Pollution de l'air,**
- **Protection et restauration de la biodiversité,**
- **Prévention et gestion des déchets.**

a) L'énergie photovoltaïque

La commune accueille l'association Centre de Terre / La Route de la Terre, dont le bâtiment est équipé d'une centrale photovoltaïque cofinancée par l'Union Européenne.



Figure 83 : Bâtiment de l'association "Centre de Terre / La route de la Terre" équipé, photographie Artifex

b) L'énergie éolienne

D'après le schéma régional éolien, la commune de Lavalette est située en zone favorable au développement de l'éolien.

Les communes retenues comme étant favorables au développement de l'éolien sont par filtres successifs :

- Les communes dont tout ou partie du territoire est à l'intérieur d'une zone favorable,

- Les communes (sauf celles où une ZDE est autorisée) qui sont concernées en partie ou en totalité par une surface minimale de 100 ha répondant aux trois critères : en zone favorable, sans construction (notion de taches urbaines), hors zone d'interdiction réglementaire.

Cependant, la commune ne compte aucune éolienne et ne prévoit la construction d'aucune éolienne sur son territoire.

c) L'énergie hydraulique

Aucun barrage ni usine hydroélectrique n'est recensé sur la commune, d'après le SIEAG.

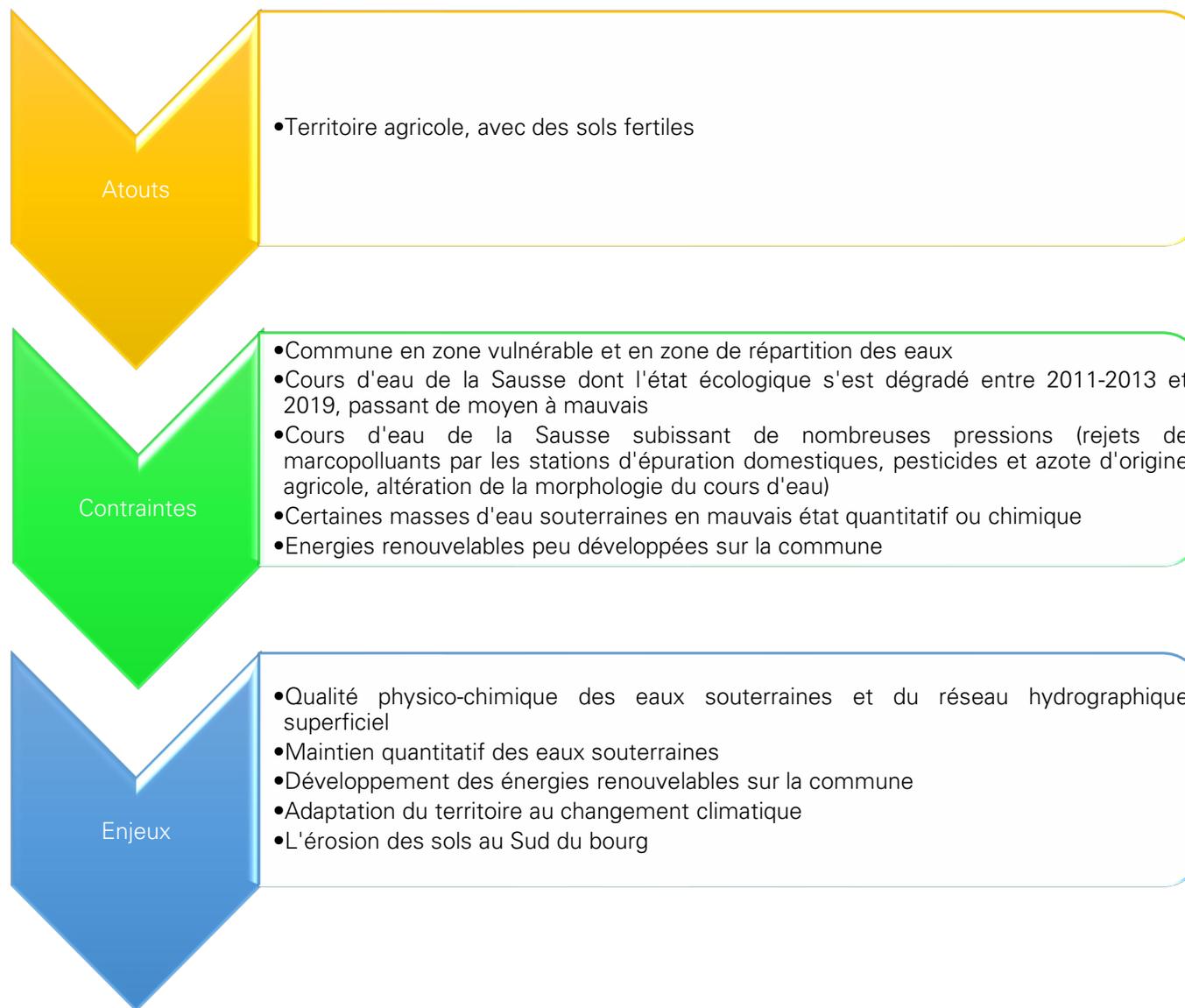
d) Le bois énergie

D'après la carte interactive réalisé par le réseau bois-énergie de la région Occitanie, aucune chaufferie ne se trouve sur le territoire communal.

e) La méthanisation

Aucune unité de méthanisation ne se trouve actuellement sur la commune.

6. Ce que l'on retient



II. Les risques et nuisances

1. Risques naturels et technologiques

a) Préambule : aléa et enjeux humains

On appelle risque le produit d'un aléa (événement susceptible de porter atteinte aux personnes, aux biens et/ou à l'environnement) et d'un enjeu (personnes, biens ou environnement) susceptible de subir des dommages et des préjudices. La vulnérabilité d'un territoire aux risques est donc directement liée à la présence humaine (personnes, habitations, activités économiques, infrastructures, ...).

Les enjeux humains sur la commune correspondent donc aux zones bâties (reportées sur la carte de synthèse des risques suivant l'Occupation du Sol à Grande Echelle (OCSGE)).

Les données présentées dans les parties suivantes sont issues du site Géorisques ainsi que du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Haute-Garonne

b) Risques naturels

Le tableau suivant identifie les risques naturels présents au niveau de la commune de Lavalette. La commune est concernée par deux Plans de Prévention des Risques naturels (PPRn) :

- Un PPR inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau : le PPR de la Sausse, approuvé le 21/06/2004 ;
- Un PPR sécheresse, risques et mouvement de terrain liés aux tassement différentiels, prescrit le 24/06/2004 mais non approuvé.

Risques naturels	Sensibilité de la commune
Inondation	<p>Au total, 5 arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles sur la commune inondation, coulées de boue et mouvement de terrain ont été recensés sur la commune, entre 1991 et 2009.</p> <p>Au total, 8 évènements historiques inondation ont été recensés sur la commune, entre 1875 et 2000.</p> <p>La commune est recensée dans un atlas des zones inondables « Garonne Amont, Garonne aval, Gir » et est soumise à un PPRN inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau « la Sausse » approuvé le 21/06/2004. Le PPRN définit des zones d'interdiction et des zones de prescriptions définissant des règles d'aménagement particulières.</p>

Mouvements de terrain et aléa retrait/gonflement des argiles	<p>Deux mouvements de terrain sont recensés sur la commune : un glissement de terrain et une coulée de boue.</p> <p>L'ensemble du territoire communal est concerné par un aléa fort au retrait-gonflement des argiles.</p> <p>La commune est concernée par un PPR mouvement de terrain - sécheresse par tassements différentiels (argile), prescrit le 24/06/2004.</p>
Cavités souterraines	Aucune cavité souterraine n'est recensée sur la commune.
Sismicité	La commune est soumise à un risque sismique très faible.
Foudre	Le risque foudre est modéré sur la commune.
Feu de forêt	La commune dispose de très peu de forêt, le risque feu de forêt est négligeable.
Radon	Le potentiel de risque radon sur la commune est de catégorie 1 : faible. (Pour rappel, le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches)

Le tableau suivant identifie les risques technologiques présents sur la commune :

Risques technologiques	Sensibilité de la commune
Sites et sols pollués	La commune ne compte aucuns anciens sites industriels et activités de services (BASIAS).
Risque industriel	Aucune installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) ne se trouve sur le territoire communal.
Risque nucléaire	Aucune centrale nucléaire ne se trouve à moins de 20 km du territoire de la CCBVG.
Transport de matières dangereuses (TMD)	<p>Aucune canalisation de matières dangereuses ne traverse le territoire. Aucune autoroute ni voie ferrée ne traverse le territoire. Cependant, la D112, axe départemental majeur, traverse la commune. D'autres routes départementales mineures traversent également la commune.</p> <p>Le territoire est donc concerné par le risque transport de matières dangereuses par voie routière.</p>
Rupture de barrage	D'après le DDRM, la commune de Lavalette n'est pas concernée par l'onde de submersion d'un grand barrage et n'est donc pas concernée par le risque de rupture de barrage.

c) Risques technologiques

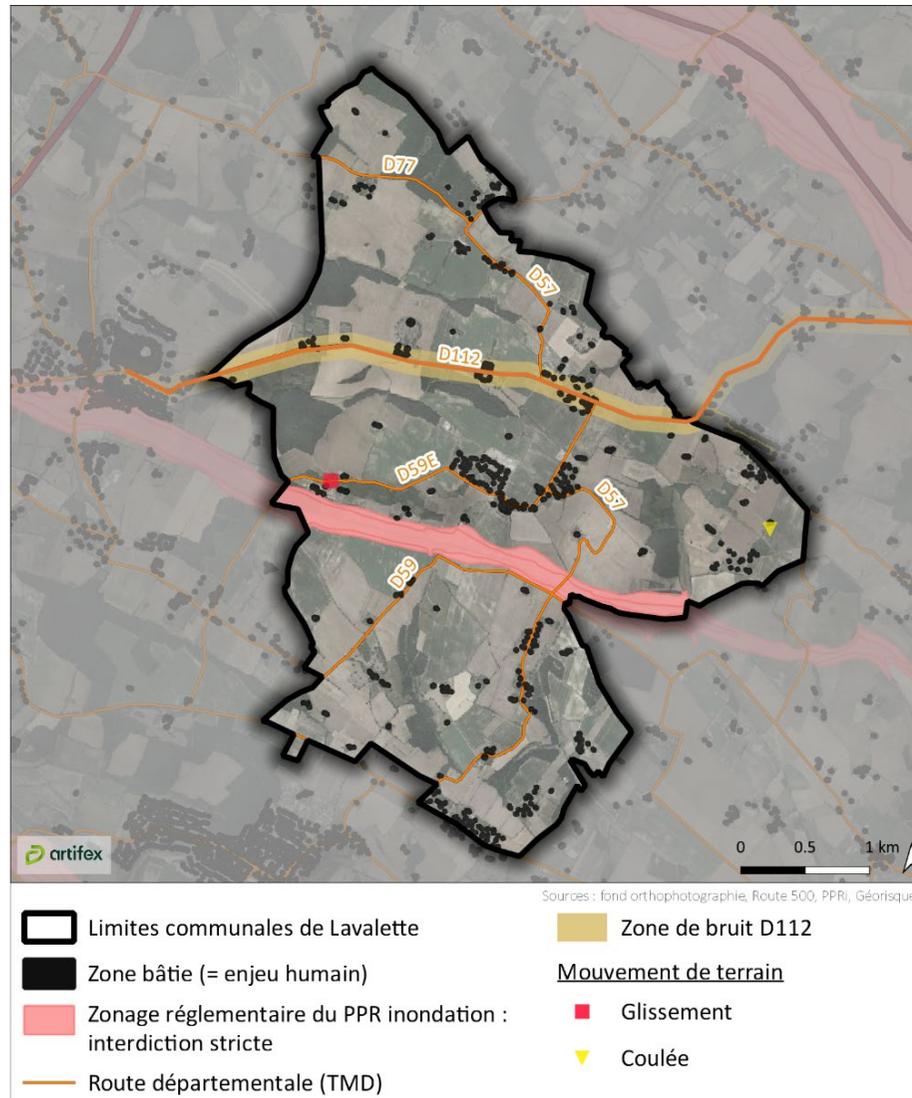


Figure 84 : Carte de synthèse des risques naturels et technologiques sur la commune, réalisation Artifex

2. Nuisances et pollutions

a) Pollutions lumineuses

La commune de Lavalette est à assez faible densité de population, avec environ 54 habitants/km². Cependant, d'après la carte des pollutions lumineuses réalisée par l'association AVEX, la proximité de la commune avec Toulouse génère un halo de pollution lumineuse.

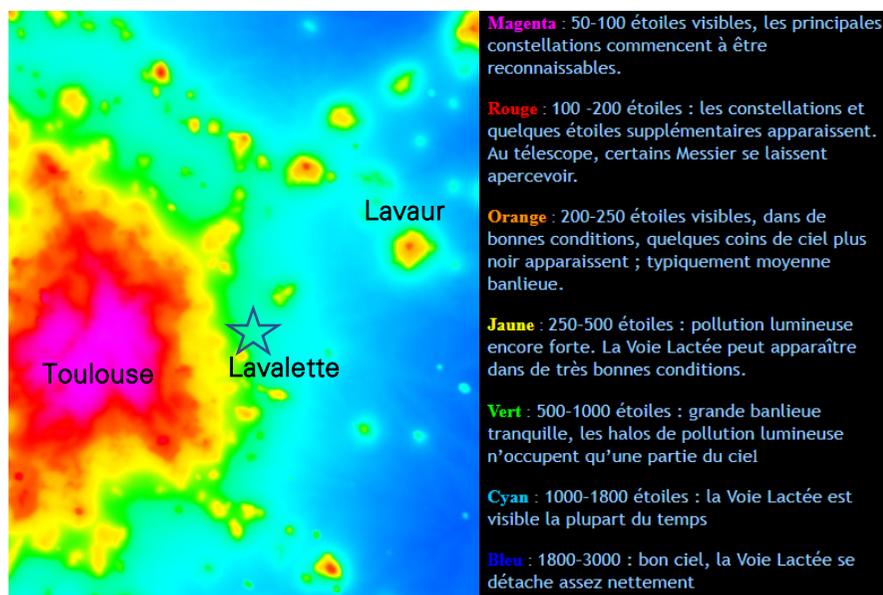


Figure 85 : Aperçu de la carte Avex Asso au niveau de la commune, source : Avex Asso

La pollution lumineuse a de nombreuses conséquences sur la biodiversité. La lumière artificielle nocturne possède en effet un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur les animaux vivant la nuit. Ce phénomène impacte les populations et la répartition des espèces : certaines d'entre elles - insectes,

oiseaux, etc. - attirées par les points lumineux, sont inévitablement désorientées vers des pièges écologiques. D'autres qui évitent la lumière - chauves-souris, mammifères terrestres, lucioles et vers luisants, etc. - voient leur habitat se dégrader ou disparaître. L'éclairage artificiel peut ainsi former des zones infranchissables pour certains animaux et fragmenter les habitats naturels. Il apparaît donc indispensable de préserver et restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne : la Trame noire.

L'accroissement urbain de la ville de Toulouse tend à augmenter la pollution lumineuse générée.

Pour réduire la pollution lumineuse sur la commune, une gestion différenciée de l'éclairage peut être mise en place (extinction de l'éclairage public en cœur de nuit, limitation de l'éclairage dans certains secteurs, etc.).

b) Pollutions de l'air

D'après le bilan de la qualité de l'air et des émissions de polluants atmosphériques en Occitanie en 2018, dans la Haute Garonne, la pollution de fond respecte les seuils réglementaires à l'exception des objectifs de qualité pour l'ozone, dépassés sur l'ensemble de l'Occitanie.

À proximité des axes de circulation, la valeur limite pour le dioxyde d'azote et l'objectif de qualité pour les particules PM_{2,5} ne sont pas respectés.

La pollution de l'air générée par le trafic routier peut-être réduit par le développement de modes de déplacements doux.

c) Gestion des déchets

La collecte des ordures ménagères est assurée par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dont fait partie la commune de Lavalette.

La collecte est réalisée par un prestataire privé choisi par appel d'offres alors que le traitement (valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles et tri des recyclables) et la gestion des déchèteries sont délégués au syndicat Mixte DECOSET. DECOSET gère le traitement des déchets collectés.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou a mis en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en 2019.

En cohérence avec les dispositions générales du Code de l'Environnement sur l'économie circulaire et la prévention des déchets ainsi qu'avec les objectifs spécifiquement introduits par la loi TECV, ceux du Plan Régional Occitanie, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés se fixe 3 objectifs globaux :

- En terme quantitatif, il s'agit de :
 - Réduire de 13% les Déchets Ménagers et Assimilés par habitant en 2025 par rapport à 2010 (objectif du Plan Régional) pour atteindre 452 kg/hab., soit d'ici 2024 (fin du PLPDMA) 11,9 kg par habitant à perdre par rapport à 2016 pour atteindre 453 kg/hab.
 - La C3G (CC) dans la dynamique de diminution déjà en place, s'engage à poursuivre la prévention au-delà de cet objectif.

- En terme qualitatif, le but recherché est de réduire la nocivité des déchets,
- En termes de gouvernance et d'animation territoriale, il s'agit de développer la mobilisation et la coopération des acteurs du territoire et des collectivités adhérentes.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou (CC) organise des ateliers compostage, invitant à ne plus jeter ses biodéchets mais à les composter, et fournit des composteurs aux habitants de la CC.

La déchetterie la plus proche de Lavalette est située à Verfeil, à environ 5 km de la commune.

d) Nuisances sonores

La directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche commune à tous les Etats membres de l'Union visant à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nocifs sur la santé humaine dus à l'exposition au bruit ambiant.

D'après la carte interactive des zones de dépassement des limites sonores (> 62 dB pour les routes), établie par la DDT 31, la commune de Lavalette ne compte aucune route dépassant les limites sonores.

Cependant, d'après la carte interactive de classement sonores des infrastructures de transport, établie par la DDT 31, la route départementale D 112, sur la commune de Lavalette, est classée en catégorie 3. Ce classement implique une distance de part et d'autre de la route de 100 m affectée par le bruit.

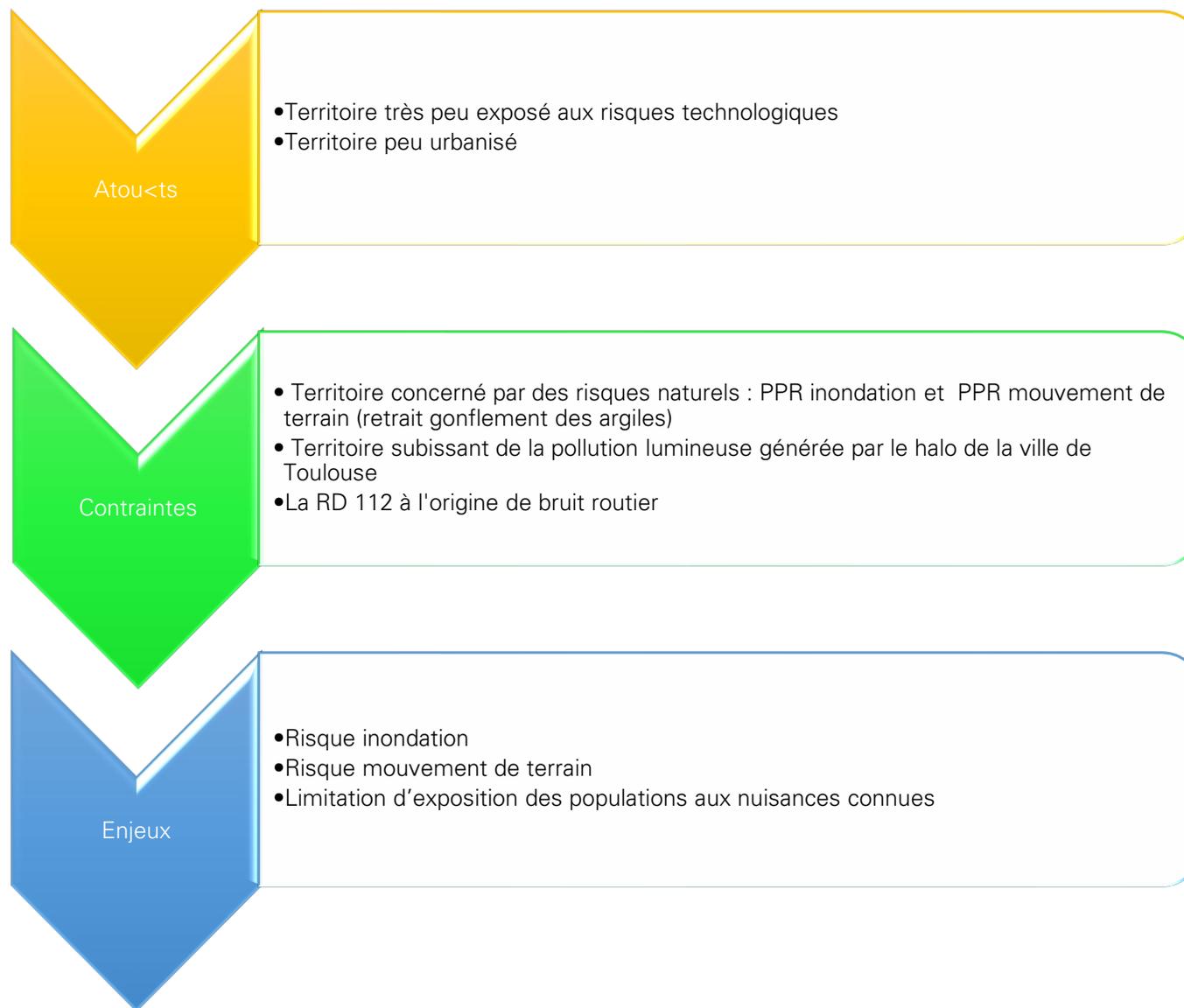
Niveau sonore de référence LAeq(6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq(22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	$L > 76$	Catégorie 1 – la plus bruyante	300 m
$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	Catégorie 2	250 m
$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	Catégorie 3	100 m
$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	Catégorie 4	30 m
$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	Catégorie 5	10 m

Figure 86 : Classement sonore du réseau routier, source : Site de la préfecture de la Haute-Garonne

e) Nuisances visuelles

Le règlement national de la publicité définit des règles générales en fonction de la taille des communes et de leur situation. Cependant les collectivités ont la possibilité d'élaborer des règlements locaux de publicité (RLP) pour adapter les normes générales à leurs situations particulières, selon l'article L581-14 du code de l'environnement. La commune n'est pas concernée par un RLP alors que détenant une zone d'activités à Grousset le long et visible depuis la D112.

3. Ce que l'on retient



III. Les milieux naturels et la biodiversité

1. Zonages de protection et d'inventaire

Le territoire communal de Lavalette n'est concerné par aucun zonage de protection : Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation), Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), Réserve Naturelle Nationale (RNN) ou Régionale (RNR) et Parc Naturel National (PN) ou Régional (PNR).

En revanche, un zonage écologique d'inventaire concerne la partie centre-Est du territoire communal. Il s'agit d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Le territoire de Lavalette est concerné par une ZNIEFF de type I. Cette zone correspond à des espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. De superficie généralement limitée, ce sont les zones les plus remarquables du territoire.

L'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective d'améliorer les connaissances mais aussi de créer un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire). Ce zonage ne constitue pas un outil de protection réglementaire.

La ZNIEFF présente sur le territoire communal est la ZNIEFF de type I « Marais de Beaupuy et prairies humides de la Sausse ». Ses caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-après.

ZNIEFF concernant le territoire communal

ZNIEFF de type I « Marais de Beaupuy et prairies humides de la Sausse » (n°730010253)
<p>Cette ZNIEFF, d'une superficie totale de 44,5 ha, concerne un ensemble de prairies mésohygrophiles ou humides de part et d'autre de la Sausse et du ru de Belaval (affluent de la Sausse).</p> <p>On précisera que cette ZNIEFF recouvre 1,6 % du territoire de la commune.</p> <p>Quatre espèces patrimoniales sont mentionnées dans ce zonage. Il s'agit de trois espèces végétales inféodées aux prairies mésohygrophiles ou humides dont la Jacinthe de Rome (<i>Bellevalia romana</i>), protégée au niveau national, l'Orchis lacté (<i>Neotinea lactea</i>), protégé au niveau régional et l'Orchis incarnat (<i>Dactylorhiza incarnata subsp. incarnata</i>), installé sur d'anciennes prairies inondables plantées en peupliers. La quatrième espèce patrimoniale est un petit oiseau protégé. Il s'agit du Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>).</p> <p>Le territoire de la commune est majoritairement occupé par de grandes parcelles agricoles cultivées intensivement. Ces prairies constituent donc un réservoir de biodiversité à l'échelle communale. Toutefois, nous avons constaté lors de notre terrain du 01/04/2021 qu'une partie des prairies inscrites en ZNIEFF étaient labourées. Cela correspond au Registre Parcellaire Graphique de 2019 mentionnant à la fois des parcelles</p>



cultivées et des prairies permanentes (voir carte des milieux ouverts plus loin).

A noter que le retournement des prairies pour leur mise en culture est une menace pour la conservation de ces espèces végétales protégées.



Figure 87 : Prairies inondables englobées dans le périmètre de la ZNIEFF, photographie Artifex

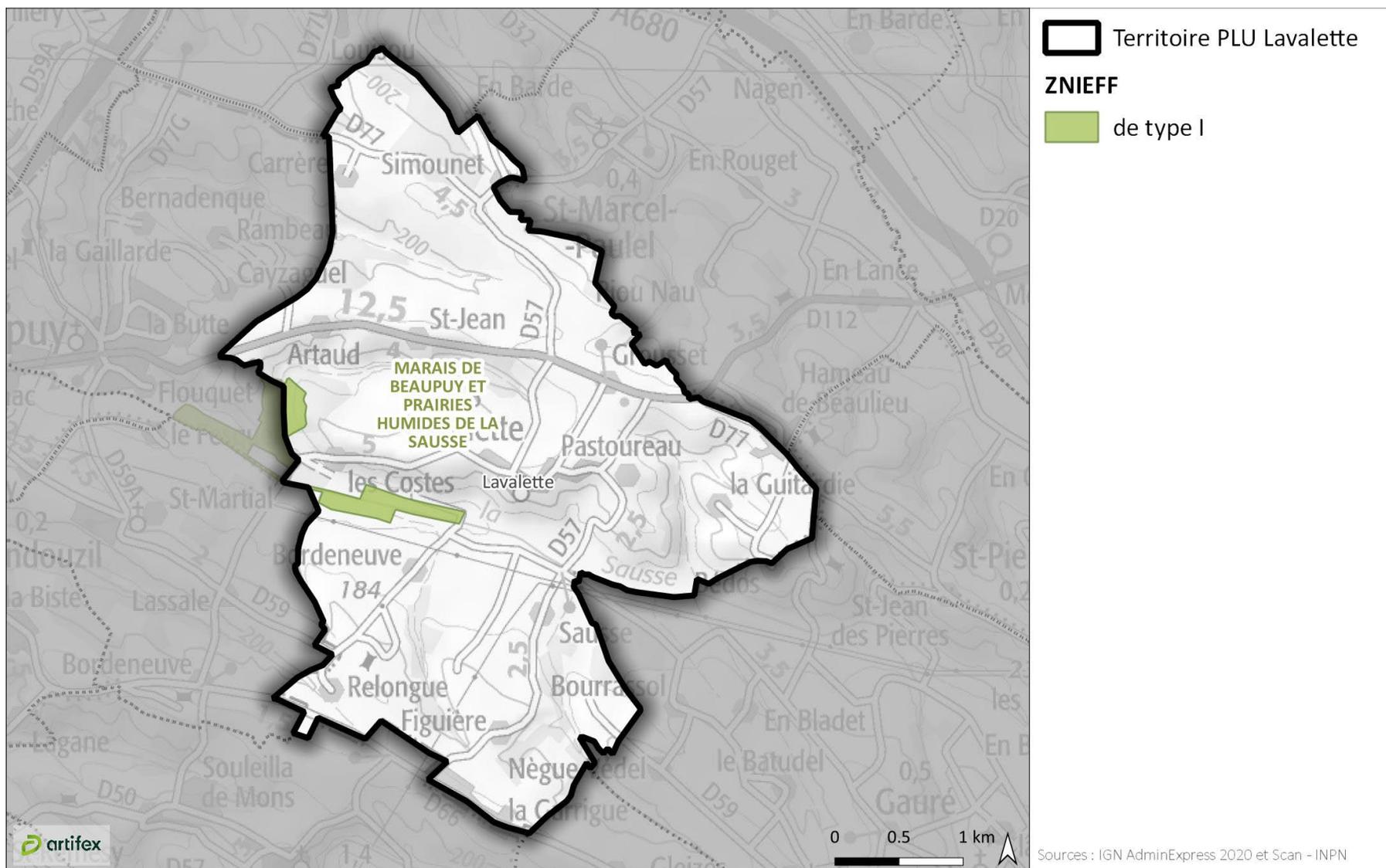


Figure 88 : Zonages écologiques, réalisation Artifex

2. Milieux naturels

Ce diagnostic se base sur une étude bibliographique et cartographique du territoire affinée par une journée de terrain, réalisée le 01/04/2021 par ARTIFEX.

a) Milieux ouverts

Le territoire communal de Lavalette est majoritairement occupé par des milieux ouverts et notamment par de **grandes parcelles cultivées** en céréales et oléo-protéagineux. Les parcelles cultivées constituent donc la matrice paysagère communale.

Ces grandes parcelles sont cultivées de façon intensive et ne permettent pas l'expression d'une flore diversifiée, notamment les espèces messicoles (espèces adventices des moissons). La végétation naturelle ne se développe généralement pas au cœur des parcelles et se concentre majoritairement sur les bordures. Ainsi, ce sont surtout des espèces pionnières caractéristiques des milieux perturbés qui s'y développent.

Ces espaces agricoles peuvent être favorables selon les situations, à différentes espèces animales et notamment à certains oiseaux protégés comme l'Édicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) ou la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) qui y réalisent plusieurs étapes de leur cycle biologique (alimentation, nidification).



Figure 90 : Parcelle cultivée (le long de la route du bois de Bégout),
photographie Artifex



Figure 90 : Parcelles labourées (à proximité du lieu-dit Borde-Haute),
photographie Artifex

Localement, quelques **prairies** sont présentes mais ces milieux restent très peu représentés sur le territoire communal. Ces prairies étant pâturées, elles sont dominées par les graminées. Elles peuvent toutefois être fauchées mécaniquement pour la récolte du fourrage. Ces milieux enherbés peuvent être favorables à l'expression d'une faune et d'une flore diversifiées.

Enfin, le long de la rivière « La Sausse », des **prairies humides** sont présentes. Ces parcelles sont englobées dans la ZNIEFF de type I « Marais de Beaupuy et prairies humides de la Sausse » décrite précédemment. Elles présentent notamment un intérêt floristique avec le recensement de deux espèces d'orchidées protégées : la Jacinthe de Rome, protégée au niveau national et l'Orchis lacté, protégé au niveau régional. Ces prairies, réservoirs de biodiversité, constituent également le territoire de chasse de certains rapaces présents dans le secteur comme le Milan royal (*Milvus milvus*).

Elles peuvent également être favorables aux insectes (notamment papillons et orthoptères) qui peuvent y effectuer l'ensemble de leur cycle de vie.



Figure 92 : Prairie route de Canelette à gauche et) proximité du lieu-dit Pastoureau, photographie Artifex



Figure 91 : Prairies inondables englobées dans le périmètre de la ZNIEFF, photographie Artifex

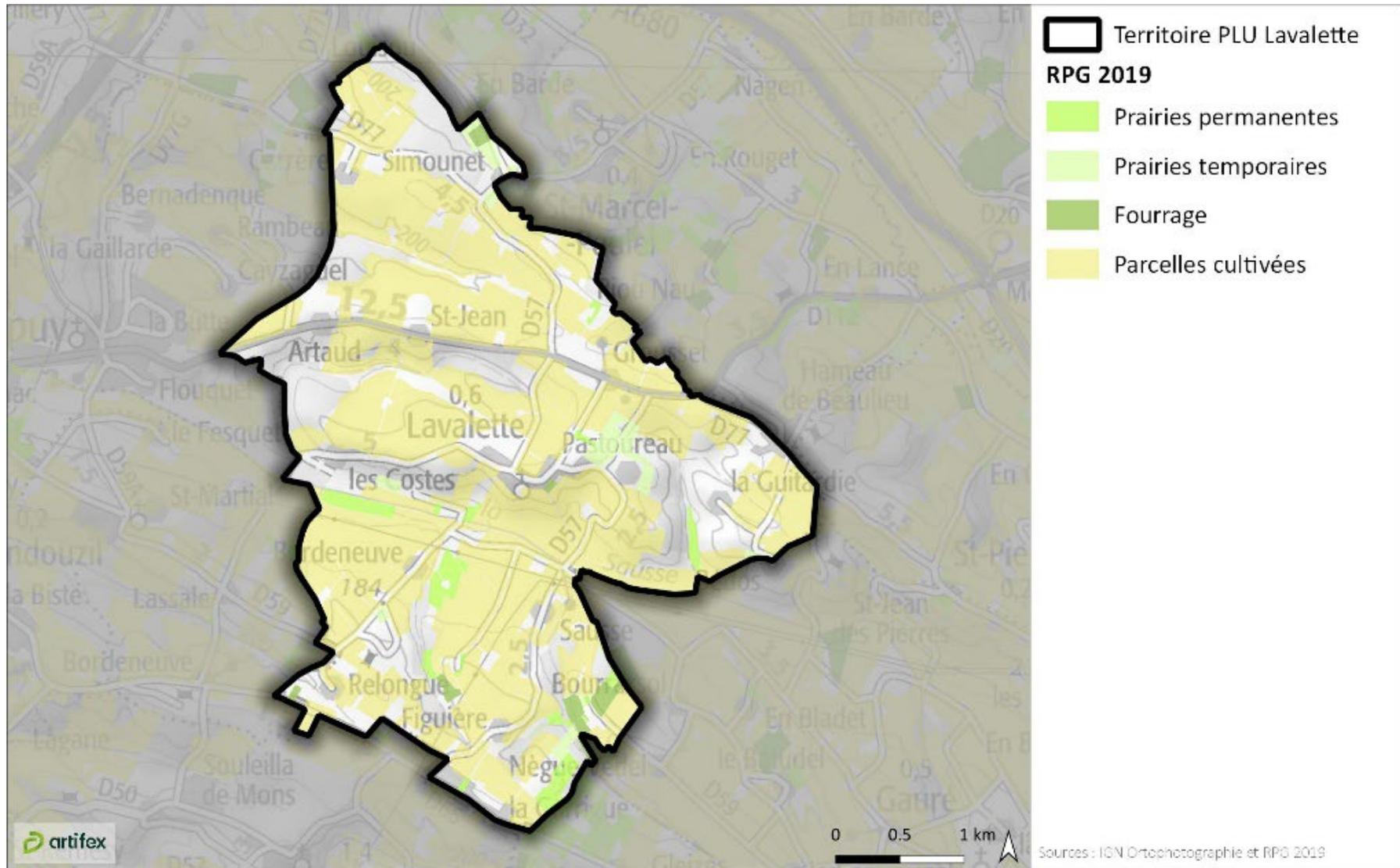


Figure 93 : Carte des milieux ouverts, sources : IGN et RPG 2019, réalisation Artifex

b) Milieux semi-ouverts

Très peu de milieux semi-ouverts sont présents sur le territoire communal. Cependant, un verger et quelques friches herbacées à arbustives ont été répertoriés.

Le verger constitue un lieu de refuge et d'alimentation pour certaines espèces animales et notamment pour de nombreux passereaux protégés comme la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*).

Les friches herbacées à arbustives se développent sur des secteurs en déprise agricole. Il s'agit de zones enherbées dominées par les graminées mais également colonisées par des arbustes épineux comme le Prunellier (*Prunus spinosa*) et par des fourrés de ronciers. Le peuplier s'y développe également.

Ces milieux semi-ouverts participent à la diversité faunistique et floristique du secteur et offrent une mosaïque d'habitats favorables à la biodiversité ordinaire. En effet, très peu de fourrés sont présents sur le territoire communal. Ces zones arbustives offrent un lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction à la faune. Elles peuvent notamment être fréquentées par le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), petit mammifère protégé ou encore par le Lapin de garenne (*Oryctogalus cuniculus*), en déclin en Occitanie.

De nombreux passereaux protégés peuvent également y réaliser leur cycle biologique comme le Bruant proyer (*Emberiza calandra*) ou la Fauvette grisette (*Sylvia communis*).

Certains reptiles comme notamment la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) ou le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) utilisent les lisières pour thermoréguler et les fourrés comme zones de refuge.

Enfin, on précisera que ces friches présentent quelques espèces végétales exotiques envahissantes comme les *Pyracantha* ou l'Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*).



Figure 96 : Verger (à proximité du lieu-dit Arthaud), photographie Artifex



Figure 96 : Friche herbacée à arbustive (à proximité du lieu-dit Camps Grands), photographie Artifex



Figure 96 : Friche herbacée à arbustive (à proximité du lieu-dit Pastoureau), photographie Artifex



Figure 97 : Milieux semi-ouverts, sources : IGN et BD topo, réalisation Artifex

c) Milieux boisés

Les boisements présents sur la commune ne concernent que de faibles surfaces. En effet, l'agriculture intensive pratiquée sur l'ensemble du territoire communal ne laisse que très peu de place à ces milieux.

Ainsi, il s'agit majoritairement de **bosquets relictuels feuillus, mixtes ou résineux** présents çà et là sur le territoire communal. Ces bosquets jouent un rôle écologique majeur et constituent des réservoirs de biodiversité à l'échelle du territoire.

Ponctuellement et aux abords des cours d'eau, quelques **peupleraies** sont présentes. Ces boisements sont destinés à être exploités une fois arrivés à maturité.

De nombreuses espèces peuvent y effectuer l'ensemble de leur cycle biologique. On peut notamment citer l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), protégé, inféodé aux milieux boisés ou encore la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*).

Les reptiles comme le Lézard à deux raies ou la Couleuvre verte et jaune utilisent les lisières pour thermoréguler et hiberner dans les fourrés, tas de feuilles, bois creux, ... Les amphibiens utilisent également ces milieux pour hiverner. Sur la commune, on peut notamment citer le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*).



Figure 98 : Boisements de feuillus (route de la Canelette) / Peupleraie (lieu-dit Les Costes), photographie Artifex



Figure 99 : Boisement de résineux (à proximité du lieu-dit Borde Basse), photographie Artifex

Autour de certains domaines privés (par exemple, Pastoureau ou encore Saint-Jean), des **parcs boisés** sont présents. Il s'agit de parcs arborés avec un sous-bois herbacé entretenu. Ces parcs peuvent être très accueillants pour la biodiversité ordinaire sous réserve qu'ils ne soient pas entretenus de façon intensive. On retrouve notamment de nombreuses espèces liées aux espaces anthropisés comme la Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*).

Localement, ces parcs boisés peuvent faire office de réservoir de biodiversité au sein d'une matrice agricole intensive.



Figure 100 : Parc boisé Pastoureau à l'Est du bourg

Enfin, le territoire communal est parcouru par des **linéaires arborés** de trois sortes : les **ripisylves des cours d'eau**, les **alignements d'arbres** et les **haies**.

Les **ripisylves** correspondent aux boisements se développant de façon linéaire le long des cours d'eau qui sillonnent la commune. Il s'agit ici de formations herbacées, arbustives et / ou arborées généralement peu denses et souvent discontinues. Ces formations jouent un rôle primordial à l'échelle de la commune en tant que réservoir et corridor. Elles forment des continuités écologiques permettant à la plupart des espèces de faune de se répartir sur la commune.

Ces habitats concentrent ainsi de nombreuses espèces liées tant aux cours d'eau, qu'aux zones humides et aux zones boisées. Certaines espèces d'oiseaux y réalisent l'ensemble de leur cycle biologique comme les pics, d'autres nichent dans les berges des cours d'eau comme le Martin-Pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*).



Figure 101 : Ripisylve de la rivière « La Sausse » (Borde Basse / croisement RD 57-RD59, photographie Artifex)

Ces éléments linéaires arbustifs à arborés constituent un territoire de chasse et une zone de transit et de gîte pour les chiroptères.

Les ripisylves jouent de nombreux rôles à l'échelle d'un territoire comme un rôle paysager, un rôle de maintien des berges, un rôle vis-à-vis de la qualité des eaux, un rôle de zone tampon de crue, ... Plus précisément, la rivière « La Sausse », cours d'eau principal traversant la commune, présente une ripisylve arborée étroite, parfois discontinue, dominée par les peupliers. Les autres ruisseaux sont intermittents et présentent soit une ripisylve boisée, lorsqu'ils longent ou traversent un boisement de feuillus, soit une ripisylve discontinue voire absente lorsqu'ils traversent une parcelle cultivée. Ces cours d'eau sont alors réduits à l'état de fossé.



Figure 102 : Ruisseaux temporaires réduits à l'état de fossé (à proximité des lieux-dits Pastoureau et la Devèze)

Quelques **alignements d'arbres** sont présents sur le territoire communal. Ils forment des corridors écologiques linéaires non négligeables sur ce territoire très cultivé.

Les **alignements de platanes** sont majoritairement implantés le long de la RD 112, route principale traversant le territoire communal d'Est en Ouest. Ils jouent localement un rôle pour la biodiversité communale en offrant un lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction notamment pour les oiseaux.



Figure 104 : Alignements de platanes le long de la RD 112 et à proximité du cimetière, photographie Artifex

Les cavités de ces arbres sont notamment favorables à l'Ecureuil roux ou encore au Choucas des tours (*Corvus monedula*), aux pics, au Pigeon colombin (*Columba oenas*) ou encore aux chiroptères.

Quelques **vieux chênes** sont présents çà et là sur le territoire. Ces arbres majestueux jouent localement un rôle pour la biodiversité en offrant un lieu de refuge, d'alimentation et de reproduction notamment pour les oiseaux. Ils sont également favorables aux insectes saproxyliques (qui dépendent pendant une partie de leur cycle de vie, d'arbres moribonds ou morts) comme le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ou le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*).



Figure 103 : Vieux chênes (à gauche) à proximité du lieu-dit Lagaye neuve et arbres têtards (à droite) à proximité du lieu-dit Arthaud, photographie Artifex

Un **alignement d'arbres têtards** est également présent à proximité du lieu-dit Arthaud au Nord-Ouest de la commune. Ces formations particulières sont issues de décennies de taille et présentent de nombreuses cavités favorables à la faune notamment insectes, oiseaux, petits mammifères ou encore chauves-souris.

Enfin, quelques **haies arbustives à arborées**, continues ou discontinues ont été observées. Elles sont pour la plupart localisées le long de fossés ou entre deux parcelles agricoles. Ces haies forment des corridors écologiques non négligeables dans ce secteur très cultivé et permettent ainsi à la faune de se déplacer (mammifères notamment). Elles peuvent servir également de territoire de chasse pour les chiroptères mais aussi de zone de refuges pour la petite faune (reptiles, oiseaux) et la microfaune (insectes, lombrics, ...).



Figure 105 : Haies arbustives, photographie Artifex

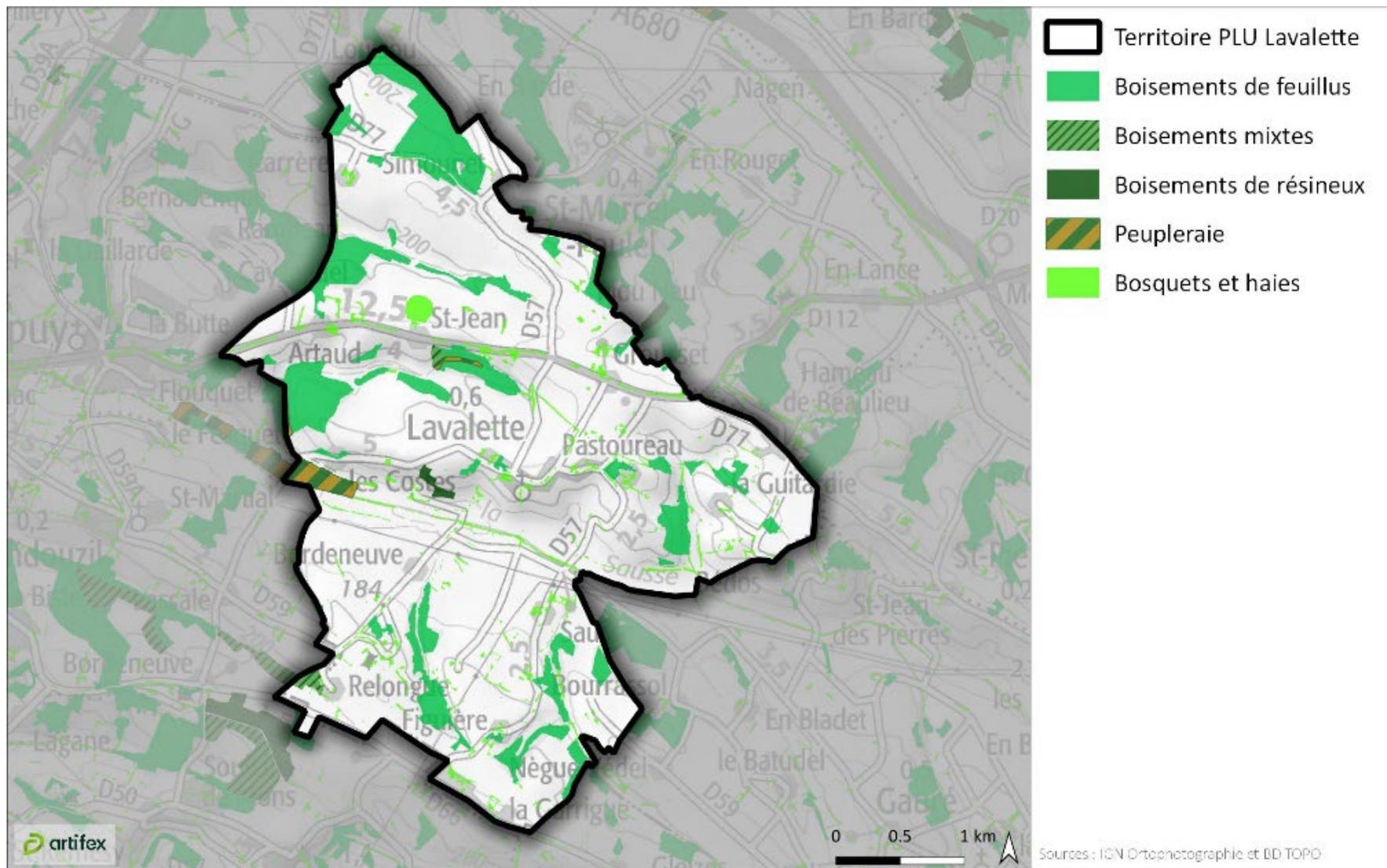


Figure 106 : Milieux boisés, sources : IGN et BD Topo, réalisation Artifex

d) Milieux aquatiques et humides

Deux grands types de milieux aquatiques sont présents sur la commune : les milieux aquatiques surfaciques, à savoir, les **plans d'eau** et les milieux aquatiques linéaires, à savoir, les **cours d'eau (permanents ou temporaires)**.

Les **plans d'eau** sont des ouvrages de stockage de l'eau alimenté soit par les eaux de ruissellement soit par un cours d'eau. Ils peuvent servir notamment pour l'irrigation des parcelles agricoles ou pour l'abreuvement des bêtes. Ils sont peu nombreux sur le territoire communal et de petites surfaces. Leurs berges sont pourvues d'une végétation herbacée, arbustive et / ou arborée qui joue plusieurs rôles au niveau local (ripisylve, corridor écologique, antiérosif, paysager, ...).

Ces plans d'eau sont favorables à la présence d'une avifaune commune liée aux milieux aquatiques comme le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) ou la Gallinule poule d'eau (*Gallinula chloropus*).

Un **cours d'eau** principal sillonne le territoire communal. Il s'agit de la rivière « La Sausse » qui traverse le centre de la commune dans un axe Est / Ouest.

Les autres cours d'eau drainant le territoire sont des cours d'eau temporaires, c'est-à-dire qu'ils s'assèchent une partie de l'année. Ils présentent deux faciès différents : un faciès plutôt préservé lorsqu'ils traversent des boisements de feuillus et un faciès dégradé les réduisant souvent à l'état de fossé lorsqu'ils traversent des parcelles agricoles. La végétation herbacée qui s'y développe est favorable à certaines espèces d'odonates, de papillons et d'orthoptères communs.

Ces linéaires jouent un rôle de corridor écologique certain dans un contexte d'agriculture intensive.



Figure 109 : Plan d'eau route de la Canelette à gauche et lieu-dit Bégout à droite, photographie Paysages



Figure 108 : Rivière « La Sausse » (lieu-dit Borde Basse), photographie Artifex

Figure 108 : Plan d'eau au cœur d'une parcelle cultivée (le long de la RD 59), photographie Artifex

e) Milieux anthropisés

Quelques **secteurs** ont été **anthropisés et perturbés par l'activité humaine** sur le territoire communal. Ces secteurs présentent des anciennes pistes de graviers et sont en cours de colonisation par les peupliers et les ronces.

Des espèces végétales pionnières s'y développent également. On peut notamment citer le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*). Ces secteurs en cours de fermeture offrent un lieu de refuge à la biodiversité ordinaire.



Figure 110 : Ruisseaux temporaires réduits à l'état de fossé (à proximité des lieux-dits Pastoureau et la Devèze, photographie Artifex)



Figure 111 : Secteur remanié le long de la RD 112, photographie Artifex

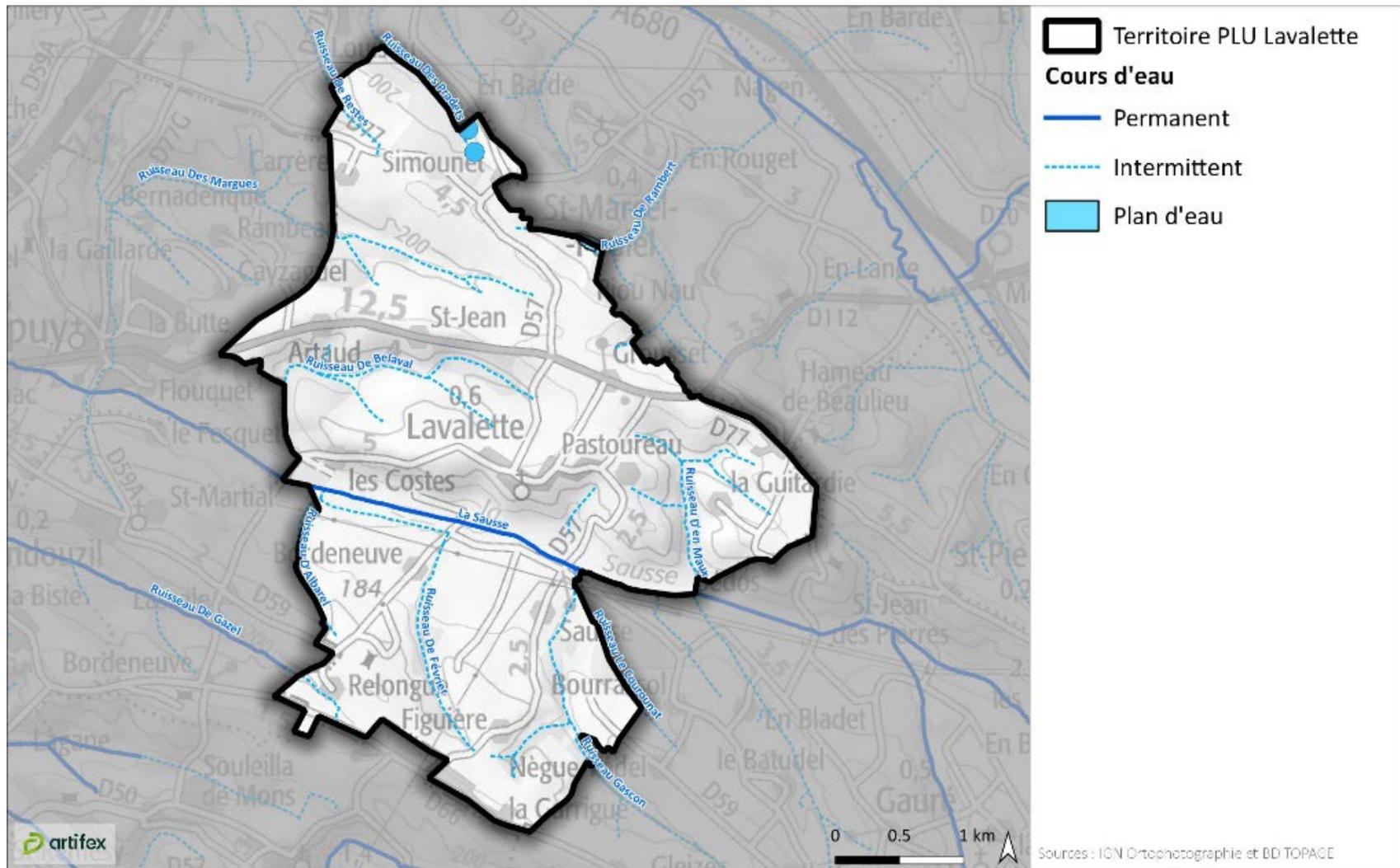


Figure 112 : Carte hydrologique, sources : IGN et BD topo

3. Trame verte et bleue (TVB)

La **trame verte et bleue** (TVB) est une mesure phare de la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Loi Grenelle 2 » ayant pour objectif d'enrayer le déclin de la biodiversité à travers la préservation, la restauration et la gestion des **continuités écologiques** tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles.

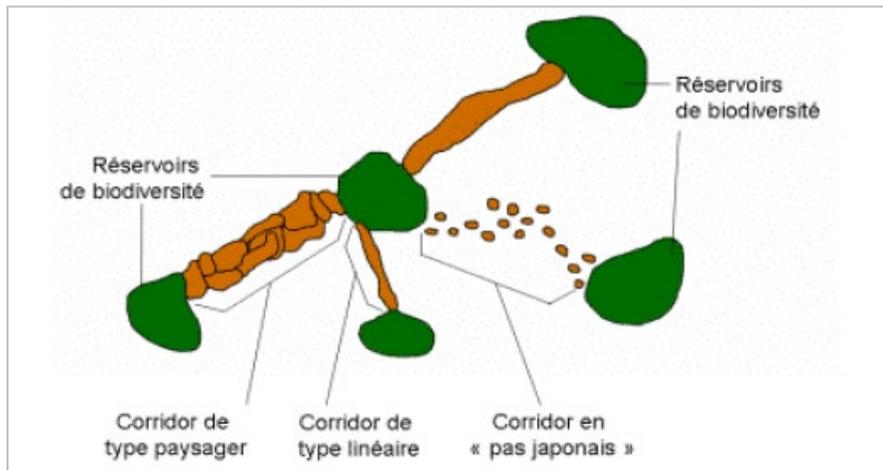


Figure 113 : Exemple d'éléments de la Trame Verte et Bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors, source : ALLAG-DHUISME et al.2010

Plus précisément, la TVB illustre un maillage du territoire qui s'appuie sur les espaces naturels, agricoles et forestiers et inclut la manière dont ils fonctionnent ensemble, en formant des continuités écologiques.

Il s'agit d'un **outil d'aménagement du territoire** visant à **(re)constituer un réseau écologique cohérent à l'échelle nationale** et permettant ainsi aux espèces animales et végétales d'effectuer leur cycle de vie.

Quelques définitions :

- continuités écologiques : éléments constituant la TVB englobant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ;
- réservoirs de biodiversité : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante.
- corridors écologiques : ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité. Ils peuvent être linéaires, discontinus (« pas japonais ») ou paysagers.
- cours d'eau : ils constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.
- zones humides : les ZH importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et / ou des corridors écologiques.

a) Le Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE)

A l'échelle régionale, la TVB se concrétise, en application de la loi, par l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique co-piloté par l'État et la Région.

Il s'agit d'un outil de mise en cohérence des politiques existantes qui dresse un cadre pour la déclinaison des TVB locales. Le SRCE assure la cohérence des dispositifs existants et les complète par son approche en réseaux.

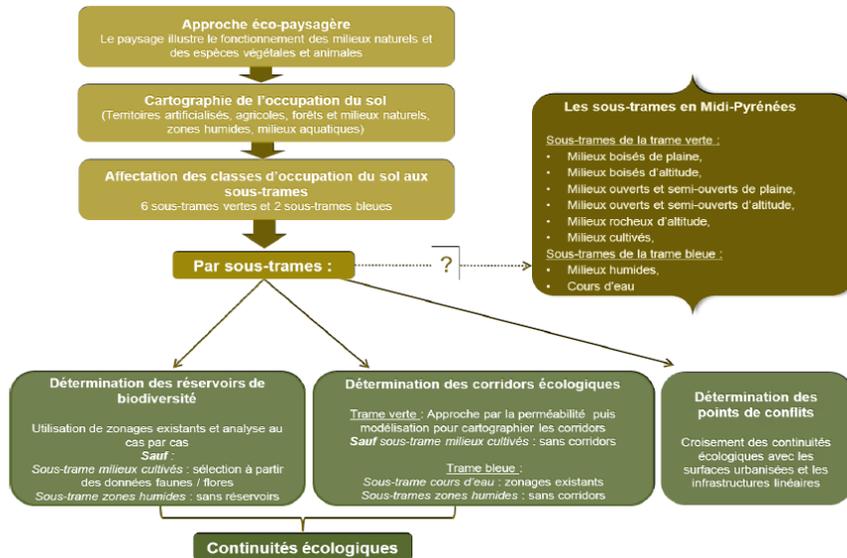
Généralités sur le SRCE

Le projet de SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées a été adopté le 27 mars 2015 par le préfet de Région. Depuis le 19 décembre 2019, le SRCE a été intégré au SRADDET Occitanie (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Ce nouveau document reprend en annexe les éléments de connaissance et de stratégie du SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées ainsi que son atlas cartographique.

Ainsi, le SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées a défini **cinq objectifs régionaux et quatre objectifs spatialisés dont un seul concerne le territoire de la CCBVG**. Ils sont listés et détaillés dans le tableau suivant :

Objectifs régionaux
La préservation des réservoirs de biodiversité
La préservation des zones humides, milieux de la TVB menacés et difficiles à protéger
La préservation et la remise en bon état des continuités latérales des cours d'eau
La préservation des continuités longitudinales des cours d'eau de la liste 1, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques
La remise en bon état des continuités longitudinales des cours d'eau prioritaires de la liste 2, pour assurer la libre circulation des espèces biologiques
Objectif spatialisé concernant la commune de Lavalette
La restauration des corridors écologiques dans la plaine toulousaine et les vallées

La TVB de l'ex-région Midi-Pyrénées a été élaborée selon une **approche éco-paysagère** permettant de déterminer et de localiser des « taches » d'habitats (milieux et structures paysagères où vit un groupe d'espèces).



SRCE sur la commune de Lavalette

Ainsi, un **seul réservoir de biodiversité** a été identifié à l'Ouest de la commune. Il correspond au périmètre de la ZNIEFF de type I « Marais de Beaupuy et prairies humides de la Sausse ».

Un **corridor écologique de la trame bleue** traverse le centre de la commune dans un axe Est / Ouest. Ce corridor correspond à la rivière « La Sausse » et à ses abords. D'autres cours d'eau correspondant à des cours d'eau intermittents sont également identifiés comme corridors de la trame bleue.

Enfin, un **corridor de la trame verte** a été identifié au Sud du territoire communal : un corridor milieux ouverts à semi-ouverts de plaine, élément permettant les déplacements de la faune à l'échelle communale.

Plus précisément, la TVB du SRCE a été définie et cartographiée à l'échelle 1/100 000^{ème}.

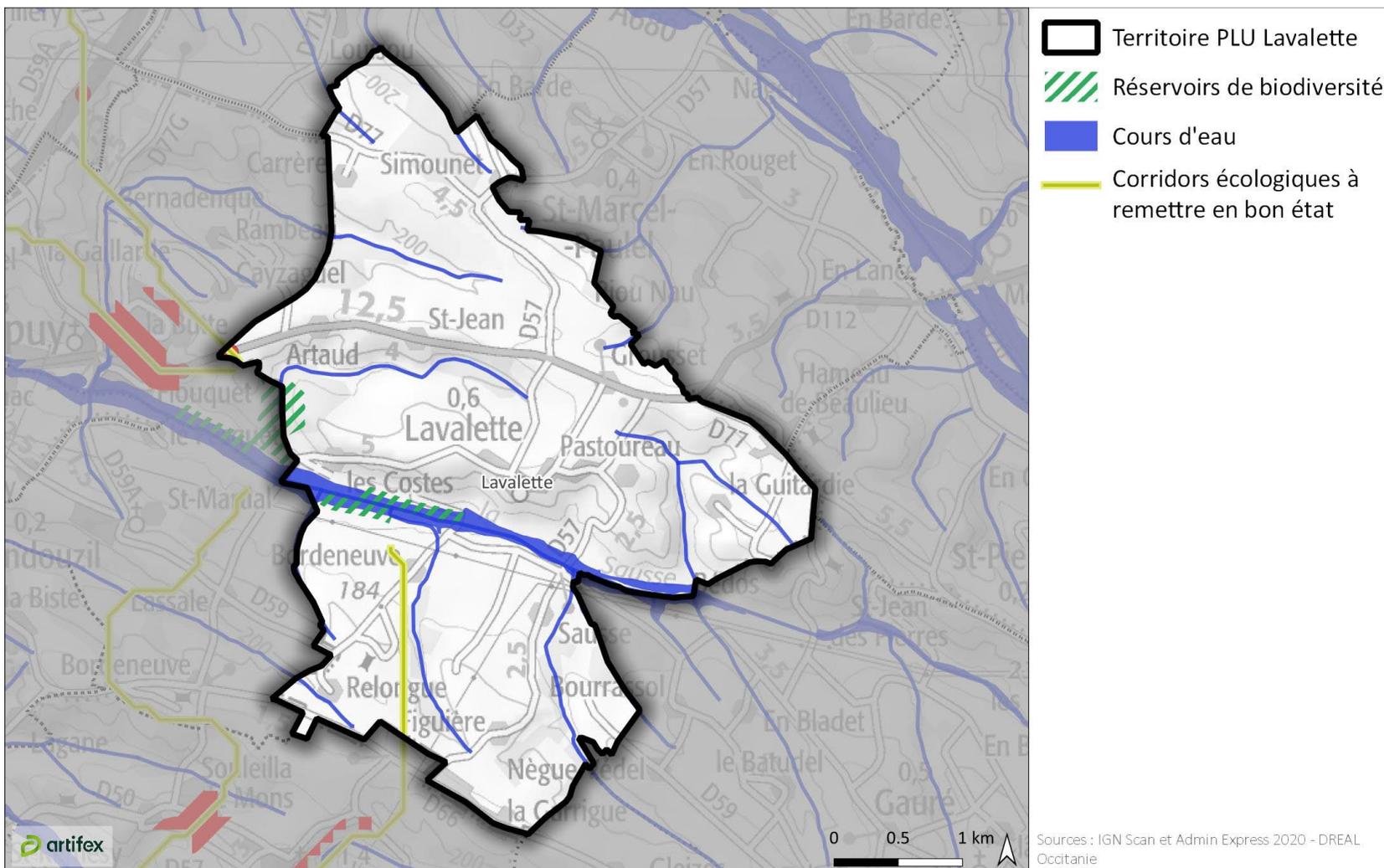


Figure 114 : SRCE à l'échelle communale, sources : IGN et Admin Express, DREAL Occitanie, réalisation Artifex

a) La trame verte et bleue du SCoT

Généralités sur le SCoT

La Trame Verte et Bleue du SCoT est définie sur la base des milieux naturels et agricoles qui composent le territoire et qui forment la matrice sur laquelle existe la biodiversité. La commune de Lavalette est intégrée au SCoT du Nord Toulousain approuvé en juillet 2012, modifié en décembre 2016 et mis en compatibilité en juin 2019. Enfin une modification simplifiée a été réalisée en décembre 2020. Il constitue le document de référence pour l'aménagement et l'urbanisme à l'échelle des communes qui le compose.

Le SCoT Nord Toulousain prend en compte les enjeux identifiés dans le SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées à travers l'orientation « Développer la biodiversité et construire un maillage écologique (organiser et préserver une Trame Verte et Bleue) » du Chapitre 2 (Préserver richesses et identité rurales) de son Document d'Orientation et d'Objectifs.

SCoT sur la commune de Lavalette

La **commune de Lavalette** est située dans une zone de transition, aussi appelée « **zone blanche** », c'est-à-dire **non couverte par le SCoT Nord Toulousain**. Le syndicat qui porte le SCoT devra alors faire évoluer son document au plus tard dans les six ans après l'adhésion de la commune, afin de couvrir cette dernière.

Il n'y a donc pas de cartographie des orientations du SCoT Nord Toulousain sur la commune.

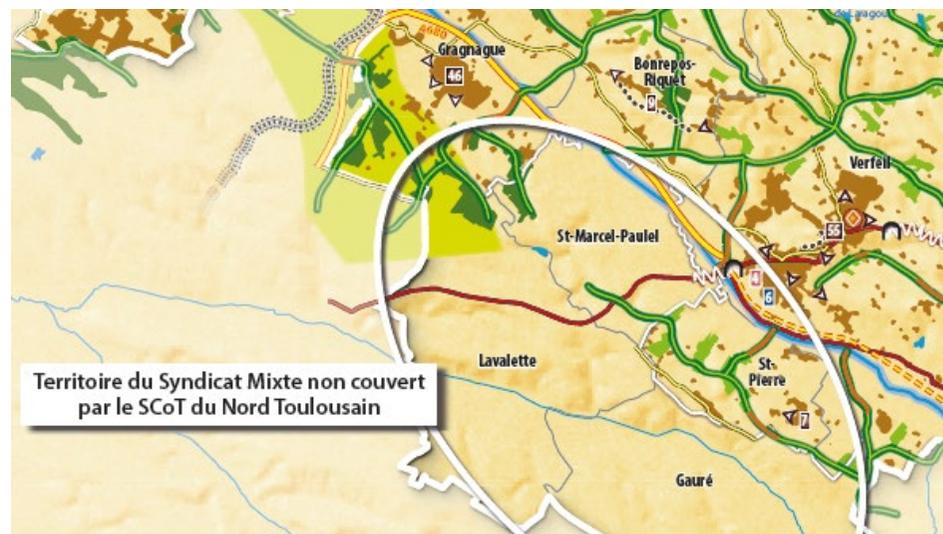


Figure 115 : SCoT du Nord Toulousain à l'échelle communale

b) La trame verte et bleue communale

Méthodologie

La TVB communale se base uniquement sur la TVB définie par le SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées, Lavalette se trouvant en zone blanche du SCoT Nord Toulousain. La TVB définie a été élaborée à l'échelle régionale et reste assez imprécise à l'échelle communale.

Pour obtenir une TVB la plus cohérente possible avec la réalité du territoire de Lavalette, nous avons réalisé un inventaire précis des éléments participant à la fonctionnalité écologique locale à l'aide d'éléments cartographiques existants, mais aussi par des relevés de terrain réalisés le 01/04/2021.

Ainsi, les éléments de la **trame verte** communale mis en avant sont :

- les boisements réservoirs (source : IGN - BD Topo) ;
- les autres boisements (mixtes, résineux, peupleraies) (source : IGN - BD Topo) ;
- les éléments linéaires boisés (haies) et ponctuels (bosquets) (source : IGN - BD Topo, Artifex) ;
- les milieux semi-ouverts (verger, friches herbacées à arbustives) (source : IGN - BD Topo, Artifex) ;

- les prairies permanentes identifiées dans la Politique Agricole Commune (source : IGN - RPG 2019) dont les prairies humides (source : IGN - RPG 2019, ZNIEFF, Artifex) ;

En ce qui concerne la **trame bleue**, les éléments suivants sont pris en compte :

- les cours d'eau permanents et intermittents (source : IGN / OFB - BD Topage) ;
- les plans d'eau (source : IGN / OFB - BD Topage, Artifex).

Enfin, la **trame grise** englobe les zones urbanisées (source : IGN- OCSGE – zones d'habitations) et les voiries (source : IGN – Admin Express 2020).

L'ensemble de ces données a été affiné sur le terrain et pris en compte dans notre carte de synthèse.

D'autres éléments ont été intégrés dans la cartographie de la TVB comme quelques plans d'eau identifiés lors de nos relevés de terrain.

Trame verte et bleue communale

Le territoire communal est, comme nous l'avons montré, très marqué par l'activité agricole intensive. Toutefois, au sein de cette **matrice agricole très peu accueillante pour la biodiversité**, on peut trouver certains espaces de milieux naturels constituant des réservoirs de biodiversité.

Ces réservoirs de biodiversité majeurs de la trame verte correspondent aux **milieux boisés feuillus** ponctuels éparpillés sur le territoire mais aussi aux **parcs boisés** localisés à proximité du bourg. Ces éléments sont très



favorables à la biodiversité ordinaire et très probablement à certaines espèces patrimoniales de faune.

Les **éléments linéaires du paysage** (alignements d'arbres le long des axes routiers - platanes notamment -, haies, ripisylves, ...), **permettent les connexions écologiques locales entre les différents réservoirs de biodiversité.**

A une échelle beaucoup plus fine, l'existence d'une gestion raisonnée des éléments de la trame verte liée au caractère agricole du territoire (bandes enherbées, cours d'eau temporaires, ...) favorise l'existence d'un réseau de connexions écologiques secondaires non négligeable pour la biodiversité ordinaire.

Sur la commune, il y a également quelques **prairies humides** ainsi que des **espaces plus singuliers tels que les plans d'eau** qui complètent le panel des **réservoirs de biodiversité ponctuels** du territoire. Ces milieux sont favorables à une diversité d'espèces patrimoniales de milieux ouverts ou des milieux aquatiques et humides.

A ce stade de l'inventaire, il n'y a pas de zone humide officielle sur la commune.

L'intérêt de ces éléments est accentué par le fait qu'ils soient localisés dans un contexte d'agriculture intensive.

D'ailleurs, cette matrice agricole est essentiellement structurée par les cours d'eau.

Une rivière principale sillonne le territoire de Lavalette, il s'agit de « La Sausse ». Celle-ci constitue le **corridor écologique majeur de la trame bleue** à l'échelle de la commune. Les autres ruisseaux sont des cours d'eau intermittents, c'est-à-dire qu'ils s'assèchent une partie de l'année. Ces cours d'eau temporaires présentent une ripisylve boisée lorsqu'ils longent ou traversent des bosquets ou une ripisylve quasiment absente lorsqu'ils traversent des parcelles cultivées, où ils sont souvent réduits à l'état de fossé.

c) Les obstacles aux continuités écologiques

Plusieurs obstacles aux continuités écologiques du territoire ont été observés ou identifiés dans le SCoT sur la commune de Lavalette :

- les **zones urbanisées** (bourg et hameaux) constituent un obstacle aux déplacements de la faune. En effet, seules les espèces les plus opportunistes peuvent traverser ce genre d'obstacle ;

- les **routes départementales** (et notamment la **RD 112** qui traverse le centre du territoire communal dans un axe Ouest / Est) ne constituent pas un réel obstacle aux déplacements des espèces, toutefois, ces aménagements entraînent un risque de mortalité par collision.

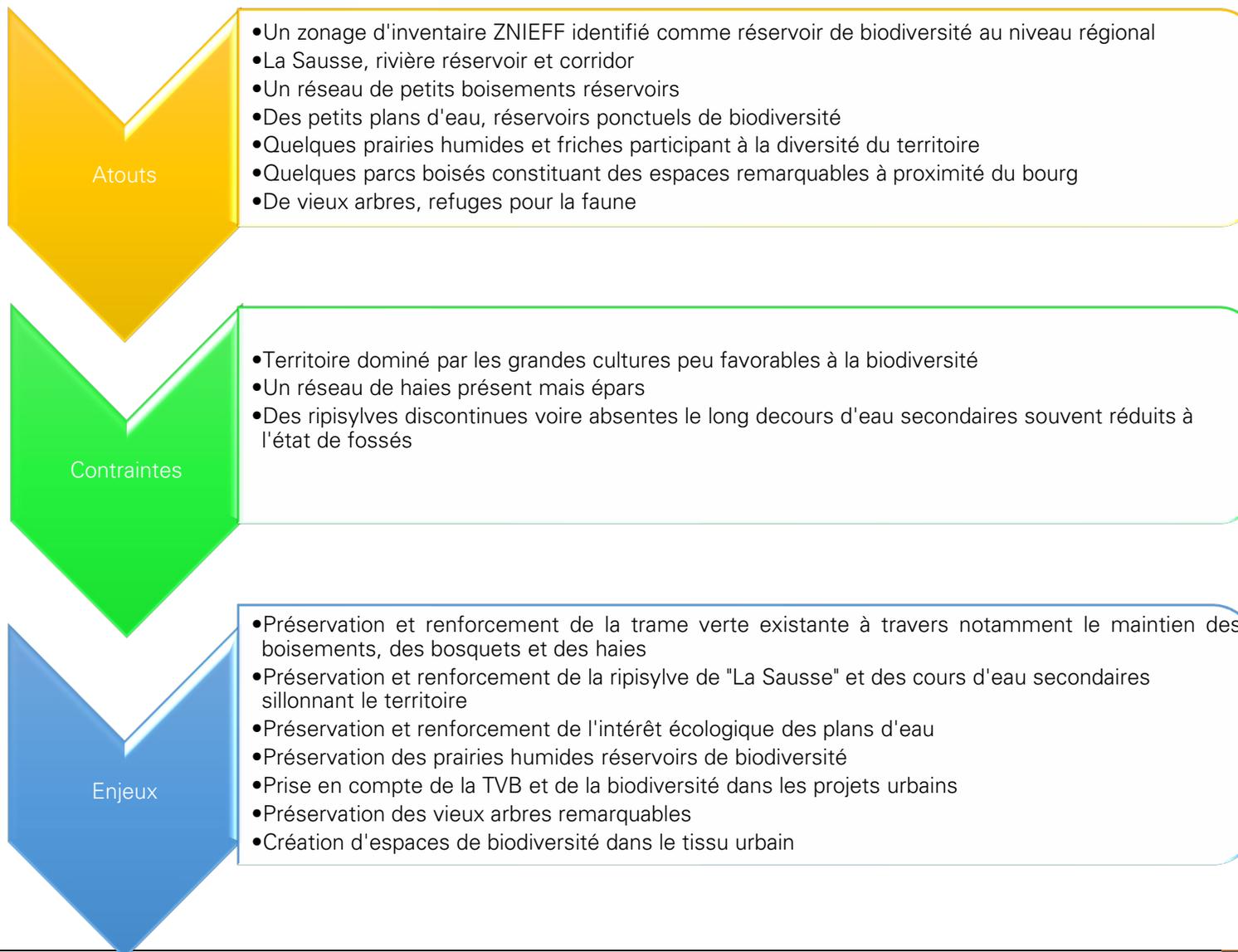


Figure 117 : Trame verte et bleue communale, source et réalisation Artifex



Figure 118 : Trame verte et bleue communale, source et réalisation Artifex

4. Ce que l'on retient



IV. Le paysage et le patrimoine

1. L'unité paysagère du Lauragais

Les unités paysagères rendent compte des perceptions visuelles mais aussi culturelles des paysages, des réalités géomorphologiques ainsi que de l'occupation des sols par les hommes à travers les époques. Elles révèlent ce qui a fondé les caractères des territoires. Ces ensembles sont ici définis dans l'Atlas des paysages diffusé par la DREAL Occitanie.

Lavalette située non loin du Pays Toulousain, comme l'illustre la carte ci-contre, tient encore des caractères de l'unité paysagère du Lauragais bien que située non loin du Pays Toulousain. Il s'agit de collines aux sols lourds et argileux dérivés de la molasse. Une série de vallées orientées selon l'orientation Sud-Est Nord-Ouest accueillent des cours d'eau dont le Sausse, affluents de la Garonne. Les collines ainsi modelées, nommées serres, y ont très tôt été cultivées.

Le climat y est difficile car contrasté, lié aux influences méditerranéenne et océanique. Le vent d'Autan soufflant souvent et parfois par de grandes bourrasques accentue les phénomènes de sécheresse estivale.

De tradition céréalière, l'agriculture a généré des paysages très ouverts où se lisent facilement les silhouettes des arbres en alignement lorsqu'ils sont en ligne de crête, les rares haies et parcelles étoffées de bois.

Les fermes anciennes (bordes, métairies) ont été érigées de façon clairsemée sur ces terres vallonnées, souvent à mi-pente. Elles sont

composées de grands volumes principalement façonnés en briques plates, parfois associées à de la pierre taillée, leurs toits couverts de tuiles canal.

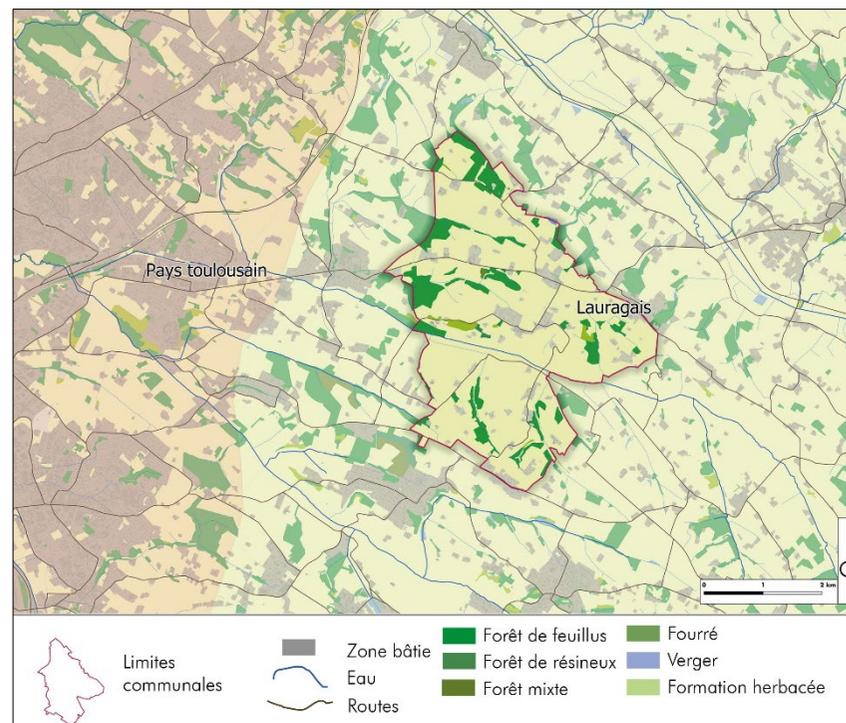


Figure 119 : Les unités paysagères, Sources : Atlas des paysages de Haute-Garonne / Réalisation : Artifex

Plusieurs enjeux identifiés dans l'Atlas des paysages pour le Lauragais concernent directement la commune de Lavalette :

- Des extensions urbaines et un bâti standardisé contrastant avec le bâti ancien,
- Une pratique agricole pas suffisamment raisonnée (érosion des sols, réduction des ripisylves).

2. Les composantes paysagères

Cette analyse plus détaillée des paysages spécifiques de Lavalette s'est basée sur le croisement entre d'une part les données cartographiques, ortho-photo, bibliographie, et d'autre part des investigations de terrain menées sur l'ensemble de la commune en date du 1er avril 2021.

L'objectif de cette partie est de faire ressortir et de caractériser les composantes majeures de la commune, ainsi que les dynamiques paysagères, pour en souligner les enjeux de mutations.

Le territoire communal se parcourt selon plusieurs axes viaires dont la D112 est la plus empruntée. Un jeu de découverte depuis de nombreux points hauts dégagés vers les paysages vallonnés se fait au fil de la traverse du territoire communal. La D112 et les franges Sud du village ancien donnent à voir un moutonnement de collines, tandis que les versants plus doux s'orientant vers le Nord ainsi que la vallée de la Sausse, dégagée, offre la silhouette du village ancien.

Ainsi tour à tour, les silhouettes des arbres en alignement le long de la D112, le centre ancien de Lavalette marqué par le clocher de son église, les touffes de boisements parfois dotés d'arbres d'ornements (pins parasols, cèdres, ...) créent des jalons animant la campagne. Le contraste entre grandes parcelles cultivées et îlots habités étoffés d'arbres est marqué.

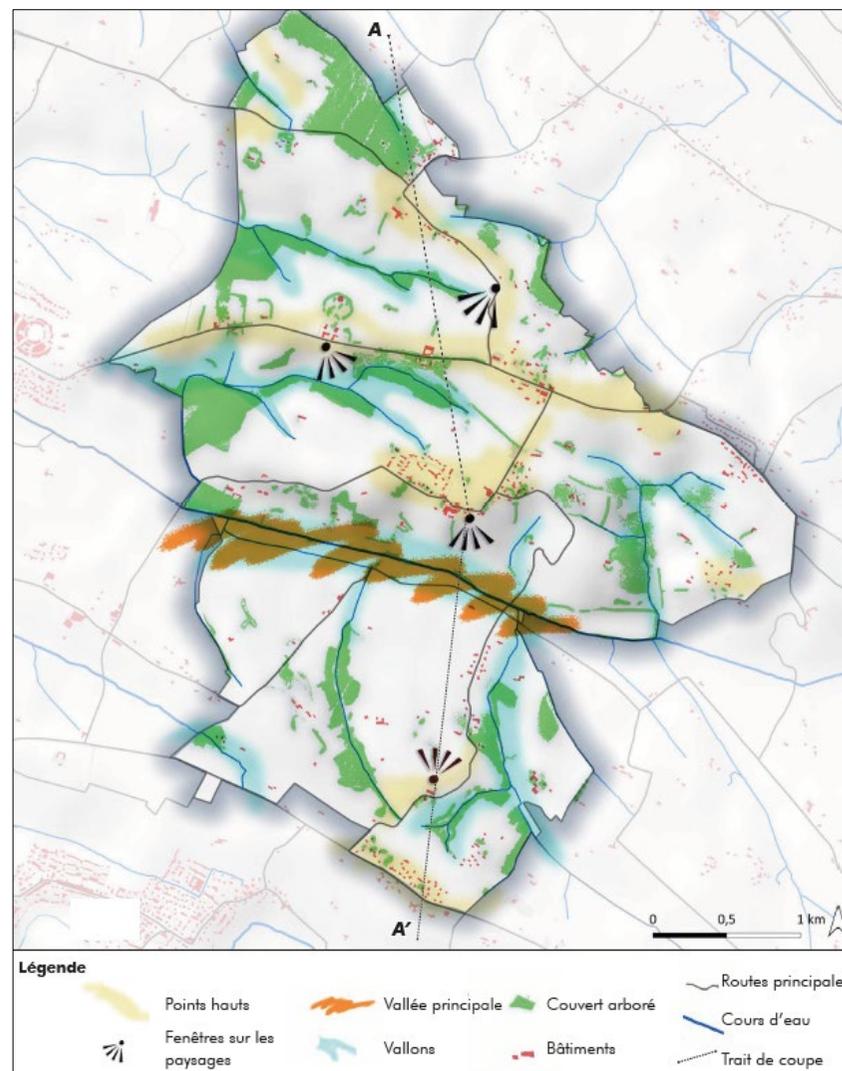


Figure 120 : Les composantes et jeux de perception sur la commune, sources : BD OCSGE, réalisation Artifex

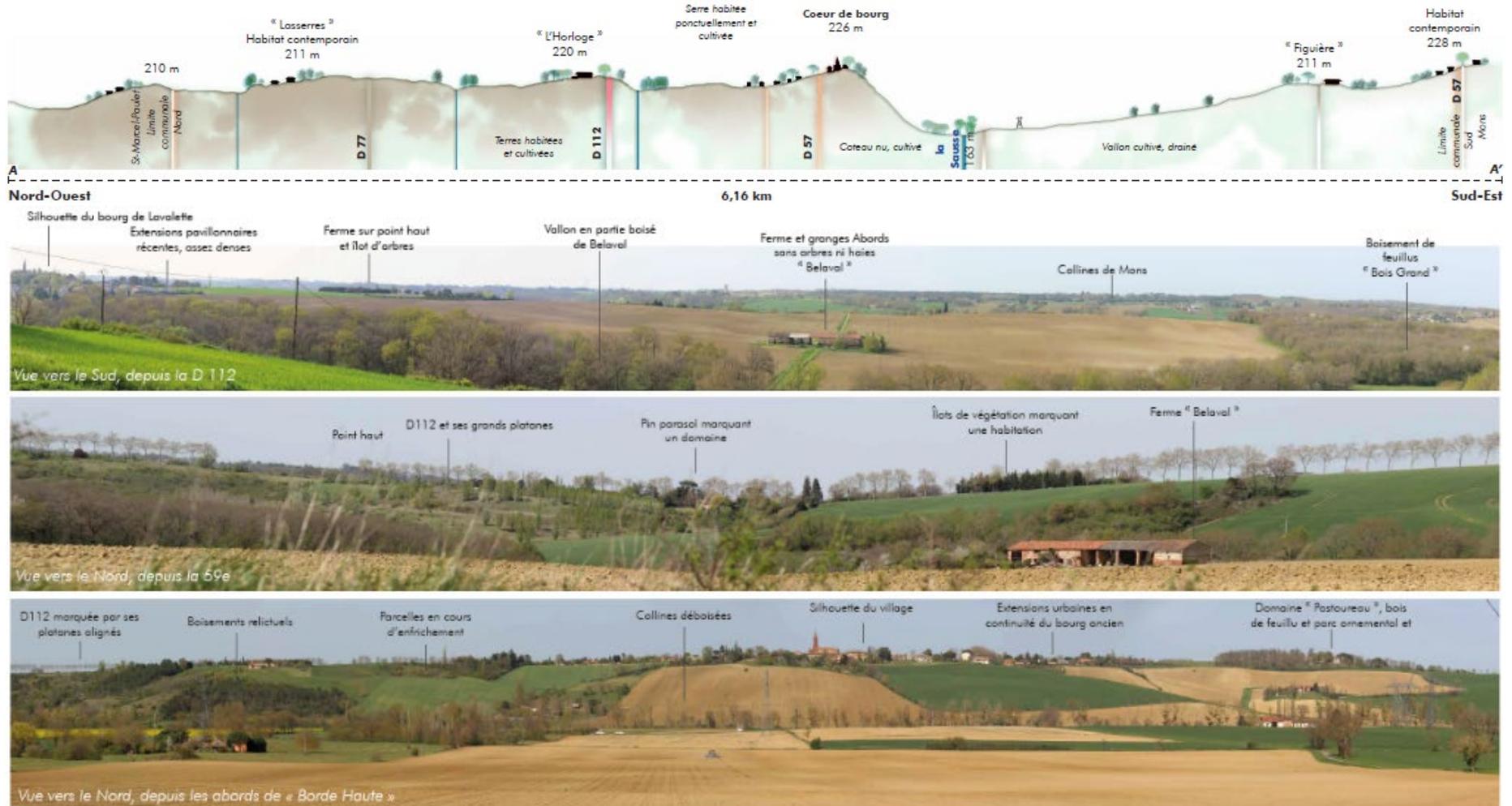


Figure 121 : Coupe Nord-Ouest Sud-Est de la commune, sources : Google Earth, réalisation Artifex

3. Les éléments remarquables et identitaires de Lavalette

L'analyse des éléments du patrimoine, qu'ils aient fait l'objet de protection ou non, permet de rendre compte des spécificités locales des paysages liés à une culture et une histoire commune. Elle permet de souligner le caractère qui fait l'attractivité de Lavalette, dans le but d'en rendre compte, et de guider le cadre réglementaire des futurs aménagements en harmonie avec les composantes qualitatives existantes.

a) Un paysage ponctué de grands domaines

Ce territoire du Lauragais révèle des systèmes agraires anciens dans la façon dont sont essaimés bordes, métairies et autres grands domaines. De ces anciens systèmes où la polyculture existait en appui vivrier d'une culture majoritairement céréalière, il reste aujourd'hui des terres souvent décapées par des modes agricoles motorisés et spécialisés en une monoculture. On note parmi les anciens domaines agricoles encore dotés de belles bâtisses et parcs remarquables « l'Horloge », « Saint-Jean », « Pastoureau », « Figuère » mis en scène par des arbres de grande taille, des allées parfois intactes ou relictuelles.

Ces cartes d'Etat Major (19^e s.) et photographies satellites actuelles suivantes permettent de rendre compte des aménagements paysagers à grande échelle qu'aimaient mettre en œuvre les propriétaires de ces terres. Cet exemple donné sur le domaine de Saint-Jean révèle la présence de voies accompagnées par de grands arbres en alignement, d'un bassin

hexagonal en arrière des bâtisses et de haies. Les bâtiments de Saint-Jean et de Bellaval semblent ainsi reliés l'une à l'autre de façon ordonnancée. Un chemin permettait de finir la boucle de promenade autour des terres entourant les bâtisses de Saint-Jean. Aujourd'hui, si le dessin des voies ainsi que plusieurs arbres d'alignement ont disparu, un *Arboretum* circulaire accompagne le fond de scène des anciennes ferme et maison bourgeoise de Saint-Jean, tandis que son bassin est toujours là.



Figure 122 : Domaine de Saint-Jean, photographie Artifex

Enjeux liés à l'existence de ces domaines

- Protection des parcs, allées, éléments arborés et ouvrages annexes faisant partie des domaines

b) Un réseau de chemins verts sillonnant collines et vallons

La commune dispose encore de chemins ruraux, aux allures d'allées vertes bordant les propriétés anciennes, accédant aux cours d'eau intermittents, ou séparant et desservant des terres agricoles. Souvent bordés de buissons et d'arbres plus ou moins anciens (fragons piquants, frênes, chênes pubescents...), ce réseau témoigne de modes anciens de circulation et offre des parcours piétons de grande qualité, en particulier lorsqu'ils sont tracés à l'interface des jardins, vergers et des terres agricoles.

Enjeux liés à l'existence de chemins de promenade entre bâtisses et campagne

- Valorisation des chemins verts existants
- Création de nouvelles boucles – liaisons douces – à travers la campagne



Figure 123 : Chemin vert menant au centre ancien depuis la vallée de la Sausse, photographie Artifex

c) L'utilisation de la terre dans le bâti

L'habitat ancien est façonné de briques et de galets, ses toitures couvertes de tuiles canal. Certaines sont en briques de terre crue (adobes) comme à « l'Horloge ». Les mares présentes en contrebas de « Lasserre » ainsi que le lieu-dit « la Tuilerie » sont les témoins possibles de l'utilisation de la terre et la fabrication d'éléments en terre *in situ*.

Cette terre utilisée dans le bâti se décline ainsi dans les édifices anciens, plus ou moins ouvragés où les teintes chaudes de la terre crue ou cuite dominant. Les simples ou doubles alignements de tuiles en encorbellement au-dessus des murs (génoises), les épis de faitage modelés décorant certains pigeonniers comptent parmi des éléments de détail qui participent de l'identité de cet habitat du Lauragais.

Le Centre de Terre en lisière du cœur de bourg est l'expression contemporaine de cette utilisation sophistiquée de la terre et de ce savoir-faire dans l'architecture.

Enjeux liés aux spécificités des matériaux

- Harmonisation des teintes selon une palette colorée de « terres » avec l'existant

d) Des éléments du patrimoine vernaculaire

Pigeonniers isolés ou inclus dans l'habitat, puits couverts, bassin, croix chrétiennes, entrées avec piliers et portails, comptent parmi les éléments patrimoniaux de qualité plus ou moins restaurés, qui accompagnent le cœur ancien ou de beaux domaines dotés de bâtisses remarquables simples à plus ouvragées. Ils font partie intégrante des richesses de ces paysages.



Figure 124 : Pigeonnier à gauche et croix du XIXème à Figières, photographie Artifex



Figure 125 : Domaine de Pastoreau où le verger créé une transition jardin-campagne (en haut), murs rénovés au centre ancien (au milieu), domaine de l'Horloge avec murs en adobe et tuiles canal (en bas), photographie Artifex

Enjeux liés aux éléments du patrimoine

- Protection, valorisation des éléments du patrimoine

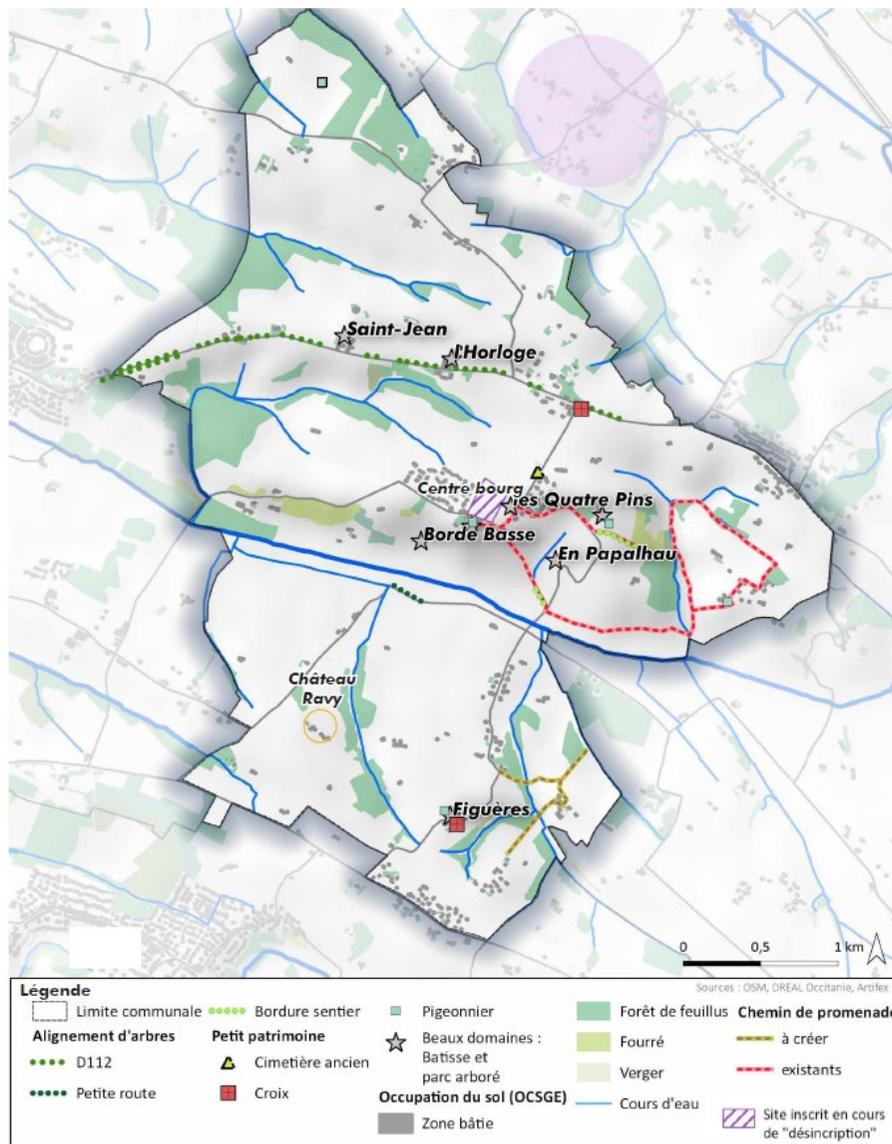


Figure 126 : Carte des éléments du patrimoine, sources ; BD OCSGE, réalisation Artifex

e) L'arbre comme élément identitaire et motif paysager

Les **platanes plantés en alignement** se découpent sur un fond de ciel lorsqu'ils sont plantés sur des lignes de crêtes comme le long de la D112. Ils structurent les grands axes et met en scène les paysages.

Parmi les **arbres exotiques**, exogènes, les cèdres du Liban, des pins noirs ou sylvestres, et feuillus d'envergure étoffent par leur port bien reconnaissable de grands parcs privés. Le **Pin parasol** signale traditionnellement la présence du Protestantisme, et accompagne les entrées de voies, ou encore les abords des grandes demeures.

Plus champêtre et vivrier, le **noyer** érigé de façon isolée marque les limites d'une route ou de champs. Enfin, rustiques et témoins relictuels des forêts, les **chênes** ourlent certains chemins verts et apportent leurs ombres aux promeneurs ainsi que le refuge à de nombreuses espèces animales (insectes, chiroptères, avifaune...).

Taillés en têtards ou préservé près des cours d'eau, **saules** ou frênes témoignent de la présence de l'eau et de savoir-faire anciens (taille spécifique, usages pour le fourrage ou la vannerie...).

Vivant, d'essences variées révélatrices des milieux naturels ou de traditions, l'arbre est fragilisé par sa sénescence. Il demeure un élément de patrimoine soigné et renouvelé par l'homme au fil des époques, qui marque les paysages de Lavalette de façon remarquable.



Figure 127 : Platanes de la D112 (en haut) et pin parasol et parc arboré (en bas), photographie Artifex



Figure 130 : Silhouette du village ancien et pins parasol, Site Inscrit des Quatre Pins, carte postale de la fin du 19e s. ou début du 20e s.



Figure 129 : Site Inscrit des Quatre Pins, actuellement. Exemple du renouvellement du patrimoine arboré, photographie Artifex



Figure 128 : Saules taillés en têtards et parc arboré remarquable avec cèdres, photographie Artifex



Enjeux liés à ce patrimoine vivant

- Protection, création et renouvellement du patrimoine arboré (arbres champêtres, grands arbres d'ornement des parcs et ceux plantés en alignement)

Enjeux liés aux structures paysagères que sont les cours d'eau et leur ripisylve

- Protection, étoffement, reconstitution des corridors verts accompagnant le réseau hydrographique (rejoint un enjeu écologique sur la TVB)

f) Une simplification des cours d'eau

Les cours d'eau jadis pour beaucoup sinueux, débordant lors de crues en prairies humides en fond de vallons, s'écoulaient aujourd'hui au creux d'un lit souvent rectiligne et encaissé. Leurs berges accueillent ponctuellement une végétation arbustive et arborée mais sont souvent décapées, à peine enherbées. Les terres majoritairement cultivées sont parfois étoffées de petits bois de feuillus, quelques haies soulignent de vastes parcelles. Ainsi ces cours d'eau agréables à longer à pied et dessinant les structures paysagères se lisent comme des fossés enherbés, ou sont signalés par quelques grands arbres le long de terres cultivées en fond de vallées.

g) Le cœur de bourg

Le cœur de bourg de Lavalette présente une multitude de particularités qui participent de qualités certaines. Parmi elles, les jeux de visibilité, de diversité des volumes, d'espaces publics, la présence du végétal sont ici soulignées afin de pouvoir être sources d'inspiration pour d'autres secteurs à construire.

- Jeu de visibilité : comme souligné sur les photographies ci-contre, les vues sont rarement arrêtées depuis les espaces publics, sur les seuils jardinés des maisons, sur les paysages plus lointains. Ceci grâce aux murets et haies de clôtures suffisamment bas
- Diversité des volumes : l'association de gros volumes (R+2) et de volumes plus bas (plain-pied), d'une densité d'habitations réservant des jardins mais dessinant les rues, ruelles, placettes donnent un tissu urbain qui se tient et est accueillant par sa cohérence
- Diversité des espaces partagés : rues, ruelles, places, placettes, décrochés jardinés sont autant de lieux qui animent les espaces publics parcourus. La voiture y est par exemple quasiment rendue invisible.
- Palette colorée chaude des façades : les enduits, les éléments de modénature en terre cuite, les toitures sont tous traités avec des matériaux locaux à base de sable et de terre. Ceci n'empêche pas une diversité des réponses un par conséquent un aspect vivant de l'ensemble
- Présence du végétal : depuis les espaces enherbés simplement fauchés aux grimpantes, aux haies, aux bosquets ornementaux et aux arbres de grande taille, le végétal se décline au sein des jardins privés et des espaces publics de façon diversifiée

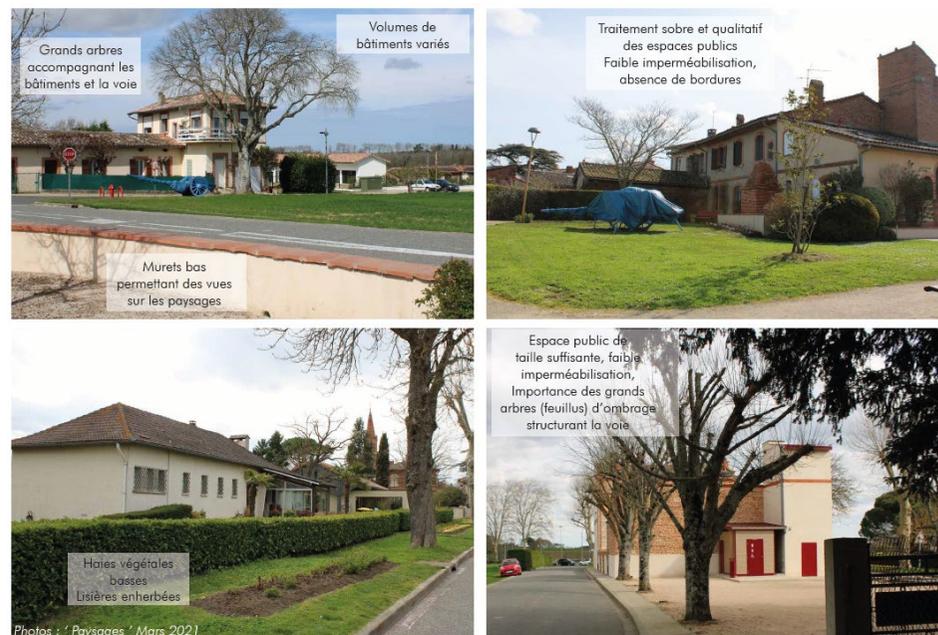


Figure 131 : Cœur urbain ancien de Lavalette, photographie Artifex

Enjeux liés à l'identité et aux qualités urbaines

- Jeu de perceptions entre espaces publics - jardins privés, espaces publics- paysages plus lointains,
- Jeu de diversité des volumes (R+1, plain-pied, densité et évolutivité dans le temps -extensions possibles- du bâti...)
- Intégration d'espaces publics de qualité déclinés sous forme de square, place, placettes, jardins... et réseau viaire fluide, sans impasses
- Diversité des teintes inspirées par les matériaux locaux (terres, sables...)

- Intégration d'une diversité de végétaux (strate herbacée à arborée) structurant l'espace et apportant une qualité aux paysages quotidiens (ombre des arbres, ...)

2. Les entrées de ville et axes de communication

La commune de Lavalette est traversée par plusieurs axes de communication importants, qu'il est nécessaire de prendre en compte car ils sont des éléments majeurs de la perception des paysages locaux :

- La **RD77**, au Nord de la commune, offre une entrée confidentielle dans le territoire communal, où bois, terres agricoles et hameaux agrandis récemment s'y succèdent. Au Nord-Est, à Martelle, elle dessert un quartier résidentiel isolé et à cheval sur Lavalette et Saint-Marcel-Paulel.
- La **RD112** est l'axe le plus important, magnifié par l'alignement de platanes qui le longe sur de nombreux tronçons, d'où les paysages se dévoilent avec vitesse.
- La **RD57** permet d'accéder par le Nord au bourg ancien de Lavalette, et offre une entrée de ville agréablement marquée par la présence de haies, du cimetière arboré et d'une propriété également arborée.

Enfin, les routes de campagne traversant la vallée de la Sausse d'une largeur bien inférieure donnent à voir la silhouette du village de façon plus intimiste.

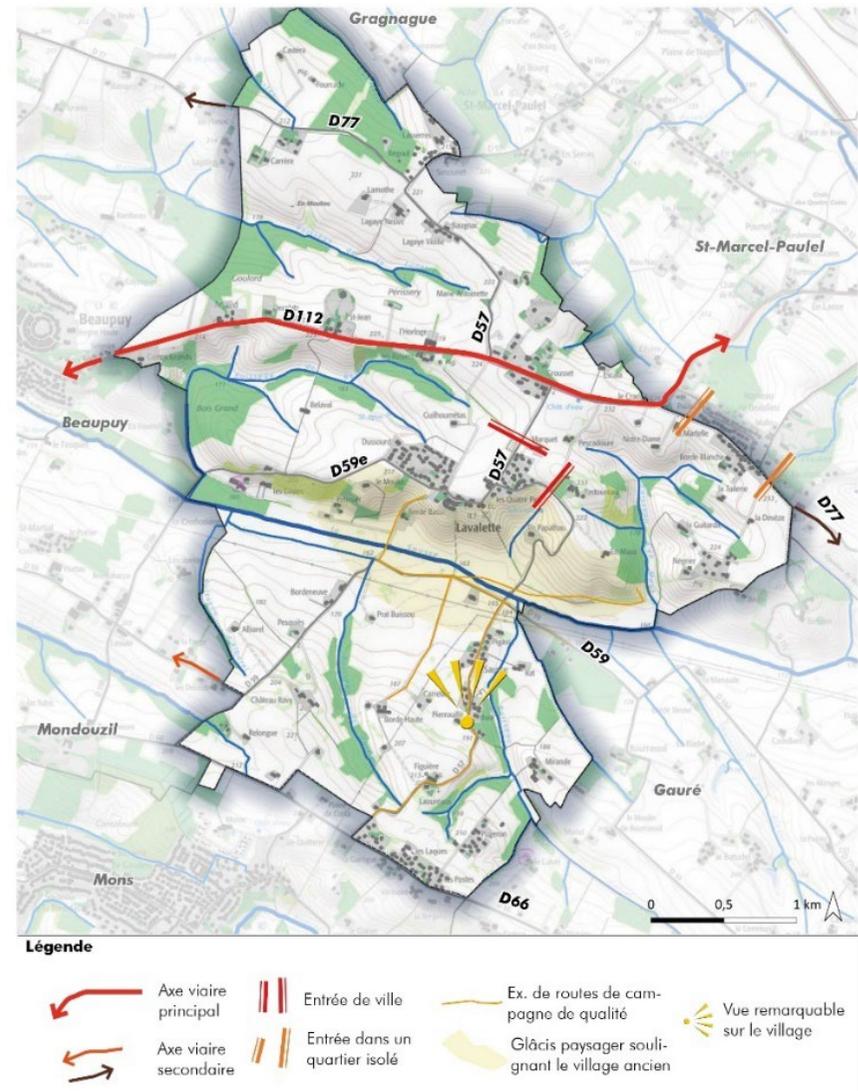


Figure 132 : Les axes viaires, source : BD OCSGE, réalisation Artifex



Figure 133 : Entrée de ville par la D57 (en haut) et entrée par la petite route D57 sous Pastoureau (en bas), photographie Artifex



Figure 135 : Entrée Ouest dans le quartier de Borde Blanche (Nord-Est) par la RD77, photographie Artifex



Figure 134 : Entrée Est dans le quartier de Borde Blanche par la RD77, photographie Artifex

Enjeux sur le territoire de Lavalette, liés aux axes de circulation

- Un axe routier, la D112, mis en scène par les platanes et les domaines anciens qui s'y trouvent reliés
- Un contraste ville – campagne rendant lisibles les entrées dans les tissus urbains
- Des gabarits de voies à l'échelle des usages, permettant une diversité dont des voies plus étroites et rurales de qualité
- Des taches urbaines pouvant brouiller la lecture des paysages (zone artisanale à Crousset)

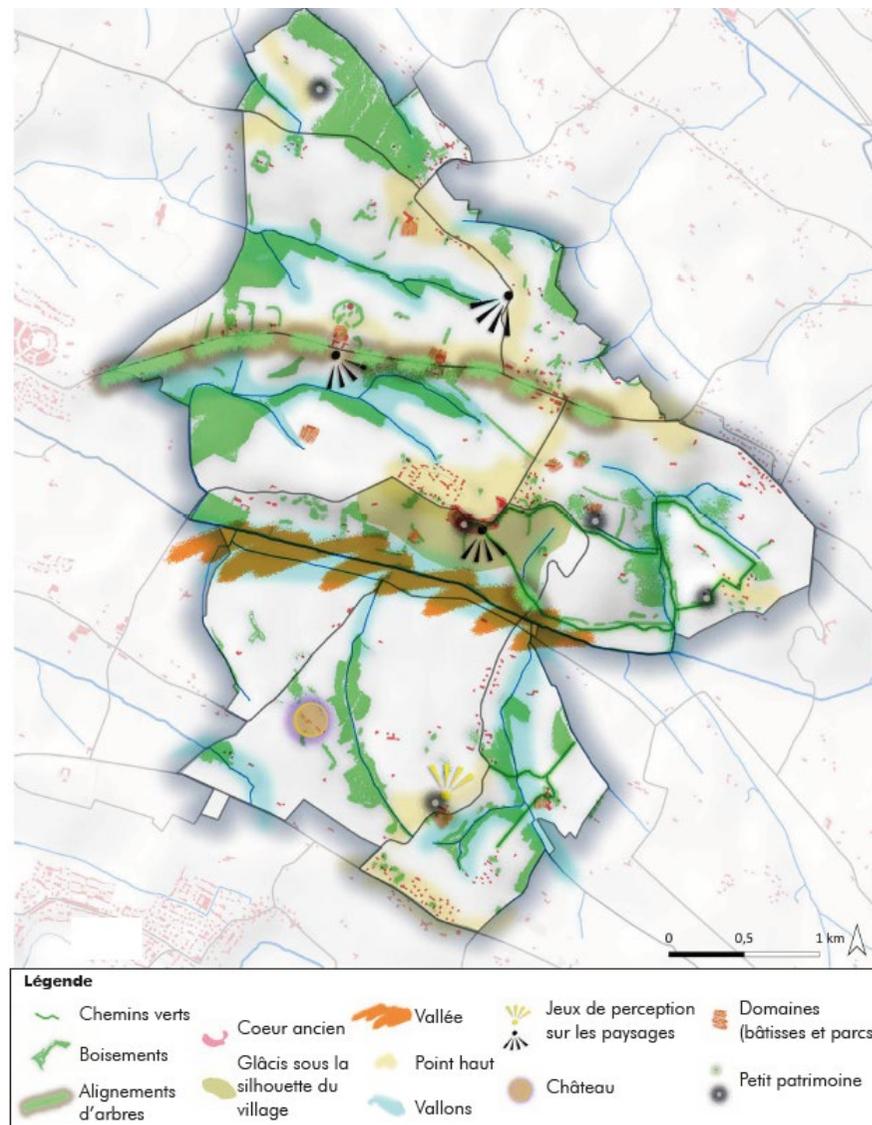


Figure 136 : Carte de synthèse des paysages et du patrimoine de Lavalette Source : BD OCSGE / Réalisation : Artifex

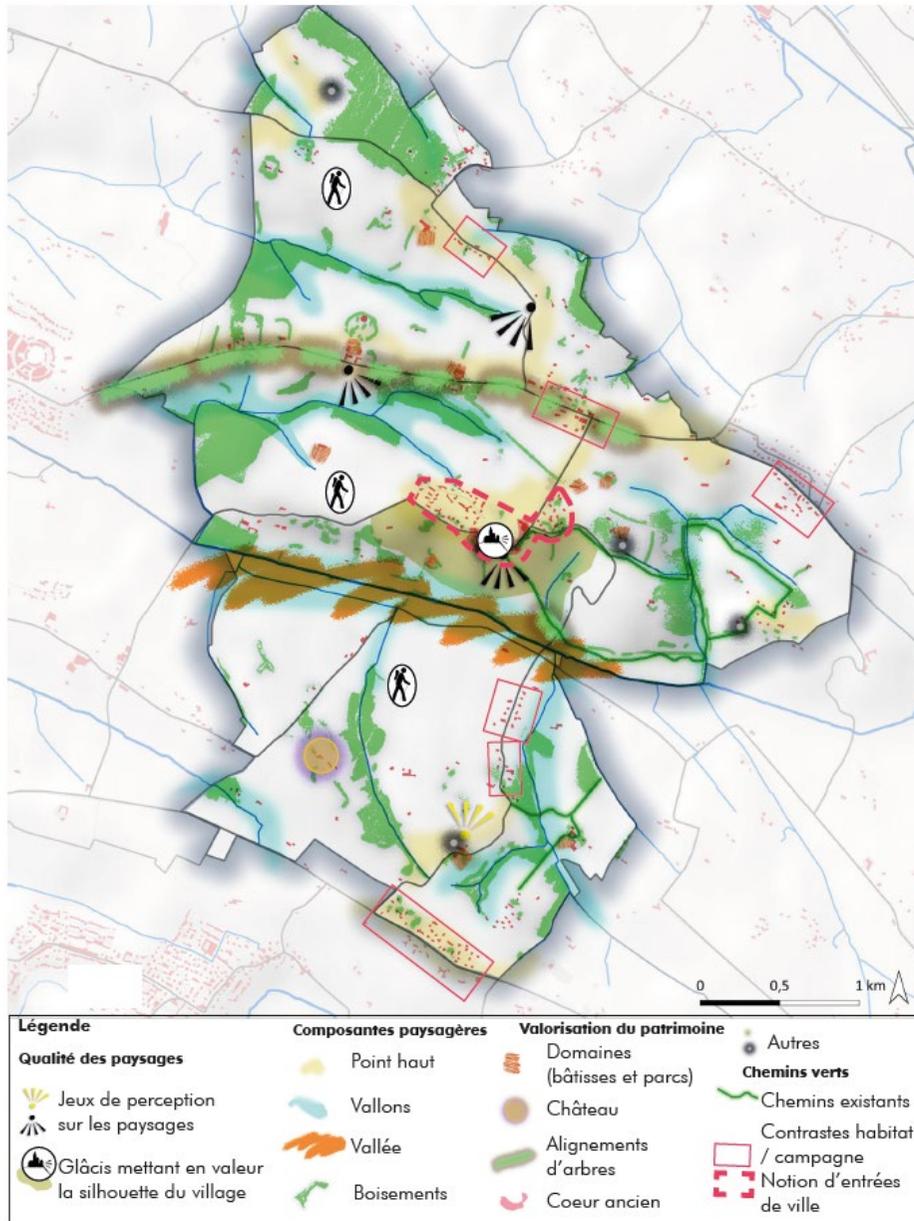


Figure 137 : Carte de synthèse des enjeux des paysages et du patrimoine de Lavalette Source : BD OCSGE / Réalisation : Artifex

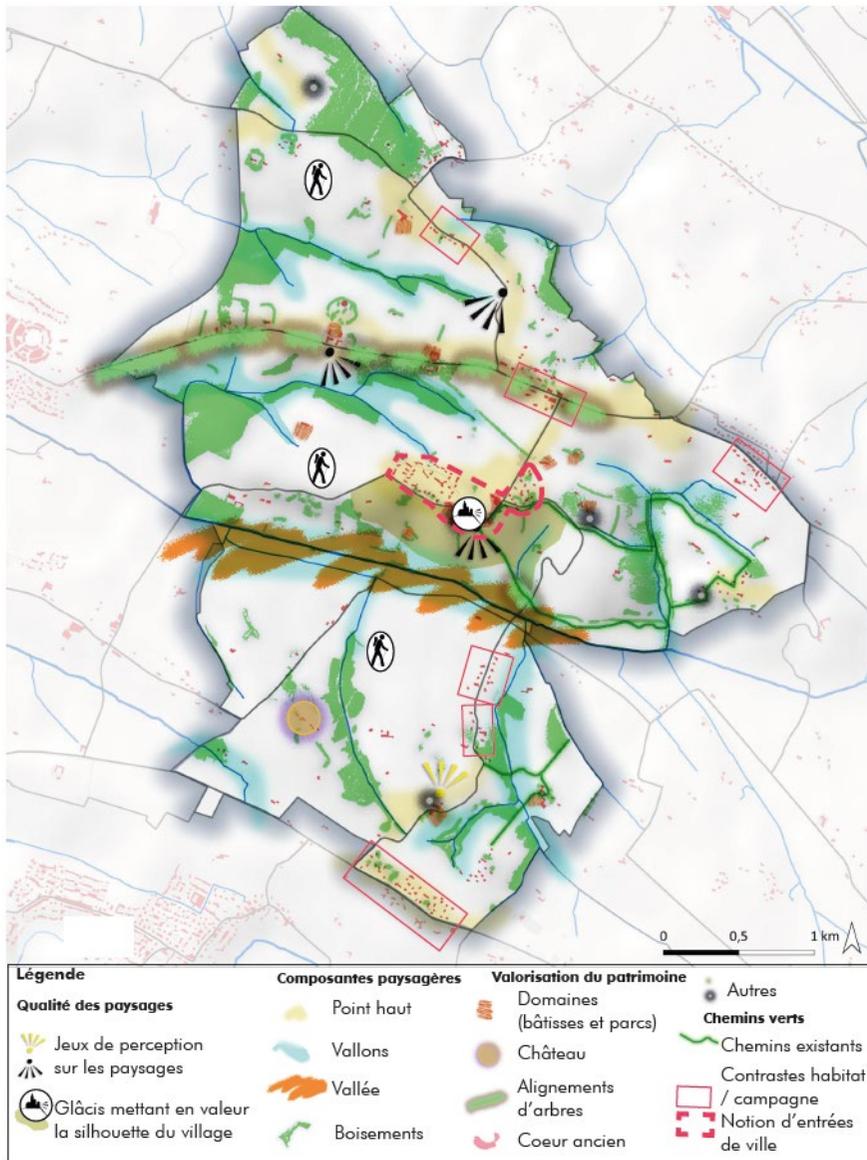
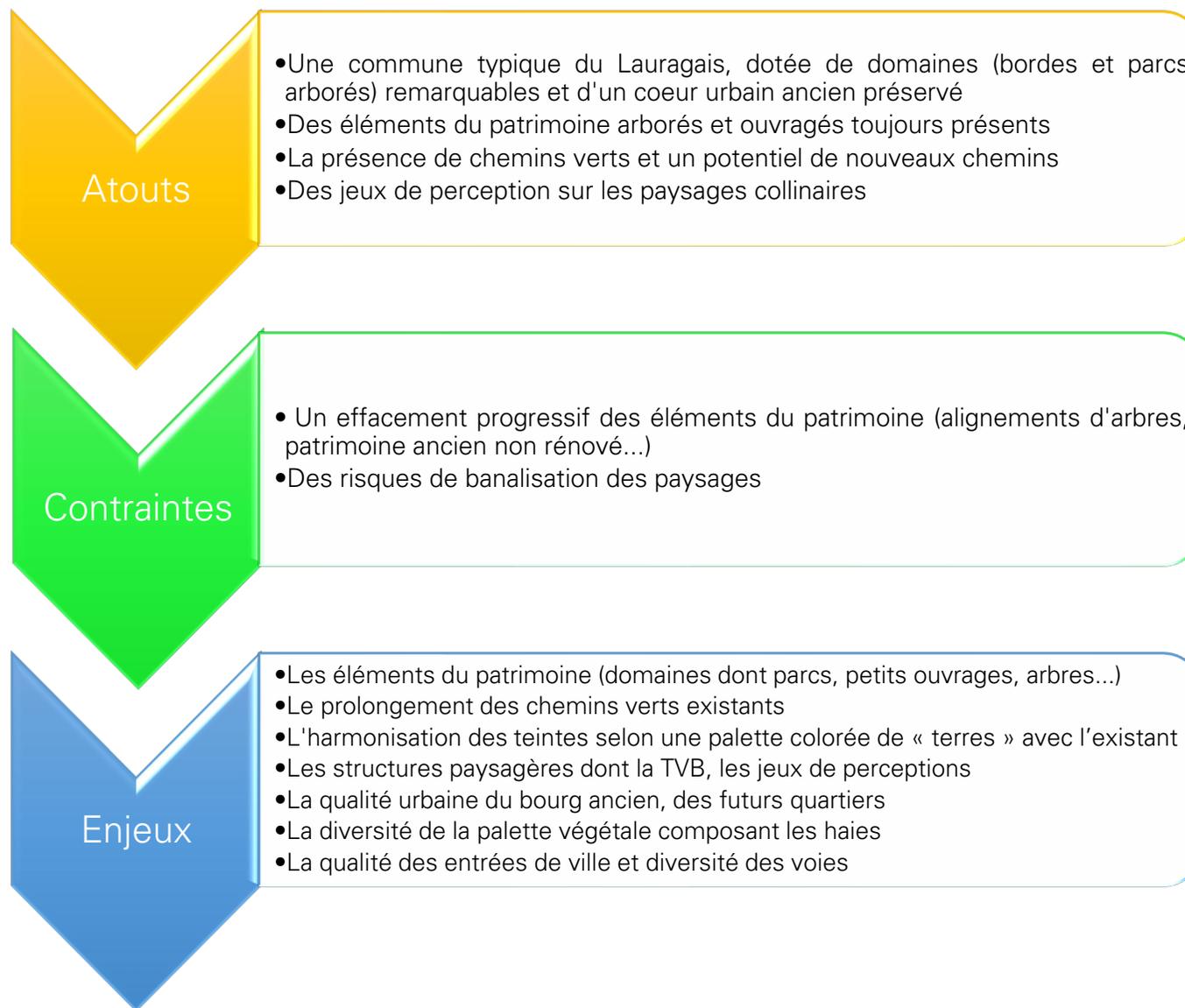


Figure 138 : Carte de synthèse des enjeux des paysages et du patrimoine de Lavalette Source : BD OCSGE / Réalisation : Artifex

3. Ce que l'on retient



D. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Thème	Atouts	Contraintes
Les éléments humains	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une population communale en augmentation continue depuis le début des années 70, ✓ Une attractivité territoriale participant au renouvellement de la population, ✓ Une progression des actifs ayant un emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un exode massif de la population jusqu'à la fin des années 60 entraînant la perte de 200 habitants, ✓ Un vieillissement des populations issues des premières vagues migratoires impactant la pyramide des âges, ✓ Une diminution de la taille des ménages impliquant la construction de logements et le développement des équipements et services du territoire.
Les déplacements et mobilités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un réseau routier communal et départemental développé permettant de desservir l'ensemble des zones d'habitat et facilitant l'accès aux pôles voisins, 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réseau routier départemental de transit pouvant engendrer des nuisances, notamment en termes de sécurité et de pollution, ✓ Dépendance accrue à l'automobile.
La structure économique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une intégration à la zone d'emploi de Toulouse, ✓ Une présence d'établissements pourvoyeurs d'emplois dans presque tous les secteurs d'activités, 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une dépendance des pôles plus importants en emplois et commerces et services
L'organisation et le fonctionnement urbain	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un cœur de bourg de qualité préservé jouant un rôle fort dans la vie locale, ✓ Diversification du parc de logements et des formes urbaines, notamment en centre-bourg. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une diffusion de l'urbanisation, notamment sous forme linéaire, affaiblissant la centralité du bourg et impactant les paysages,

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un parc de logements encore très marqué par le règne de la maison individuelle et le statut de propriétaire.
L'environnement physique et les ressources environnementales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un territoire agricole avec des sols fertiles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Des phénomènes d'érosion des sols ont été observés au Sud de la commune, ✓ La commune est en zone vulnérable et en zone de répartition des eaux, ✓ Le cours d'eau de la Sausse a vu son état écologique se dégrader entre 2011-2013 et 2019, passant de moyen à mauvais, ✓ Le cours d'eau de la Sausse subit de nombreuses pressions (rejets de macropolluants par les stations d'épuration domestiques, pesticides et azote d'origine agricole, altération de la morphologie du cours d'eau), ✓ Certaines masses d'eau souterraines sont en mauvaise état quantitatif ou chimique, ✓ Les énergies renouvelables sont peu développées sur la commune.
Les paysages et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Une commune typique du Lauragais, dotée de domaines (bordes et parcs arborés) remarquables et d'un cœur urbain ancien préservé, 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un effacement progressif des éléments du patrimoine (alignements d'arbres, patrimoine ancien non rénové...) ✓ Des risques de banalisation des paysages.

	<ul style="list-style-type: none"> • Des éléments du patrimoine arborés et ouvragés toujours présents, • La présence de chemins verts et un potentiel de nouveaux chemins, • Des jeux de perception sur les paysages collinaires 	
Le fonctionnement écologique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un zonage d'inventaires ZNIEFF identifié comme réservoir de biodiversité au niveau régional, ✓ La Sausse, rivière réservoir et corridor, ✓ Un réseau de petits boisements réservoirs, ✓ Des petits plans d'eau, réservoirs ponctuels de biodiversité, ✓ Quelques prairies humides et friches participant à la diversité du territoire, ✓ Quelques parcs boisés constituant des espaces remarquables à proximité du bourg, ✓ De vieux arbres, refuges pour la faune. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Territoire dominé par les grandes cultures peu favorables à la biodiversité, ✓ Un réseau de haies présent mais épars, ✓ Des ripisylves discontinues voire absentes le long des cours d'eau secondaires, souvent réduits à l'état de fossés.
Les risques et nuisances	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un territoire très peu exposé aux risques technologiques, ✓ Un territoire peu urbanisé. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Territoire concerné par des risques naturels : PPR inondation et PPR mouvement de terrain (retrait gonflement des argiles) ✓ Territoire subissant de la pollution lumineuse générée par le halo de la ville de Toulouse ✓ La RD 112 à l'origine de nuisances sonores



Inscription du projet de territoire dans les stratégies supracommunales

Poursuite et maintien de la croissance démographique communale par le confortement de l'attractivité et de la croissance du solde naturel pour la préservation de l'équilibre démographique du territoire

Adaptation de l'offre urbaine aux évolutions de la population, notamment en lien avec le vieillissement et l'enfance.



Accompagnement au développement des pratiques et des modes de déplacements alternatifs au tout automobile
Renforcement des aménagements piétonniers dans et en dehors du bourg

L'accompagnement au développement de l'économie résidentielle et de l'emploi local
L'inscription de la dynamique économique dans la stratégie intercommunale
Le soutien à l'activité agricole, son développement et sa diversification.



L'accompagnement à la construction de logements répondant à toutes les étapes des trajectoires résidentielles
La poursuite du développement d'un modèle urbain limitant l'impact sur l'environnement, l'agriculture et les paysages



Limiter pression de l'urbanisation sur la ressource en eau
Encourager le développement des énergies renouvelables

Prise en compte des risques et nuisances
Limitation d'exposition des populations aux nuisances connues



Préservation et renforcement de la ripisylve et des plans d'eau
Préservation des prairies humides et des vieux arbres
Prise en compte de la TVB et de la biodiversité dans les projets urbains

La préservation des éléments de patrimoine identitaire
La définition de la qualité paysagère et architecturale des nouveaux quartiers

